

Les actes de la Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Mercredi 20 janvier 2010

Sommaire

OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE	5
▪ Jacques DERMAGNE	
▪ Jean-Pierre DUPORT	
▪ Jean-louis BORLOO	
▪ Philippe LE CLEZIO	
LES INDICATEURS « PHARES » ET CONTEXTUELS DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	11
LES APPORTS POSSIBLES DES INDICATEURS SYNTHÉTIQUES	18
LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	28
LES INDICATEURS TERRITORIAUX	45
CONCLUSION	51
LISTE DES PARTICIPANTS	52

Ouverture de la conférence

Jacques DERMAGNE

Président du Conseil économique, social et environnemental

La conférence nationale sur les indicateurs de développement durable symbolise un enjeu et un défi majeur du XXI^{ème} siècle qui nous oblige à penser l'avenir de l'humanité dans sa globalité économique, sociale, environnementale et culturelle. L'humanité n'a pris conscience de cette globalité que récemment. Or cette prise de conscience est absolument nécessaire lorsqu'il est question de développement durable, domaine dans lequel il nous faut penser et agir globalement, conjointement et simultanément. Le développement durable suppose en effet une approche décloisonnée car les liens de dépendance entre les activités humaines sont telles que plus rien ne peut en réalité être disjoint : le changement climatique, la consommation d'énergie, la production de déchets, les menaces pour la santé publique, la pauvreté, l'exclusion sociale, la gestion des ressources naturelles, la préservation de la biodiversité, l'utilisation des sols sont autant de défis dont l'ampleur et l'interdépendance nécessitent une approche transversale qui transcende l'horizon des politiques et des actions sectorielles.

Le nouveau dispositif mis en œuvre depuis 2008 doit permettre cette approche décloisonnée : il comprend le Commissariat général au développement durable, entité transversale destinée à promouvoir le développement durable au sein de toutes les politiques publiques et dans l'ensemble des actions que conduisent tous les acteurs socio-économiques. C'est ainsi, Michèle Pappalardo, que vous coordonnez, animez et suivez la stratégie nationale de développement durable auprès des autres ministères. Par ailleurs, les premiers travaux du Conseil économique pour le développement durable, créé en 2009, ont porté sur la préparation de la conférence internationale sur le climat de Copenhague et sur les opportunités à saisir afin de mettre en œuvre « une nouvelle croissance écologique ». Enfin, dans le cadre d'une décision du Grenelle de l'environnement, l'institution que je préside – le Conseil Économique et Social – est devenue le Conseil Économique, Social et Environnemental. Ces dispositifs bénéficient du renfort du Conseil national de l'information statistique (Cnis) que préside Jean-Pierre Duport et permettent de répondre à une très forte demande exprimée par les acteurs du Grenelle de l'environnement qui ont souhaité mieux définir, par le croisement des savoirs et des pouvoirs, les indicateurs de développement durable.

Dès début 2004, le Conseil Économique et Social a créé un groupe de travail entre toutes les académies scientifiques et technologiques et les représentants de la société civile. Le fossé doit être peu à peu comblé entre le langage des savants, statisticiens inclus, et celui des citoyens. Dès 1987, le rapport Brundtland propose une définition du développement durable qui fait encore référence : il s'agit d'« *un développement qui permet de satisfaire les besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs* ». Cet objectif est désormais inscrit dans la charte de l'environnement adossée à la Constitution française depuis février 2005 et dans les objectifs de l'Union européenne avec le traité d'Amsterdam.

La crise qui a déferlé sur le monde depuis 2008 oblige les États à s'interroger sur les causes des déséquilibres qui font vaciller nos systèmes, notamment économiques et financiers. Ce contexte nous enjoint à construire un nouveau modèle qui prenne en compte, sur le long terme, les exigences du développement durable et nous incite à nous engager sur le chemin d'une croissance profondément renouvelée. La décroissance est en revanche dans une large mesure une utopie, parfois dangereuse, qui accroîtrait les tensions politiques, économiques et sociales entre les continents. Le contexte dans lequel s'inscrit cette révision de la stratégie nationale de développement durable confère à nos travaux une exigence particulière car nous devons apporter des réponses, impérativement et urgemment, à la détresse sociale et au chômage et assurer le développement par une croissance sobre mais soutenue, économisant les ressources naturelles, une croissance verte afin de ne pas hypothéquer l'avenir par nos choix.

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, organisé sous l'égide des Nations-Unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers : l'économie, le social et l'environnemental. Les premiers indicateurs proposés apparaissent alors souvent trop généraux pour cerner de manière pertinente la

problématique du développement durable. Des travaux de réflexion ont été récemment menés en France sur ces indicateurs par diverses instances, comme le Conseil Économique, Social et Environnemental où la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social, dite Commission Stiglitz. Pour sa part, le Conseil Économique, Social et Environnemental, avec la saisine sur l'empreinte écologique, dont Philippe Le Clézio était rapporteur, a su répondre clairement à cette problématique initialement très complexe, si clairement que le journal *Le Monde* y consacrait le lendemain même sa « Une ». La conférence internationale de Séoul, organisée à l'initiative de l'OCDE, a invité en décembre dernier, notre rapporteur pour éclairer ses travaux. L'ensemble de la société civile s'est investie pour comprendre et aider à la décision publique comme nous y incite la Constitution.

Aussi, en ouvrant les travaux de cette Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable, j'ai le sentiment de vivre un moment historique qui prolonge et amplifie la mission de l'institution que j'ai l'honneur de présider. Le palais d'Iéna a toujours été le lieu où s'affirmait obstinément, dans le respect des traditions de chacun, un principe simple : l'économie ne peut se faire contre la vie et le bonheur des hommes et des femmes. En vous accueillant ici, nous voulons affirmer le rôle essentiel de la société civile parmi les acteurs du développement durable. Ce rôle essentiel a d'ailleurs été confirmé par le Premier Ministre qui, le 30 novembre 2009, a saisi le Conseil Économique, Social et Environnemental d'un avis sur la stratégie nationale de développement durable pour 2009-2013. A nouveau, notre collègue Le Clézio a été désigné comme rapporteur d'une commission spécifique, présidée par Philippe Da Costa. L'avis s'appuie sur les nombreux travaux que le Conseil a de très longue date consacrés au développement durable. L'objectif est de disposer en 2010 des indicateurs de développement durable à l'échelle nationale, associés à la stratégie nationale de développement durable afin d'offrir un cadre de référence et d'orientation pour l'ensemble des acteurs privés et publics, en cohérence avec la stratégie des instances européennes et des engagements internationaux de la France. Préconiser de nouveaux modes de croissance doit nous permettre de réconcilier le social et l'environnement afin de passer d'une civilisation de l'avoir à une civilisation de l'être, comme le stipule le projet d'avis présenté par Philippe Le Clézio dans cette enceinte. Il synthétise parfaitement ce vers quoi nous entendons désormais cheminer. La réunion d'aujourd'hui doit marquer ce volontarisme et cet engagement de la société civile qui est, plus que jamais, mobilisée.

Jean-Pierre DUPORT

Président du Conseil national de l'information statistique

Je me félicite que cette conférence soit organisée conjointement par le Commissariat général au développement durable, le Conseil Économique, Social et Environnemental et le Cnis. Je suis très heureux que le colloque se déroule au sein du CESE et que nombre de membres de cette assemblée soit présent. J'ai l'habitude de présenter le Cnis comme le « CESE de la statistique publique ». Son rôle est effectivement d'assurer le dialogue entre les utilisateurs et les producteurs de la statistique publique pour dégager les nouveaux besoins des utilisateurs et repérer les lacunes éventuelles dans l'observation des phénomènes économiques, sociaux et environnementaux. Le Cnis assure ainsi la veille sur les domaines nouveaux pour lesquels des besoins d'information vont apparaître. Je suis également heureux que nombre de membres ou d'anciens membres du Cnis soit présent aujourd'hui. Il était donc naturel que le Cnis s'intéresse au développement durable. Il se devait de participer et de jouer son rôle dans l'organisation du débat public autour des indicateurs dont les acteurs doivent disposer pour garantir un débat démocratique et de qualité.

Le développement durable a été au cœur de la réflexion sur le programme à moyen terme de la statistique publique pour 2009-2013 que nous avons adopté l'année dernière. Nous avons organisé en octobre 2008 une première expression des besoins. Cette rencontre a permis de dégager les grandes orientations de la statistique publique sur les trois piliers du développement durable et Michèle Pappalardo nous avait fait le plaisir de clore cette journée. Suite à la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 qui a modifié la gouvernance de la statistique publique, le Cnis s'est réorganisé et nous avons créé une commission dédiée au développement durable, présidée par Guy Paillot. C'est un des lieux où pourront se prolonger les débats engagés aujourd'hui. Je suis frappé de voir à quelle vitesse la situation a évolué depuis. **Le service d'observation de la statistique (SOeS)**, rattaché au Commissariat général au développement durable (CGDD), a produit de nombreuses données et indications. L'Insee et l'ensemble des services de la statistique publique se sont également mobilisés pour produire l'information nécessaire dans les domaines des modes de vie, de la consommation et des inégalités sociales. Le rapport de la Commission Stiglitz-Sen est venu donner un coup d'accélérateur à ce dispositif déjà bien lancé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable. A propos des inégalités sociales, je ne peux m'empêcher de faire référence aux

travaux engagés au sein du Cnis de longue date sous la houlette de Jacques Freyssinet. Ceux-ci ont été largement mobilisés pour les propositions présentées à la discussion aujourd'hui.

Nous passons ainsi à une nouvelle étape. Il s'agit maintenant de s'entendre collectivement sur les indicateurs utiles pour analyser et mesurer la durabilité de nos systèmes économiques et sociaux. La commission de concertation, présidée par Philippe Le Clézio, a permis de proposer aujourd'hui des indicateurs ciblés et des pistes de développement. Je me félicite que ces indicateurs couvrent bien les trois piliers du développement durable, économique, social et environnemental.

Je souhaite que cette journée permette un débat fructueux, permettant d'initier une concertation plus approfondie qui se poursuivra dans les trois instances qui organisent cette manifestation. Le Cnis est prêt à y jouer son rôle.

Jean-Louis BORLOO
Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Monsieur le Président du Conseil Économique, Social et Environnemental, nous allons être amenés à nous voir souvent, comme à tous les grands moments d'évolution de notre société. L'apport du Conseil est considérable à des moments très importants où il faut disposer de regards croisés pour ne pas se tromper, pour sortir des habitudes conceptuelles que nous avons tous et pour se donner du courage.

Nous rentrons dans un nouveau monde avec une vraie conscience et, en même temps, une énorme difficulté quant aux outils conceptuels et sémantiques qui sont à notre disposition et que nous avons forgés au cours du temps. L'évolution des deux dernières années en France est, en termes de modalités, assez spectaculaire : ces évolutions s'illustrent en termes de mobilité individuelle et familiale, de lien entre le bonus/malus écologique sur les automobiles et la stratégie de production des constructeurs français et européens et la mise en place des infrastructures de charges dans les différents points de charges nationaux, de l'installation de deux natures de production de batteries (polymère et Lithium-ion). Je pourrai prendre d'autres exemples, comme l'extraordinaire évolution de l'agriculture française, recentrée sur la proximité, sur la polyactivité, sur la performance énergétique de manière à réduire les dépenses et à augmenter les revenus et même sur la capacité à devenir soi-même des producteurs d'énergie pour l'ensemble de la société française. Ceci est également vrai dans le domaine du bâtiment, comme le montre l'extraordinaire révolution de l'architecture et de la performance thermique, la rapidité avec laquelle les Français se sont emparés des outils financiers ou fiscaux, la vitesse avec laquelle les villes se sont consacrées aux modifications en profondeur des transports. En moins de deux ans, nous construisons actuellement plus de moyens de transports en site propre qu'au cours des 35 dernières années. Si les prévisions se vérifient, nous disposerons avant 2020 de cinq fois l'offre existante en 2007. Nous avons procédé à ces changements car toute la société française était mobilisée sur ce sujet, à travers le Grenelle de l'environnement qui a permis de trouver la bonne voie après des milliers d'heures d'approche, de débats et de contradictions. Des dangers existent toutefois car nous pouvons accumuler toutes les mesures, tous les modes de financement et tous les programmes d'action, il existe une question fondamentale, celle de la définition des indicateurs de prise des décisions et de suivi de ces décisions.

Je suis touché par le paradoxe entre le caractère très aride de la journée et la présence de nombreux participants à cette journée. Le CESE porte bien son nom, comme éclairer de la société française pour traiter des sujets de cette importance. Si nous ne trouvons pas les concepts, la sémantique et les indicateurs, nous risquons, épuisés par les modalités, de perdre un peu notre chemin. Ce point des indicateurs qui font aujourd'hui l'objet d'une conférence nationale – indicateurs qui seront à appliquer à la stratégie nationale de développement durable – englobe les indicateurs affectés à cette stratégie mais aussi les indicateurs plus globaux – que je qualifierai d'indicateurs Stiglitz. Je suis très frappé de constater, sur les sujets de climat, à quel point la science, le GIEC, avait permis non seulement d'instaurer un consensus scientifique international mais surtout avait rendu populaire et donc indispensable l'évolution sur ces sujets. De la même manière que le rapport Stern sur le prix de l'activité ou de l'inactivité a permis d'objectiver, en termes économiques, la nécessité de cette évolution et, au fond, de sortir de l'approche qui voulait que les gens sérieux faisaient de l'économie et les autres de l'écologie. Stern a réconcilié la stratégie économique et le développement responsable. De la même manière, le travail réalisé dans cette conférence et par le Conseil Économique, Social et Environnemental avec ses partenaires nous permettra de sortir d'un concept d'indicateurs, le Produit intérieur brut, concept du XX^{ème} siècle, devenu aujourd'hui un voile d'ignorance sur la réalité. Il ne s'agit pas aujourd'hui d'avoir des indicateurs plus fins, améliorés ou amendés mais de

disposer d'indicateurs permettant de comprendre la nouvelle réalité dans laquelle nous vivons et qui n'a plus rien à voir avec celle du XX^{ème} siècle. Il s'agit du progrès de l'homme et de l'humanité qui consiste à pouvoir avoir un développement dans une finitude des ressources de la planète qui est la seule réalité tangible et absolue devant nous. Les indicateurs du XX^{ème} siècle ne s'inscrivaient pas dans cette problématique ; ils obstruent inutilement lorsqu'ils sont à la baisse. Je suis convaincu que ce processus dans lequel nous sommes entrés, cette habitude de la gouvernance à cinq et de débats, constitue le moyen d'évoluer en permanence sur les indicateurs et les concepts. Des travaux approfondis ont déjà été menés sur l'empreinte écologique ou l'empreinte carbone, sur les différents défis, notamment le défi du vivant. 2010 est l'année internationale de la biodiversité et nous pouvons nous interroger sur les mots : Qu'est ce que la biodiversité, entre la biodiversité exceptionnelle et la biodiversité ordinaire ? La biodiversité est un élément contributif majeur à notre progrès et à l'économie internationale. La biodiversité produit, même si cela est difficile à quantifier, plus, y compris en valeur monétaire, que la seule capacité de l'homme. Ces indicateurs sont indispensables sur les sujets conceptuels, comme la fiscalité écologique. La fiscalité consiste à prélever de manière permanente sur les acteurs pour financer des actions d'intérêt général tout en redistribuant. Dans nos domaines, nos sujets concernent les modifications de comportements. Ce mot de fiscalité n'est alors pas tout à fait adapté à nos sujets.

Si nous parvenons, au cours de l'année 2010, à mettre en place ces indicateurs comme nous nous y sommes engagés, alors nous disposerons des outils, des points de mesure et des phares nous permettant d'orienter l'action collective et individuelle. Je dirai presque que ce point est le plus important de ce que nous entrepris depuis deux ans car, au fond, la statistique reflète toujours les valeurs d'une société. Il s'agit donc d'un mouvement considérable. Sans crainte, sans angoisse, avec enthousiasme et lucidité, nous sommes appelés à définir les nouvelles valeurs de notre société.

Philippe LE CLEZIO

Président de la commission de concertation sur les indicateurs de développement durable

En mai dernier, le Conseil Économique, Social et Environnemental adoptait un avis sur les indicateurs de développement durable et l'empreinte écologique. Outre la réponse à la demande du Premier Ministre sur cet indicateur spécifique, cet avis s'attachait, après avoir mis en évidence les insuffisances du PIB pour rendre compte de toute la complexité de nos sociétés, à énoncer un ensemble de propositions destinées à appréhender dans toutes ses dimensions le développement durable, développement qui respecte l'environnement et conforte la cohésion sociale tout en préservant la qualité de vie des générations futures. Il s'agissait au fond de répondre à deux questions fondamentales qui constituent pour le CESE un enjeu démocratique majeur. Comment concilier au mieux la population et les décideurs pour évaluer l'efficacité des politiques mises en place ? Comment faire en sorte que les citoyens soient en capacité d'opérer des choix en la matière ? Tout en encourageant la poursuite des travaux sur les indicateurs techniques, le Conseil a considéré qu'à ce stade un tableau de bord constitué de plusieurs indicateurs économiques, sociaux et environnementaux était la voie la plus appropriée pour satisfaire ces deux objectifs, estimant que, en se donnant les moyens, les citoyens seraient en mesure d'assimiler et de comprendre l'évolution de cet ensemble de données pour ensuite peser sur les choix des gouvernements. Ceci suppose de répondre à trois défis :

- améliorer la connaissance statistique des volets environnemental et social du développement durable, en particulier la robustesse, la fréquence de mise à jour et l'actualité des indicateurs, et se donner les moyens de sortir du « piège des moyennes » ;
- faire participer les citoyens à l'élaboration de ces indicateurs pour ne pas voir se creuser le fossé entre certaines données fournies par la statistique officielle et la perception qu'en ont les ménages, comme c'est le cas par exemple pour la question centrale du pouvoir d'achat ;
- que ce tableau de bord fasse l'objet d'une présentation simple et pédagogique permettant d'en assurer la diffusion la plus large possible pour finir par constituer, en particulier dans les médias, une référence commune des débats sur les progrès de nos sociétés.

Il n'est pas si fréquent que les avis du Conseil soient suivis d'effets et il est surtout extrêmement rare qu'il soit convié à travailler à la mise en œuvre de ses recommandations : c'est pourtant ce qu'il s'est produit en partie après l'initiative prise par le Ministre d'État, Jean-Louis Borloo, de créer en septembre 2009 une commission de concertation préparatoire à la conférence de ce jour, avec pour mission d'établir une proposition de liste d'indicateurs susceptibles de mieux mesurer les progrès accomplis au regard de la

stratégie nationale de développement durable (SNDD). Placée sous l'égide du Commissariat général du développement durable, du Conseil national de l'information statistique et du Conseil Économique, Social et Environnemental, cette commission a réuni les cinq parties prenantes du Grenelle de l'environnement – les syndicats, les entreprises, les collectivités territoriales, les ONG environnementales et l'État – mais aussi, par l'intermédiaire du Cnis et du CESE, des représentants de nombreuses autres sensibilités. Pour respecter les délais imposés par la loi, il a sans doute fallu faire faire, sans doute trop vite. Je manquerai à tous mes devoirs de président de cette commission si je ne me faisais pas l'écho aujourd'hui des regrets exprimés par ses membres sur ce point. Je crois pouvoir inclure, dans ces membres, les représentants de la statistique publique qui ont travaillé d'arrache-pied pour fournir les éléments qui vous sont présentés. Dans un contexte où la demande de nouveaux indicateurs explose, du fait de notre commission mais aussi de la mise en œuvre des recommandations de la commission Stiglitz, dans un contexte également marqué par toute la rigueur de la RGPP, je tiens d'autant plus à rendre hommage à Messieurs Trégouët et de Gimel et à leurs équipes pour tout le travail qu'ils ont accompli dans un délai si bref. Pouvons-nous laisser passer cette occasion et attendre des circonstances plus favorables ? Au vu des résultats présentés ce jour, je suis certain du contraire.

Les indicateurs phares de la SNDD – en fait ceux de la stratégie européenne - étaient au nombre de 11, privilégiant la dimension environnementale, avec parfois des indicateurs étonnants, comme le PIB par habitant pour rendre compte de la société de la connaissance. Ils seront désormais une quinzaine, précédés de cinq indicateurs de contexte pour former ce qui commence vraiment à ressembler à un tableau de bord du développement durable, accordant une plus large place à la dimension sociale. Sans doute une concertation plus aboutie aurait-elle permis des ajustements entre indicateurs phares et de niveau 2. Pour assurer la meilleure lisibilité de ce tableau de bord d'indicateurs phares, il ne suffit pas d'y ajouter des indicateurs mais il faut dire ceux qui doivent y figurer. C'est pourtant bien le nombre limité d'indicateurs disponibles dans certains domaines qui explique le plus souvent cette inadéquation du résultat à la demande. A titre d'exemple, il est bien évident que l'aide publique au développement ne peut constituer un indicateur pertinent quand on sait qu'une partie importante de celle-ci est purement et simplement détournée de son objet. A côté des indicateurs retenus, une rubrique d'une vingtaine d'indicateurs dits « à développer » est destinée à l'avenir à renseigner plus précisément sur les aspects essentiels du développement durable jusqu'ici peu ou pas du tout suivis. Figurent parmi eux des indicateurs répondant à des préoccupations d'ordre social, telle que la qualité du travail, la formation continue ou l'accès au logement, aussi bien qu'environnemental comme le taux de nitrate ou pesticides dans les eaux souterraines ou l'habitat.

Le tableau de bord comporte des indicateurs de contexte. Telles que se présentent aujourd'hui la SNDD et la stratégie européenne de développement durable, certains indicateurs pourtant essentiels ne peuvent être reliés. Les perspectives de sortie de crise dans chacune de ses dimensions (économique, financière et sociale) dépendront certes de la capacité des mesures de restauration du système de crédit et de soutien à l'activité à susciter la reprise mais la pérennité de cette dernière sera conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels des orientations et du fonctionnement des systèmes économiques et sociaux qui ne peuvent pas ignorer les exigences du développement durable. Cela implique nécessairement la définition d'un nouveau modèle de société nous incitant à modifier nos logiques de production, nos modes de consommation et l'éthique de comportement. Cela implique aussi des bouleversements majeurs et des ruptures qui ne seront acceptés que s'ils sont anticipés et que si les transitions nécessaires vers un autre mode de développement sont appréhendées dans toutes leurs dimensions environnementales, économiques, sociales, voire culturelles. Les politiques économiques doivent donc être conçues pour favoriser l'émergence de nouvelles filières d'activités. Préparer l'avenir d'activités productives qui s'inscrivent dans le développement durable suppose d'engager des efforts à la hauteur des enjeux dans les domaines de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur. Nous percevons bien la mutation de grande ampleur qui devra s'opérer entre les emplois actuels dont beaucoup vont disparaître et se transformer et les nouveaux emplois liés à ces nouvelles activités. Il s'agit là d'un enjeu central qui prend une importance accrue dans une période de crise qui a eu pour conséquence brutale et certainement durable la mise au chômage de centaines de milliers de salariés. Si nous ne voulons pas connaître à nouveau les épisodes dramatiques qu'ont connus les ouvriers du textile et de la sidérurgie, il faut anticiper les effets de ces mutations en privilégiant deux axes : la formation initiale et tout au long de la vie professionnelle et la sécurisation des parcours professionnels. Il faudra également assumer collectivement les conséquences sociales de ces mutations structurelles. Même si tout le monde n'en est pas encore convaincu, la dimension sociale est partie intégrante du développement durable.

Des réponses que nous apportons aux défis environnementaux – et en particulier à celui du réchauffement climatique – dépendent la survie de la planète. Sans doute l'avènement d'une société accordant une meilleure place au mieux être en atténuerait-elle le prix à payer. En attendant, la période de mutation que

nous allons connaître obligé à intégrer clairement dans une stratégie de développement durable le coût social de cet objectif tant en termes d'investissement que de répartition des efforts consentis par les ménages.

Réduire les émissions de CO₂ passe sans doute par des solutions technologiques comme la voiture électrique mais la production d'électricité reposant dans le monde à plus de 95 % sur les énergies fossiles, il faut se garder d'y voir une recette miracle. Il faut tout autant se préoccuper des raisons qui ont contraint à l'usage accru de l'automobile, à commencer par l'étalement des villes, induit par la hausse du foncier et des loyers en centre ville, ainsi qu'à l'éloignement entre les lieux d'habitation et les lieux de travail. Des transports en commun mieux adaptés ne sont qu'une partie de la solution : il faudra aussi enrayer cet éloignement en accroissant considérablement l'offre de logements sociaux en centre ville. L'État et les collectivités territoriales devront donc réaliser des investissements énormes que devront financer les contribuables, et donc principalement les ménages, ce qui renvoie à la question générale, maintes fois posée par le Conseil, d'une plus juste répartition de la prise en charge des dépenses publiques au travers d'une fiscalité réformée. Cette même question se pose pour l'utilisation des signaux-prix dans le domaine de l'énergie, comme l'a montré le débat autour de la contribution Energie-Climat. Il est indispensable que les systèmes de compensation rendent cette taxe socialement équitable pour les plus modestes et pour tous ceux qui font face à l'absence de choix ou de moyens réels pour diminuer le poids de cette taxe. Il faut enfin aider les ménages aux plus bas revenus à assumer les dépenses d'amélioration de leur habitat pour le rendre moins énergivore. Procéder aux travaux d'économies d'énergie et d'isolation thermique et aux autres priorités du Grenelle de l'environnement représente une dépense proportionnellement plus importante pour les moins favorisés que pour les plus aisés qui peut d'ailleurs les dissuader de réaliser de tels travaux sauf si la collectivité compense le surcoût relatif. Prendre en compte la question des inégalités de revenu dans la conception même de la stratégie nationale de développement durable est donc un impératif. Pour chacun de ces défis lancés à notre société, nous devons disposer d'indicateurs permettant de déterminer les politiques à mettre en place, de les évaluer et de les réorienter si besoin.

En moins de trois mois, la commission de concertation a fait franchir un grand pas dans cette voie. Il n'était pas si évident, au mois de septembre, de trouver parmi les indicateurs de premier niveau, un indicateur sur les inégalités de revenu ou un indicateur de mixité. Les objectifs qui n'étaient jusqu'ici renseignés que par rapport au PIB le sont maintenant en valeur absolue par habitant. Les données relatives aux émissions nationales de CO₂ sont complétées par celles relatives aux importations. De nombreux autres indicateurs de premier et second niveau ont également évolué. Ces améliorations émanent de la société civile ainsi que des recommandations de la commission Stiglitz.

Il reste beaucoup à faire : poursuivre le travail sur de nouveaux indicateurs en phase avec les attentes des citoyens, ajuster les indicateurs déjà retenus. Parmi les préoccupations de la commission figure également celle de pouvoir décliner ces indicateurs au niveau territorial. Une autre est de pouvoir renseigner, si nécessaire, sur la dispersion des résultats et non seulement sur des moyennes. Il faut en outre travailler sérieusement à une présentation pédagogique de ce tableau de bord d'indicateurs en direction des citoyens. Sur nombre de ces aspects, les apports du Cnis et de ses commissions sont précieux et ne souffrent d'aucune contestation. Les rapports Freyssinet et de Foucauld constituent de ce point de vue des références inestimables. Sur l'objectif précis d'élaboration d'indicateurs de développement durable, je crois me faire l'interprète de la plupart des membres de la commission mise en place pour préparer cette conférence en souhaitant qu'elle puisse poursuivre ses travaux. Même imparfaite, la concertation organisée depuis trois mois a déjà porté ses premiers fruits. Ce ne sont plus seulement des statisticiens ou des experts qui auront défini cette liste d'indicateurs mais des statisticiens et des représentants de la société civile. Sans la pression d'avoir à fournir un résultat pour une échéance rapprochée, en donnant du temps au temps pour permettre de concilier les points de vue et de parvenir à un large consensus, j'ai la conviction que cette commission peut être la source de nouveaux progrès vers l'appropriation la plus large des enjeux stratégiques du développement durable dans toutes leurs dimensions. C'est pourquoi il est si important que l'existence de la commission de concertation soit pérennisée.

Les indicateurs « phares » et contextuels de la stratégie nationale de développement durable

1. Indicateurs de contexte

Louis de GIMEL, Insee

Dans les indicateurs de contexte, le **PIB par habitant, ou plutôt le revenu national par habitant** pour reprendre les concept mis en avant par la Commission Stiglitz quand on s'intéresse au bien-être, n'a pas complètement disparu. En France, la différence entre le PIB ou le revenu national par habitant, constituée par les revenus échangés avec l'extérieur, est très faible. La différence qui existe concerne plutôt le passage entre le brut et le net qui tient compte du renouvellement du capital fixe installé. Elle joue sur 0,2 points de PIB par an. Les comparaisons internationales restent pour l'instant plus faciles sur le PIB par habitant : on s'aperçoit alors que la croissance évolue moins vite en France que dans l'Union européenne.

Le second indicateur de contexte proposé par la commission de concertation est le **taux de chômage**, plus élevé en France que dans l'Union européenne. La commission a souhaité attirer l'attention sur le **taux de sous-emploi** qui s'élève tout de même à 5,5 % de la population active : il rend compte du nombre de personnes actives qui souhaitent travailler davantage. Il s'agit principalement de travailleurs à temps partiel.

Le troisième indicateur concerne la **distribution des niveaux de vie**. La stratégie, dans son axe sur l'insertion, met plutôt l'accent sur l'insertion sociale et sur les bas de distribution que sur un équilibre d'ensemble. Deux optiques sont envisageables : l'une se base sur les rapports de niveaux de vie moyens des déciles extrêmes et l'autre sur les rapports inter-déciles. Il existe de grandes différences entre ces deux indicateurs puisque de l'un à l'autre on passe d'une valeur de 6 à 3,5 : le premier est sans doute plus représentatif des différences ; il est plus sensible à la définition des revenus et à l'amélioration des statistiques comme le montre l'exemple de 2005 : la distribution des niveaux de vie ne se resserre plus. En Europe la France est plutôt bien placée de ce point de vue, si l'on en juge par l'indicateur disponible pour ces comparaisons (le rapport inter quartile).

Enfin, le quatrième indicateur de contexte est le **taux conjoncturel de fécondité**. Autour de 2, il est beaucoup plus élevé en France, qu'ailleurs en Europe (Irlande exceptée). Personnellement, je ne suis pas certain que cet indicateur traduise le bon renouvellement des générations puisqu'il existe différentes façons de disposer d'un équilibre de la population par grandes classe d'âge qui assure à la fois dynamisme et prise en compte des expériences.

2. Indicateurs environnementaux

Bruno TREGOUËT, MEEDDM/SOeS

Je vous présente sept des quinze indicateurs phares associés aux défis 1 à 4 de la stratégie nationale de développement durable.

Pour le premier défi - changement climatique et énergie propre – le premier indicateur est celui des **émissions totales de gaz à effet de serre**. L'objectif assigné à la France dans le cadre du protocole de Kyoto vise au maintien des émissions à leur niveau de 1990 : cet objectif a été atteint il y a plusieurs années et la France est désormais en dessous du niveau de 1990. L'objectif de l'Union européenne à 15 membres était d'atteindre un objectif de baisse de 8 % par rapport au niveau de 1990. Les objectifs dont se sont dorénavant dotées la France et l'Union européenne en la matière sont ambitieux puisqu'il s'agit, pour l'Union européenne des 27, de baisser de 20 % les émissions d'ici 2020 et, pour la France, de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Pour atteindre ces taux, il faudra une inflexion assez significative de l'évolution des émissions. Le second indicateur est celui **de l'empreinte carbone**, nouvel indicateur qui est depuis peu produit en France. Il ne figurait pas dans les indicateurs précédemment

retenus pour la France dans la précédente stratégie nationale de développement durable : il n'est pas inclus dans les indicateurs phares de l'Union européenne. Cet indicateur prend en compte les émissions de CO₂ liées à la satisfaction de la demande finale nationale. Le précédent indicateur ne tenait compte que des émissions produites du fait de l'activité économique en France alors que celui-ci se situe dans une approche planétaire et considère la France du point de vue de sa consommation, intégrant les émissions de CO₂ réalisées dans le monde entier pour satisfaire les besoins de la demande finale nationale. Aux émissions émises en France sont ajoutées celles liées aux produits importés en France et sont retirées celles liées aux exportations françaises. De ce fait, les émissions du territoire s'élèvent à 6,9 tonnes de CO₂ par habitant mais en prenant en compte les importations et en retranchant les exportations, cette moyenne passe à 8,2 tonnes par habitant. Ce nouvel indicateur permet donc de prendre en considération les importations qui proviennent notamment des pays émergents. Le troisième indicateur concerne **la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire**. Ainsi, 7 % de la consommation d'énergie primaire en France en 2008 provient d'énergies renouvelables : l'objectif est d'atteindre 10 % en 2010. Au cours des dernières années, la part de certaines énergies renouvelables croît, en particulier l'éolien et les agro-carburants.

Le second défi – transports et mobilité durables – consiste à évoluer vers des modes de transports moins consommateurs en énergie et moins émetteurs de gaz à effet de serre. Le premier indicateur traduit la **consommation d'énergie dans les transports**, activité fortement émettrice de gaz à effet de serre, par habitant et par rapport au PIB. Une inflexion apparaît dans les années 2000 : jusque là, les consommations d'énergie évoluaient comme la croissance économique, elles ont ensuite ralenti, voire diminué, jusqu'en 2005 où ces consommations reprennent. Ceci s'explique par le fait que les véhicules sont plus performants et plus économes et que les conducteurs adoptent une conduite plus respectueuse des limitations de vitesse. La hausse des prix du carburant a en outre conduit les consommateurs à être plus économes.

Pour le troisième défi – consommation et production durables – un nouvel indicateur a été introduit : il rend compte de la **productivité des ressources**. La consommation de ressources naturelles est estimée par rapport à l'économie nationale ; elle est évaluée en quantité physique puis rapprochée des indicateurs macro-économiques habituels comme le PIB. L'indicateur augmente quand la productivité s'améliore : pour un même montant de PIB, on consomme moins de matières prélevées dans la nature qu'avant. La matière consommée continue toutefois à augmenter car la consommation augmente ainsi que la population. Quand on regarde la consommation de matières rapportées à chaque habitant, on constate qu'elle a baissé au début des années 1990 et qu'après des fluctuations, elle augmente au cours des dernières années. Le ratio de productivité montre un découplage relatif entre la croissance économique et la consommation de matières, sans toutefois de découplage absolu (situation où la croissance économique augmenterait et où la consommation de ressources naturelles diminuerait). Certains pays, comme le Japon, ont fait de cet indicateur un objectif et l'OCDE en a fait une recommandation forte.

Pour mesurer l'atteinte du **quatrième défi – conservation de la biodiversité** – nous avons retenu l'**indice des oiseaux communs**. Cet indice montre que, depuis le début des années 1990, le nombre d'oiseaux diminue de 10 %. Selon les types d'habitat des oiseaux, les oiseaux qui vivent dans les forêts, dans les milieux agricoles et dans les milieux bâtis diminuent alors que les espèces « généralistes » augmentent. Le deuxième indicateur phare est celui de l'évolution de l'artificialisation des sols en France, soit les sols occupés par du bâti, des infrastructures de transports, des mines ou des carrières. Il apparaît, depuis 20 ou 25 ans, que la surface des sols artificialisés croît constamment à un rythme de 62 000 hectares par an, ce qui équivaut à un département français en 10 ans.

3. Indicateurs sociaux

Louis de GIMEL

Sur le cinquième défi – santé publique, prévention et gestion des risques – l'indicateur retenu est très global. Il s'agit de l'**espérance de vie**, à la naissance ou en bonne santé. La France est très bien placée en Europe : en 10 ans, l'espérance de vie a augmenté de trois ans pour les hommes et de deux ans pour les femmes. En 2008, l'espérance de vie est de 76,6 ans pour les hommes et de 84,3 ans pour les femmes. Sur l'espérance de vie en bonne santé, la France est comparable à la moyenne de l'Union européenne, elle est de 63 ou 64 ans. Le gain est de 1,5 ans en 10 ans.

Le défi 6 – insertion et cohésion sociale – a comme premier indicateur **le taux de pauvreté monétaire** qui prend en compte le nombre personnes en dessous de 60 % du niveau de vie médian. Le taux de

pauvreté monétaire en France s'élève à 13 % en 2007 alors qu'il est de 16 % dans l'Union européenne. Après avoir diminué pendant les années 1990, ce taux ne se réduit plus.

Deux autres indicateurs portent sur **l'insertion des seniors** (de 55 à 64 ans) **et des jeunes**. Pour les seniors, plusieurs tranches d'âge ont été prises en compte (55-59 ans et 60-64 ans), l'enjeu est d'améliorer le taux d'emploi pour éviter l'exclusion des seniors du marché de l'emploi et pour maîtriser les retraites. Il existe une importante différence en France entre les personnes de moins de 60 ans, qui ont un taux d'emploi de 56,3 %, et celles qui ont plus de 60 ans, avec un taux d'emploi de 7,3 %. Pour l'ensemble des 55-64 ans, tranche retenue au niveau européen, le taux d'emploi des seniors en France s'élève à 38,2 % contre 45,6 % au sein de l'Union européenne tandis que la cible, définie dans la stratégie de Lisbonne, est fixée à 50 % pour l'Union européenne en 2010.

Pour rendre compte de l'insertion des jeunes, la commission de concertation a choisi de reprendre un indicateur issu du Grenelle de la pauvreté : **les jeunes qui ne sont ni en formation ni en emploi**. 11 % des jeunes âgés de 16 à 25 ans sont dans cette situation. Le taux de chômage des jeunes en France apparaît particulièrement élevé mais rapporté à l'ensemble de la classe d'âge (actifs et inactifs et notamment en formation), la différence est beaucoup moins sensible. La France est seulement un peu au dessus de la moyenne européenne tandis que des pays comme le Royaume Uni sont au dessus.

Pour le défi 7 – défis internationaux en matière de développement durable et pauvreté dans le monde – l'aide publique au développement est un objectif inscrit dans les objectifs du Millénaire. Des engagements internationaux ont été pris par la France visant **un pourcentage d'aide publique par rapport au revenu national** de 0,7 % en 2015. On est en 2008 à 0,39 % et cette part a baissé depuis 2000.

Le défi 8 – société de la connaissance – a deux aspects : la formation et la recherche et développement. Pour la formation, l'indicateur retenu rend compte **des sorties précoces du système de formation**, c'est à dire sans diplôme secondaire dit supérieur, pour les 18-24 ans. 11,8 % des jeunes de 18 à 24 jeunes sortent, en France précocement des études contre 14,9 % en Europe alors que l'objectif est de revenir à 10 % en 2010. Sur la R&D, l'indicateur classique, issu de la stratégie de Lisbonne, lie **la R&D au PIB**. La R&D représente 2,08 % du PIB en France en 2007 alors que la cible est fixée à 3 % en 2010. Ce point interroge sur l'aspect réaliste des cibles déterminées. Si les cibles doivent être volontaristes, elle doivent aussi être atteignables et donc analysées préalablement.

Pour le défi 9 relatif à la gouvernance, l'indicateur retenu concerne **la participation des femmes**. La participation des femmes aux instances de gouvernance reste encore bien faible. Les femmes représentent 21,8 % des sénateurs, 16 % des emplois de direction de la fonction publique d'État et moins de 30 % des cadres du privé. A coté du constat que des efforts importants restent sur ces questions de parité, on peut toutefois se demander si cet indicateur représente bien le défi de gouvernance appliqué au développement durable, soit la participation des citoyens au développement durable et l'implication des entreprises et des territoires dans une démarche de développement durable.

Au total, sur l'ensemble des 15 indicateurs phares, des cibles sont définies pour neuf d'entre eux. Sur les 35 indicateurs complémentaires proposés par la commission, 19 ont des cibles.

Débats

Thierry THOUVENOT, WWF

Je me fais ici le porte-parole d'un collectif informel d'associations qui a participé à la commission de concertation et qui regroupe le WWF, les Amis de la Terre, la fondation Nicolas Hulot, le réseau FAIR (forum pour d'autres indicateurs de richesse) ce dernier regroupant lui même des experts sur les questions des indicateurs.

Nous avons beaucoup apprécié le processus mis en œuvre car il a permis à d'autres personnes que les statisticiens de participer à la définition des indicateurs. Nous avons apprécié la forme de ce travail mais aussi ses avancées, notamment sur les indicateurs sociaux et sur les indicateurs environnementaux comme l'apparition d'indicateurs comme l'empreinte carbone ou la production de déchets nucléaires. Pour autant, ce processus nous a laissé un peu sur notre faim. Sur la forme, il nous a semblé que deux réunions ne

suffisaient pas à traiter ce sujet complexe, d'autant qu'il n'y a pas eu d'échanges entre les deux réunions. Un manque de clarté est également apparu sur le processus de décision.

Sur le fond, je souhaite faire deux remarques. Si la forme du tableau de bord nous semble nécessaire, la forme retenue ne répond pas aux souhaits du Ministre visant à définir les indicateurs du XXI^{ème} siècle. Ce type d'indicateurs, dans sa complexité et dans son aridité, est nécessaire mais n'a pas la force symbolique qui pourrait concurrencer la popularité du PIB. Seuls les travaux sur les indicateurs synthétiques le peuvent. Nous sommes conscients de la complexité qu'il y a à définir des indicateurs synthétiques, mais la Commission européenne devrait en produire en 2010. Nous regrettons en outre que les indicateurs présentés ce jour ne soient pas vraiment des indicateurs de soutenabilité, à l'exception d'un indicateur secondaire sur la part des captures en fonction de l'état des stocks halieutiques. L'empreinte carbone, de 8,2 tonnes par habitant, est un indicateur intéressant à connaître mais il ne nous dit rien sur les seuils de soutenabilité par rapport aux émissions de carbone. Il convient donc de continuer les travaux pour compléter les indicateurs présentés avec des notions de seuils et de dépassement de ces seuils.

Il nous semble important d'aller plus loin que le simple tableau de bord qui est présenté ce jour. Nous considérons que cette journée ne doit pas être un aboutissement mais le point de départ de travaux qui doivent continuer. Nous avons produit hier un communiqué de presse qui appelle à la poursuite de la concertation.

Bruno TREGOUËT

Sur la forme, nous sommes d'accord pour poursuivre les travaux. Sur le fond, les indicateurs doivent être facilement appropriables, certes, et porteurs de symboles importants. Mais nous ne devons pas pour autant céder à la tentation d'avoir d'un indice très populaire mais qui ne satisferait pas aux normes, de rigueur, de transparence, de pertinence et de robustesse. Les indicateurs sont effectivement assez austères mais nous devons œuvrer pour qu'ils soient facilement compréhensibles de manière à être utiles pour l'action publique et pour faire évoluer les comportements des citoyens.

Peu d'indicateurs prennent en compte la soutenabilité. Ce point est souligné dans le chapitre 3 du rapport de la commission Stiglitz. Nous essayons de développer des indicateurs qui prennent en compte cette notion et nous permettent de savoir si nous surconsommons et si les générations futures pourront satisfaire leurs besoins compte tenu de notre mode de consommation actuel. Nous vous présenterons au cours de la journée un premier indicateur qui prend ce point en compte. Dans l'ensemble, nous partageons vos préoccupations.

Jean-Pierre BOMPARD, délégué développement durable, CFDT

Dans les indicateurs, y compris environnementaux, la question des inégalités est faiblement abordée. Ainsi, pour les éléments liés à l'empreinte carbone, aux énergies renouvelables et à la consommation d'énergie des transports, on pourrait se demander pourquoi ces indicateurs ne sont pas croisés avec les répartitions de revenus. La question de la précarité énergétique n'apparaît pas dans les indicateurs alors qu'elle est pour nous, essentielle pour le devenir et le bien-être de la société. Par ailleurs, les indicateurs environnementaux devraient faire apparaître derrière la question des emplois. Que signifie la consommation d'énergie liée aux transports ? Quelles sont les évolutions en termes d'emploi ? Ces éléments me paraissent significatifs. Enfin, sur les gaz à effet de serre, il conviendrait de ne pas se concentrer uniquement sur le CO₂.

Louis de GIMEL

Les indicateurs sont nécessairement simplistes et ne peuvent pas répondre à tous les besoins d'analyses. Nous avons retenu d'examiner un indicateur rendant compte de la précarité énergétique des ménages mais ce qui est demandé me semble largement dépasser les possibilités d'un indicateur. Il n'apparaît pas vraiment pertinent de chercher un indicateur relevant une analyse complexe qui demande des sources d'informations détaillées disponibles seulement tous les cinq ans, pour un suivi d'action politique qui s'insère dans une stratégie nationale établie pour 3 ans. Il faut distinguer dans les besoins, ceux qui relèvent d'analyses, nécessitant une information statistique, de ceux qui relèvent de l'établissement d'indicateurs. A cet égard, la précarité énergétique est au cœur des préoccupations de moyen terme de l'Insee qui va revoir

ses sources d'information pour prendre cette problématique en compte. Mais derrière la notion de « précarité énergétique », de nombreuses questions se posent, non seulement par rapport au logement ou au transport, mais aussi en termes d'articulation entre logement et transport. Il s'agit alors d'une problématique complexe à saisir dans toutes ses dimensions.

Bruno TREGOUËT

Sur les questions d'emploi, nous vous présenterons au cours de la journée un indicateur sur les emplois liés aux éco-activités. Sur les gaz à effet de serre (GES), nous commençons à estimer les émissions de CO₂ liées à la satisfaction de la demande finale nationale et prévoyons de faire évoluer cet indicateur vers les émissions de GES totales liées à la satisfaction de la demande finale nationale.

Arnaud DU CREST, SEM Régional Pays de Loire

J'ai entendu que la commission de concertation était un lieu d'association de la société civile à la définition des indicateurs. Or la société civile ne se réduit pas à ce groupe ni à l'assemblée réunie ce jour. Comment véritablement associer l'ensemble des citoyens à la réflexion sur les indicateurs ? Se pose alors la question des indicateurs synthétiques et non des tableaux de bord qui seront incompréhensibles pour la société civile.

Ma seconde question porte sur l'indicateur relatif aux matières premières. Cet indicateur reflète la soutenabilité de notre développement. Trois indicateurs sont donnés : productivité des ressources, matières consommées et matières consommées par habitant. Ne faudrait-il pas distinguer, pour cet indicateur, entre les matières régénérables et les matières fossiles ? Par définition, pour satisfaire à la définition du développement durable, il ne faut pas prélever plus de matières fossiles qu'il ne doit en rester aux futures générations.

Louis de GIMEL

Sur les indicateurs synthétiques, il faut noter que des travaux sont en cours. Ce sont des travaux de recherche qui méritent d'être présentés et discutés dans leurs différentes étapes. En attendant, il est utile de disposer d'un tableau de bord. Il est difficile de disposer d'un indicateur synthétique et les indicateurs immédiatement disponibles, souvent des indicateurs composites plus que synthétiques, comportent tous des défauts, parfois très importants, comme l'a largement souligné la commission Stiglitz.

Si nous voulons changer de paradigme, nous ne pourrons le faire en une journée, surtout si ce chemin doit être fait de concert avec la société civile. Travailler sur des indicateurs synthétiques et les présenter régulièrement pour que les hypothèses sous-jacentes soient discutées va de pair, à mon sens, avec le fait, pour les parties prenantes, de prendre le temps d'entrer dans la manière dont ils sont calculés pour étudier leurs difficultés. Je crois important d'organiser des rendez-vous réguliers, tous les ans, sur ces thématiques.

Yvette DUVAL, Directrice CCI Brest, Conseillère régionale de Bretagne

Le travail effectué a fourni une base très intéressante. Les acteurs de terrain et la société civile ont été impliqués par l'organisation de débats sur ce travail. Je regrette toutefois qu'il n'y ait pas d'analyse sur notre situation par rapport au nucléaire. Le climat est lié à l'énergie dans l'analyse mais le nucléaire est limité dans le temps et instaure une forme de dépendance avec les pays Nord Sud et de l'Est puisque nos déchets circulent dans le monde. Pour être crédibles, il convient d'analyser notre situation vis-à-vis du nucléaire. Ce sujet pose d'autres questions comme la consommation de matières, la biodiversité, la consommation d'espaces ou la santé....

Par ailleurs, concernant la présence des femmes dans les instances de gouvernance, j'ai siégé pendant six ans dans une assemblée, le Conseil général du Finistère, qui comptait deux femmes. Je considérais pourtant que toutes les questions abordées concernaient autant les femmes que les hommes et qu'il était impensable que nous ne soyons que deux femmes, même si depuis ce chiffre a un peu progressé. Je considère donc qu'il s'agit d'un indicateur important.

Bruno TREGOUËT

Les indicateurs ont été choisis en fonction des défis de la stratégie nationale de développement durable. Celle-ci ne comporte pas d'objectifs particuliers sur l'énergie nucléaire mais uniquement des objectifs quant à l'énergie associée au changement climatique. Dans les indicateurs de second niveau, nous avons retenu pour la première fois un indicateur sur les déchets radioactifs qui répond au défi lié aux risques.

Louis de GIMEL

Sur la question de parité, mon commentaire relevait que la parité n'est pas un défi majeur de la stratégie nationale de développement durable. On peut le regretter mais il n'appartient pas aux indicateurs de changer les défis de la stratégie nationale. Les indicateurs sont articulés sur cette stratégie. La part des femmes dans les instances de gouvernance est encore très faible, mais on peut se demander si cet indicateur est bien l'indicateur phare de la gouvernance du développement durable.

Alain AYON LE KAMMA, professeur université Lille 1

Je rêve également d'un indicateur synthétique qui résume tout, soit compréhensible par tous et soit accepté par la population. Je souhaite saluer le travail réalisé qui est pragmatique. Les indicateurs de développement durable ne sont pas là pour porter une vision normative. Par ailleurs, nous avons des engagements internationaux en matière de développement durable et les indicateurs servent aussi à l'État pour voir les efforts fournis : de ce fait, il faut rendre les comparaisons possibles au niveau international. L'exercice réalisé répond à ces deux exigences : il permet d'établir des comparaisons internationales et ne relève pas d'une vision normative mais pragmatique.

Je souhaite ensuite clarifier trois points. Le premier concerne la construction des indicateurs de contexte dont je ne comprends pas la logique. Sur la comptabilité de matières, considérer que les consommations de matières sont en unités physiques revient à estimer que toutes les consommations de matières se valent. Il conviendrait effectivement de distinguer les matières fossiles et les matières renouvelables. Enfin, les indicateurs de développement durable en matière socio-sanitaires renvoient toujours à des questions de responsabilité individuelle en matière de consommation de tabac et d'alcool. Or ceci n'apparaît pas dans les tableaux de bord.

Louis de GIMEL

Les indicateurs de contexte n'entrent pas clairement dans les défis de la stratégie et n'ont pas de cible associée. Ils sont toutefois des descripteurs importants de cadrage. Pour la santé, un des indicateurs secondaires est le taux de suicide. En matière de santé, on est obligé de se limiter car les descripteurs sont presque infinis. Nous avons choisi d'éviter de focaliser sur un axe, par un trop grand nombre d'indicateurs qui s'y rattacherait.

Bruno TREGOUËT

Sur les matières, l'interprétation des résultats comporte effectivement des limites. Additionner des milliers de tonnes extraites du sol et quelques kilos de matière ultra dangereuse est audacieux. Par ailleurs, ces estimations sont relativement nouvelles et fragiles mais nous considérons qu'il est toutefois intéressant de les publier. Si nous attendons qu'elles soient parfaites, nous risquons d'attendre encore longtemps. J'imagine que les premières estimations du PIB, après la guerre, étaient beaucoup moins précises que celles d'aujourd'hui. Les limites de ces estimations ne nous interdisent donc pas de les publier. J'ai bien noté le souhait de distinguer les matières renouvelables et les matières non renouvelables.

Rémy BAILHACHE, membre du Conseil Économique, Social et Environnemental

Je représente le monde de l'agriculture dans cette assemblée. Les agriculteurs sont satisfaits de voir qu'un certain nombre d'indicateurs proposés par cette commission répondent à leurs préoccupations notamment

sur l'utilisation de l'espace. En termes de développement durable, la préoccupation des agriculteurs est de préserver leurs sols, leurs terres, leur métier et leur revenu. Les aspects économiques devraient être mieux pris en compte. Concernant les indicateurs de la biodiversité, il est fait allusion à l'artificialisation des sols : or la disparition des sols agricoles a aussi une conséquence en termes d'alimentation. En 2007 et 2008, les prix agricoles ont flambé car il manquait de la matière. Cet indicateur doit donc être lié à la production de biens agricoles destinés à l'alimentation. Enfin, sur les oiseaux communs, une distinction est faite entre les oiseaux qui sont dans les milieux agricoles et ceux qui sont dans les milieux généralistes. Je ne sais pas comment vous établissez cette distinction puisque l'oiseau agricole est aussi généraliste et inversement. Existe-t-il des espèces attachées exclusivement à l'agriculture ? Je n'en ai pas l'impression.

Bruno TREGOUËT

La mesure de cet indice repose sur des comptages réalisés *in situ* notamment par des associations telles que la Ligue de protection des oiseaux, selon des protocoles précis. Les quatre catégories présentées correspondent à leurs habitats majoritaires (milieux forestiers, agricoles,...) ce qui ne signifie pas que certaines espèces n'entrent pas dans plusieurs catégories. Les espèces dites généralistes sont celles qui se retrouvent dans tous les milieux.

Louis de GIMEL

Nous recherchons avec cet indicateur la diversité des espèces et non le nombre d'oiseaux. Si un type d'espèces disparaît, nous perdons en biodiversité alors que l'objectif est de maintenir la diversité à l'horizon 2010.

Bruno TREGOUËT

Sur l'alimentation, je retiens l'idée de relier l'indicateur de l'évolution de l'artificialisation avec celle de la production agricole.

Michel VEILLARD, Conseil supérieur de l'Ordre des Experts Comptables

Je m'occupe de recherche comptable et voudrais faire le lien entre la comptabilité et les indicateurs. Je pense que nous aurons besoin d'une structure permanente pour organiser la consolidation des chiffres émanant des entreprises dans l'étape de transition vers le développement durable. Il sera nécessaire que la commission soit permanente et très représentative. La société française d'évaluation pourrait intervenir pour apporter une expertise en matière d'évaluation participative. Par ailleurs, deux évolutions sont envisageables en ce qui concerne les indicateurs et les rapports des entreprises : il serait possible de normer les rapports RSE, actuellement hétérogènes, grâce à ces indicateurs qui pourraient être recommandés aux rédacteurs RSE. Nous pensons que les indicateurs de référence se dégageront par secteurs afin de définir les meilleures pratiques. Il serait alors bon de les répertorier et de les consolider avant d'ériger des normes.

Louis de GIMEL

Je suis persuadé qu'à long terme, une intégration dans les comptabilités d'entreprise d'indicateurs appréhendant le développement durable, est une voie nécessaire pour une prise en compte efficace du développement durable. Nous sommes là sur un sujet de recherche important et de long terme. Il semble très utile de diffuser des méthodes exploratoires pour ce faire et de réaliser des expérimentations qui permettront de les affiner appréhendant mieux les multiples questions qui peuvent se présenter.

Les apports possibles des indicateurs synthétiques

Pistes ouvertes par la Commission Stiglitz

Jean-Etienne CHAPRON, Insee, Rapporteur général de la Commission

La commission Stiglitz a rendu ses conclusions dans un rapport de 320 pages en septembre 2009. Cette commission était chargée de réfléchir à la mesure des performances économiques et du progrès social et à définir de nouveaux indicateurs pertinents. Elle comprenait 25 économistes et sociologues, de différents pays, et a travaillé entre avril 2008 et septembre 2009.

La Commission a choisi de travailler selon trois axes principaux : les questions relatives au PIB, la qualité de la vie et le développement durable et l'environnement.

Sur les questions relatives au PIB, l'essentiel était de constater qu'il était sans doute plus pertinent, pour se rapprocher de la notion de bien-être économique ou de progrès social, de passer du produit au revenu et de la nation aux ménages. Le revenu disponible des ménages devenait un indicateur phare à promouvoir davantage que le PIB pour mesurer le bien-être économique de la population. Il convenait également d'ajouter les éléments tirés des comptes nationaux de patrimoine. Une forte demande visait en outre à mesurer les inégalités. Le PIB par habitant peut effectivement être extraordinairement trompeur dans un certain nombre de cas. Il convenait alors de mesurer d'abord les inégalités en termes de revenus et de richesse. Enfin, la commission a cherché à évaluer des services qui ne sont pas comptabilisés dans la comptabilité nationale : les services rendus à l'intérieur des ménages sous une forme non marchande et qui contribuent au développement d'un bien-être.

Sur la qualité de la vie, la commission affirme, dans les conclusions, que le bien-être est pluridimensionnel. La Commission a identifié huit dimensions principales, avec des subdivisions, qui regroupent aussi bien les conditions de vie matérielles, les liens sociaux, la santé et l'éducation, la participation à la vie politique et à la gouvernance. Pour ces dimensions, la commission a fortement recommandé de renforcer les systèmes actuels d'indicateurs ou d'en créer et de les collecter par enquête auprès des ménages autant que par estimation globale. Nous passons alors du macro-économique au micro-économique avec la collecte d'informations au niveau individuel ce qui permet d'évaluer les inégalités et les liens entre les diverses dimensions de la qualité de vie. Il faut toutefois aussi définir des procédures d'agrégation car il n'est pas possible de se contenter d'une collection de données individuelles. La commission a également introduit une recommandation forte de procéder à des mesures fondées sur la collecte de statistiques de la perception subjective de l'état de bien-être des individus. Des progrès récents ont été faits en la matière : l'intégration de disciplines, comme la psychologie cognitive, dans des réflexions plus vastes, sociologiques ou économiques, peut permettre d'attendre d'importants progrès dans les années qui viennent.

Le troisième axe permet de déterminer si notre modèle actuel de développement est durable. L'environnement est un axe essentiel de cette question mais il n'est pas le seul. La commission Stiglitz considère qu'il est important d'avoir une approche globale qui réunisse aussi bien le capital physique, construit par l'homme, que le capital humain et que le capital naturel. Lèguons-nous à la génération suivante un capital global de l'humanité qui soit de niveau égal à celui que nous avons hérité de la génération précédente ? Une dynamique intergénérationnelle est à l'œuvre.

Une littérature importante s'est développée depuis les années 1970 sur la dégradation de l'environnement et le développement durable ; elle a identifié cinq approches principales : les tableaux de bord très détaillés, les indices composites, le PIB vert, l'empreinte écologique et l'épargne nette ajustée. Les tableaux de bord détaillés présentent l'avantage de réunir un grand nombre d'indicateurs qui permettent d'avoir une vision analytique assez fine de toutes les dimensions de la soutenabilité. En contrepartie, ils souffrent de leur richesse : s'ils ne sont pas bien structurés, il s'avère difficile de dégager une tendance globale. Ces tableaux peuvent en outre comporter des indicateurs qui représentent autant le bien-être actuel, sur un territoire donné, et la soutenabilité. Or la commission a tenu à distinguer la soutenabilité et le bien-être actuel.

Les indices composites, comme l'indice de développement humain (IDH), donnent une information quantitative unique plus facile à utiliser. Le mode d'agrégation des différentes composantes qui sont dans l'indice composite est souvent malheureusement arbitraire et difficile à justifier auprès des utilisateurs, ce qui peut nuire à son attractivité. La séparation entre les composantes de bien-être actuel et celles de soutenabilité n'est pas très claire non plus dans les éléments assemblés de ces indicateurs.

L'appellation même de PIB vert a été critiquée en soi d'un point de vue terminologique et conceptuel. Contrairement aux indices composites, le PIB vert présente l'avantage de se rattacher à un cadre conceptuel comptable relativement clair puisqu'il est articulé avec les systèmes de comptabilité nationale. Comme les tableaux de bord détaillés et les indices composites, la commission Stiglitz constate que le PIB vert mélange bien-être actuel et soutenabilité. Constaté une croissance du PIB vert de 3 % plutôt que de 5 % pour le PIB ne nous renseigne pas réellement sur la soutenabilité du développement tant que les composantes du patrimoine global n'ont pas été étudiées. Un tel indicateur comprend donc des ambiguïtés.

La Commission s'est longuement penchée sur l'empreinte écologique. Elle dispose d'une unité de référence qui lui assure un grand succès, mais elle ne couvre toutefois pas l'ensemble du patrimoine naturel, n'intègre pas le progrès technique et est régie par des conventions de calcul peu transparentes.

L'épargne nette ajustée, développée notamment par la Banque mondiale, apporte une vue globale et prétend à l'exhaustivité car elle représente ce qui, dans les activités humaines, sera mis de côté pour augmenter ou restaurer l'ensemble du capital physique et humain, du capital de connaissance, des ressources fossiles et des ressources naturelles renouvelables. Elle montre l'impact de la surconsommation et du sous-investissement dans le patrimoine de l'humanité. Cette épargne est cependant exprimée en termes monétaire et il s'avère difficile de tout monétariser. Cette notion repose en outre sur une hypothèse forte de substituabilité intégrale entre les différentes formes de capital alors qu'il existe, notamment pour le patrimoine naturel, des seuils au-delà desquels la situation est irréversible. Dans les pays développés, compte tenu des modes de calcul, l'accumulation de capital physique et humain surclasse l'impact des éléments environnementaux. Il faut en outre imputer des prix à partir de modèles de simulation à long terme très sophistiqués qui puissent intégrer et prévoir de manière pertinente et fiable les évolutions futures. Or ces modèles n'existent pas encore. La commission a exprimé des doutes sur la capacité d'obtenir de tels modèles un jour. Enfin, la dimension internationale est une difficulté supplémentaire à surmonter. La commission conclut donc que la recherche d'un indicateur unique de soutenabilité n'est pas réaliste. Elle propose un indicateur monétaire concentré sur les dimensions non environnementales du patrimoine, avec quelques indicateurs physiques bien choisis pour décrire l'état et l'évolution de l'environnement. Pour les aspects climatiques, carbone pourrait être un bon indicateur. Des questions se posent aussi sur la biodiversité, la qualité de l'eau, etc.. La commission a donc considéré qu'elle n'avait pas la compétence pour proposer elle-même de telles choses et qu'il fallait se tourner vers la communauté scientifique pour trouver les indicateurs adéquats en matière de qualité de l'eau, de biodiversité ou de terre.

Le rapport de la commission ne constitue pas un point final mais un point de départ. Les pistes ouvertes par la commission devraient déboucher sur un programme de travail concret avec des recherches à court et long terme. Il semble en outre indispensable de travailler au niveau international : l'implantation d'indicateurs dans un seul pays constituerait un échec. Nous sommes en train de signer un contrat avec la statistique européenne pour lancer des travaux conjoints afin de travailler au niveau des pays de l'Union européenne. De même, des groupes de réflexion communs sont en train de se constituer au niveau de l'OCDE, ce qui permettrait de couvrir l'Europe, l'Amérique du Nord, le Japon et la Corée puis certains pays émergents, comme l'Afrique du Sud et le Brésil qui sont intéressés. Ceci permettrait d'instaurer une attitude internationale et solidaire afin de mieux apprécier la soutenabilité de notre développement.

Présentation des travaux Insee – MEEDDM/SOeS sur les coûts environnementaux

Michel DAVID, MEEDDM/SOeS

Les travaux entrepris en recherche appliquée depuis le milieu des années 1990 doivent beaucoup à André Vanoli, spécialiste internationalement reconnu de la comptabilité nationale, dont nous nous sommes

fortement inspirés quand nous avons repris ces travaux en France. La commission Stiglitz recommande d'élaborer un petit tableau de bord comportant notamment un indicateur économique et des indicateurs physiques pour suivre les aspects environnementaux. Nous ne suivons pas totalement les préconisations de la commission Stiglitz puisque l'indicateur que je vais vous présenter entre dans le champ des approches en termes de développement durable mais il est hybride car il chiffre le coût des dommages environnementaux dans un domaine précis, celui des émissions de gaz à effet de serre. Dans la revue du Commissariat Général au développement durable (CGDD) qui vous a été remise, ces travaux sont présentés en détail dans l'article de Frédéric Nauroy.

Le constat est que, malgré les travaux de prévention et de réparation de l'environnement, la nature subit des atteintes. Ces actions de réparation et de prévention de l'environnement sont chiffrées dans le rapport de la commission des comptes économiques de l'environnement à 40 milliards d'euros qui correspondent aux coûts engagés par les ménages, les entreprises, l'État et les collectivités territoriales pour préserver l'environnement. Figurent dans ces coûts le traitement des déchets et des eaux usées, pour 25 milliards d'euros, mais aussi les dépenses pour la préservation de la biodiversité, pour 1,5 milliard d'euros. Malgré ces efforts, des activités anthropiques contribuent à dégrader l'environnement : il s'agit de ce que je qualifie de transferts de la nature vers l'économie. La nature nettoie nos activités jusqu'à un certain point ; elle a une capacité de résilience et d'absorption de nos émissions de gaz à effet de serre. Les polluants rejetés peuvent ainsi être absorbés par la nature jusqu'à un certain seuil qu'il convient de ne pas dépasser. Au-delà, la dégradation intervient avec un transfert de la nature vers l'économie qui n'est pas payé par les agents économiques à court terme et qui n'est pas immédiatement ressenti. Les économistes parlent alors d'externalité des dépenses.

A partir de ce constat, nous voulons retenir la leçon de la commission Stiglitz et nous inscrire sur le champ de la soutenabilité, en nous préoccupant de ce que nous léguons en termes de qualité d'environnement et de climat aux futures générations. Notre démarche consiste donc à mesurer l'écart entre la situation vécue et la situation écologique de référence. La mesure de cet écart rend compte de notre écart par rapport à un comportement soutenable. Comme la notion de seuil relative au climat fait l'objet d'un certain consensus, il est possible de se baser sur les hypothèses communément admises. La mesure commence par le climat et s'étendra ensuite à d'autres champs. L'important consiste à dépasser le stade de la recherche pour aboutir à des indicateurs complémentaires du PIB.

La mesure des coûts environnementaux vise à répercuter le coût des services rendus par la nature au-delà d'un certain seuil. Il convient ensuite d'évaluer la demande finale de coût total ou écologique (DFCT) puis de la comparer au coût effectivement payé.

Ainsi, selon les travaux du GIEC et du centre d'analyses stratégiques, l'objectif communément admis pour cantonner la hausse des températures au XXI^{ème} siècle à deux degrés au-delà des températures préindustrielles consiste à stabiliser la concentration de CO₂ à 450 ppm. Pour atteindre cet objectif « Facteur 4 », il convient de diviser nos émissions de gaz à effet de serre par quatre entre 1990 et 2050. Avec cet objectif et cette contrainte, l'instrument choisi est le signal prix ou la valeur tutélaire du carbone, déterminée selon les travaux du centre d'analyses stratégiques, à 100 euros en 2030. Cette valeur a été rétropolée à 32 euros en 2010 et extrapolée à 200 euros en 2050. Ce travail repose sur du calcul économique mais aussi sur des hypothèses puisqu'il relève d'une démarche prospective. Nous ne savons pas quel devrait être le bon prix du carbone pour orienter les comportements tout en ne nuisant pas à l'activité économique, ce qui pourrait avoir des conséquences sociales importantes. Ces résultats sont le fruit d'une commission. Le coût non payé équivaut à l'excédent des émissions au-delà d'un seuil que multiplie le prix tutélaire.

Le scénario tendanciel est sans doute un peu pessimiste. En fin de période 1990-2010, une inflexion à la baisse a en effet été enregistrée : une baisse de 0,6 % a donc été retenue puis appliquée à la période 2010-2050. Le scénario volontariste correspond à la division par deux des émissions de gaz à effet de serre : telle est la contrainte qu'il faudrait fixer au niveau mondial pour respecter une hausse maximale des températures de deux degrés. Enfin, l'objectif Facteur 4, fixé au niveau national, n'est pas respecté pour l'instant.

Le chiffrage du coût non payé - ou du transfert de la nature vers l'économie – dans l'hypothèse des 32 euros par tonne s'élève à 5,3 milliards d'euros. Dans le cadre du scénario volontariste, le coût passe à 4,9 milliards d'euros et à zéro, si l'on respecte le Facteur 4. L'excédent par rapport à la contrainte de 153 millions de tonnes, dans le scénario volontariste, montre que l'excédent en 2050 est de 140 millions de tonnes au lieu de zéro, soit l'émission de 280 millions de tonnes. Ceci correspond à un transfert de la nature vers l'économie de 28 milliards d'euros soit 0,4 % de la demande finale. A ce stade, la demande finale est considérée comme résultant des activités résidentes mais nous pourrions assez facilement nous placer dans

une approche planétaire intégrant les émissions qui résultent de nos importations. Il conviendra de débattre de ces questions dans le cadre des instances de concertation qui seront mises en place après la conférence.

Pour conclure, je souhaite parler des indicateurs synthétiques. Nous entreprenons actuellement avec l'ADEME un travail pour chiffrer le contenu en CO₂ de la consommation des ménages et voir, parmi les produits consommés par les ménages, quelle est la part des produits éco-labellisés et biologiques et le rôle des emballages. Nous sommes alors confrontés à deux contraintes : la contrainte de robustesse pour être cohérents avec les chiffres de l'Insee sur le panier de consommation et la contrainte de solidarité écologique. Il faut appréhender ces comportements en distinguant les comportements des différentes catégories de ménages, selon leur taille, leur appartenance sociale, leurs revenus et leur habitat. Nous tenterons de ce fait de réaliser un chiffrage global tout en établissant des distinctions selon les catégories de produits et de ménages pour déterminer comment les catégories de ménages accèdent aux différents types de produits.

Ouverture des débats

Florence JANY-CATRICE, Université de Lille 1

Je vous proposerai quelques pistes de réflexion sur les indicateurs synthétiques ou composites. Ces questions ont nourri les exposés précédents. Ce que je vais vous présenter s'appuie sur des analyses que je mène sur les indicateurs et sur les mouvements locaux d'indicateurs ici et à l'étranger depuis plusieurs années et se nourrit de débats menés au sein du réseau FAIR – forum pour d'autres indicateurs de richesse. Ce réseau s'est construit à l'occasion de la mise en place de la commission Stiglitz et poursuit ses travaux.

Je vais essayer de contribuer à la biodiversité des contributions avec une posture beaucoup plus externaliste que celles présentées jusque ici. Je vous propose, dans le temps imparti, de faire 3 éléments de constat et de formuler 2 questions qui pourront ouvrir les débats.

1. Les constats

Je rappelle en premier lieu que le PIB est l'indicateur synthétique par excellence bien qu'il ne fasse la synthèse que des richesses monétaires. Ce point est connu et les limites ont été validées par le CESE et par le rapport Stiglitz. Il s'agissait d'un indicateur de moyens qui est devenu, au cours du temps, une fin. Il existe donc un lien étroit entre la forme que peuvent prendre les indicateurs et les usages qui en sont faits. Les indicateurs sont performatifs ; ils ne sont jamais neutres : ils révèlent ce que l'on veut bien révéler, formatant la réalité par les usages que l'on en fera.

Second constat : l'objectif que nous poursuivons actuellement est de mesurer la durabilité de notre développement. Ces indicateurs de développement durable (IDD) offrent l'occasion de remettre à plat la notion de progrès, si tant est que les IDD soient adossés à notre projet de société : nous devons pour cela convenir de ce qu'est ce projet de société, rompant avec les démesures actuelles. Ces indicateurs sont d'abord des outils politiques avant d'être des productions techniques, surtout dans ce domaine où il est question de progrès sociétal, de qualité de vie et de richesses. Outre les conditions sociales de production des indicateurs, une question se pose : est-il possible de résumer en une seule donnée quantifiée des dimensions qui relèvent de valeurs environnementales, de valeurs sociales et de valeurs de bonne gouvernance ? La substituabilité est une question importante puisque les performances sur certaines dimensions, par exemple écologique, ne peuvent être compensées par des performances dans d'autres domaines sociaux, surtout s'il existe des effets de seuil et d'irréversibilité. La notion de développement durable fait référence à plusieurs dimensions fondamentales qu'il faut réunir, dans une posture fragile d'équilibriste. Ainsi, à titre d'exemples, comment réfléchir à des mobilités durables et peu contraintes ? Comment maximiser un taux d'emploi des seniors sans épuiser les ressources humaines, ce qui nécessite de réfléchir simultanément à la qualité de l'emploi ? Comment réfléchir à la précarité énergétique ou à la solidarité écologique ? Ce n'est pas parce que ces sujets sont compliqués que nous ne devons pas les étudier.

Troisième constat : il me semble difficile de séparer la forme des indicateurs des usages qui en seront faits ; les indicateurs doivent donc peut-être aussi être multiformes. Ainsi, les indicateurs relèvent de cinq usages. Le premier usage est la prise de conscience individuelle et collective des enjeux de la soutenabilité de nos modèles de développement, qu'il s'agisse de la soutenabilité environnementale et sociale mais aussi démocratique. Ces indicateurs peuvent aussi prendre la forme de signaux d'alerte sur le degré de soutenabilité de nos modes de vie, de production, de nos consommations et de notre vie ensemble. Ces indicateurs peuvent également être un prétexte à la construction d'un espace de débat ou des soutiens au débat public pour produire des conventions partagées autour de la définition des richesses de sociétés et des territoires. Enfin, les indicateurs peuvent constituer des arguments quantifiés qui permettent de défendre l'idée que les agrégats économiques nous ont fourvoyés. De manière transversale, les attentes mises dans les indicateurs sont également celles du pilotage d'autres actions publiques puisque certains indicateurs conditionnent l'action publique et devraient pouvoir trouver un usage dans le processus d'élaboration des politiques publiques et dans l'évaluation.

2. Pistes pour le débat

Que penser des indicateurs composites et synthétiques vis-à-vis des tableaux de bord ? En faut-il ? Il serait dommage d'opposer les indicateurs synthétiques ou composites des tableaux de bord car il existe une complémentarité entre ces deux visions qui se nourrissent l'une de l'autre. Il n'est ainsi pas possible d'envisager un indicateur composite sans disposer de variables de même qu'une vision composite permet parfois d'identifier des manques en termes de données ou de dimensions. Les usages de l'une ou l'autre de ces formes diffèrent : l'indicateur composite alerte et s'inscrit dans le débat public alors que les tableaux de bord évaluent des politiques publiques. Par exemple, l'indicateur de développement humain (IDH) ou l'indicateur de pauvreté humaine (IPH) interpellent mais sont ensuite décomposables en de multiples analyses chiffrées ou non à propos d'une dimension qui les compose. En même temps, nous sommes dans un environnement contingent : le débat public, politique et médiatique est souvent dominé par des critères souvent synthétiques (PIB, croissance, indicateurs boursiers). Dans ce contexte, recourir uniquement à des batteries d'indicateurs, en particulier lorsqu'ils sont trop nombreux, peut s'avérer sous-optimal, d'une part du fait de la concurrence déloyale exercée par le PIB et d'autre part car de nombreux acteurs usagers de la statistique sont aussi des acteurs de la transformation de la réalité qui sélectionnent, au gré de leurs propres valeurs, regroupent et produisent des analyses à partir de données qu'ils ont eux-mêmes sélectionnés. Les deux acteurs les plus influents dans cet appui à la représentation du monde sont les médias et les experts. Exemple, le jour de la remise du rapport Stiglitz au Président de la République, tous les grands quotidiens ont illustré d'un indicateur les propos du rapport, utilisant des indicateurs qui ne figuraient pas dans le rapport, comme un indicateur de santé sociale ou l'IDH.

Les limites souvent opposées à certains indicateurs composites ou synthétiques peuvent être transformées en avantages. Je prendrai, pour démontrer mon propos, trois limites souvent opposées aux indicateurs : la question du périmètre, celle de la pondération et de leur arbitrage et celle du format. Ainsi, la question de la sélection des variables vaut tout autant pour une batterie que pour un indicateur unique. La question des pondérations et de l'arbitrage me semble liée aux conditions sociales d'élaboration de ces nouveaux indicateurs car elle peut être l'occasion de mener des débats sur le sens du progrès. Trois stratégies différentes se profilent. Dans le cas des indicateurs synthétiques monétarisés, ceux-ci comprennent déjà des pondérations implicites qui s'appuient soit sur le prix du marché soit sur des imputations de prix reposant sur des modèles très complexes ou encore sur des prix tutélaires qui ont également un caractère arbitraire ou politique. En second lieu, d'autres indicateurs proposent de faire reposer cette pondération sur un processus de révélation des préférences individuelles qui reposerait sur des sondages et sur la subjectivité des représentations que se font eux-mêmes les individus. Certains suggèrent, troisième piste, de réfléchir à la construction de préférences collectives, par le biais de conférences de consensus, de *focus groups* ou de conférences citoyennes qui réalisent une forme de démocratie participative puisque la bonne gouvernance fait partie des piliers du développement durable. On peut imaginer sortir de l'arbitraire grâce à la convention partagée à laquelle les acteurs consacrent du temps. Enfin, la question du format se pose. Faire le choix d'un indicateur tout monétarisé ou composite ne renvoie pas à une même représentation de l'expertise légitime. Ainsi, un indicateur tout monétarisé réduit le monde et les enjeux à des coûts, à des externalités, à de la productivité et à du capital et donc à des catégories d'experts économistes. Un indicateur tout physique requiert des conventions techniques d'équivalence qui peuvent être discutées, comme dans le cas de l'empreinte écologique. L'indicateur composite autorise un dialogue entre acteurs divers du développement durable qui confrontent leurs exigences et ne se soumettent pas aux critères des experts spécialisés en acceptant d'emblée que le progrès relève de dimensions expertes et profanes. La légitimité peut alors être confortée.

Comment éviter de produire de nouveaux fétiches et de nouvelles technologies de domination par ces nouveaux indicateurs ?

Le PIB et la croissance économique ont été à la fois des fétiches et des technologies de domination. Cette question est intimement liée, en amont, aux conditions sociales d'élaboration de ces indicateurs et, en aval, aux conditions de la mise en place de l'évaluation qui pourrait être collective. Je reconnais le risque que ces nouvelles constructions deviennent de nouvelles icônes mais elles peuvent également constituer l'opportunité d'instaurer une véritable démocratie participative et délibérative, en amont et en aval. Ce travail peut revêtir diverses formes, en particulier dans les territoires. De nombreuses expérimentations émergent en région, dans les départements et dans les municipalités qui appuient la mise en place d'indicateurs en renouvelant des formes de débat, de participation citoyenne et de collaboration. Il me semble que les indicateurs de développement durable français devraient passer par la mise en place d'une commission permanente qui resterait largement ouverte à la société civile, organisée ou non, parce que la chose politique doit être une question collective et ne doit pas être portée par les seuls élus ou les seuls experts. Il convient d'emblée de réhabiliter la dimension éthique des indicateurs ainsi que leur dimension politique et de mutualiser les expériences locales qui foisonnent sur cette question afin de s'enrichir de ce qui est déjà produit localement.

Débats

Michel DAVID

Ce sujet est extrêmement complexe et ne peut être réduit à l'opposition entre les pro-croissance et les pro-décroissance. Il convient d'être vigilant. Je partage les propos tenus quant au caractère non neutre de tout indicateur. Les indicateurs reposent toujours sur des présupposés, même s'ils ne sont pas idéologiques.

Jean-Etienne CHAPRON

Je souhaite insister sur la distinction entre indicateurs d'alerte et indicateurs de suivi. Nous disposons déjà d'indicateurs d'alerte qui sonnent l'alarme depuis quelques décennies et il serait donc temps de s'intéresser maintenant aux indicateurs de suivi. Par ailleurs, il convient de remettre les experts à leur place tout en soulevant la question de l'utilisation du savoir et de l'organisation du débat et de ses résultats. Lorsque l'on évoque les expériences locales, il faut s'interroger sur les dimensions plus vastes que le territoire : comment enrichir la réflexion en réunissant les avancées émanant de plusieurs débats démocratiques menés au niveau local pour obtenir un consensus ? Comment organiser ce consensus sur ce qui sera appliqué au niveau national et qui ne ressemblera à aucun élément mis en place au niveau local ? Il s'agit là d'un véritable enjeu de construction du débat public.

Michel DAVID

La question de l'interaction entre les indicateurs n'a pas été suffisamment abordée au cours de cette matinée. Quand on agit sur un environnement, quelles sont les conséquences sur l'économie ? Une approche systémique doit être de plus en plus intégrée au lieu de s'en tenir à des approches séquentielles et juxtaposées.

Jacques RICHARD, professeur, Université Paris Dauphine

Si ces indicateurs ne sont pas traduits dans les comptabilités d'entreprise qui définissent les distributions concrètes de dividendes et de salaire, il risque d'y avoir un conflit entre plusieurs manifestations. La réalité, c'est l'entreprise qui distribue la richesse et vos idées doivent donc absolument être diffusées dans d'autres sphères. Il existe en outre un conflit entre plusieurs PIB : certains, comme la Banque mondiale, veulent une valorisation des services rendus à l'environnement et s'engagent, à mon sens, dans une impasse totale alors que d'autres, comme Monsieur David, s'orientent vers une évaluation des coûts de restauration de l'environnement. Cette voie est très intéressante car elle peut être menée de front au niveau de l'entreprise. Les travaux, auxquels fait référence M. David, ont été développés en Hollande où il y a une expérience dans ce domaine d'au moins quinze ans et je pense que cette voie est très intéressante. Il y aura un choix brutal à

faire entre les rapports Stiglitz qui sont plutôt dans une vision de valorisation – avec les problèmes qu'elle induit en termes de compensation et de pondération – et cette vision présentée, très efficace. Ce problème doit être tranché. A l'heure actuelle, les travaux sont menés comme si l'entreprise n'existait pas : je propose donc de les élargir à des comptes d'entreprise pour imposer aux entreprises de reporter, au moins en annexe, des éléments. Une commission pourrait définir un modèle pour l'entreprise en lui imposant de tenir compte des cibles évoquées, définies par des scientifiques, et des coûts de restauration. La France pourrait jouer un rôle pionnier dans ce domaine sans attendre que d'autres le fassent, même si les Pays-Bas l'ont déjà fait.

Florence JANY-CATRICE

Dans le Nord Pas-de-Calais, quand on demande en conférence de citoyens la définition de la richesse, ils nous parlent de liens interindividuels, de lien social, de qualité politique, de niveau de culture, de biodiversité culturelle, de capacités de réciprocité gratuites, éléments qui ne sont pas produits dans l'entreprise. Je souhaite donc que la richesse soit considérée au pluriel. Je suis d'accord pour que l'ensemble de ces questions de richesse et de nouvelle comptabilité soit en interaction avec la comptabilité de l'entreprise. En plus du dépôt de bilan économique, il serait peut-être possible d'avoir un jour un dépôt de bilan social, un dépôt de bilan environnemental, voire un dépôt de bilan démocratique.

Jean-Etienne CHAPRON

A propos de l'intégration dans la comptabilité d'entreprise de l'exigence de produire un bilan écologique de leurs activités, il ne faut pas sous-estimer la longueur probable et la difficulté certaine de cette approche.

André-Jean GUERIN, Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie

Retoucher aux normes comptables demandera effectivement un travail de longue haleine.

Dans l'hypothèse de diffuser les considérations liées au transfert de coût du capital naturel vers le capital de l'humanité, les coûts réels du changement climatique se calculent au niveau mondial. L'évaluation ne devrait-elle donc pas être fondée sur des estimations du coût à un niveau international ? Par ailleurs, il serait intéressant de présenter ces transferts de coûts dans une comparaison internationale, européenne et mondiale. Enfin, pour un pays comme la France mais plus largement pour l'Europe, ce type d'informations pourrait être renforcé par une évaluation économique du risque que représenterait la dépendance trop forte des pays européens vis-à-vis de sources d'énergie peu représentées en Europe.

Michel DAVID

Sur l'évaluation des dommages à la nature non payés par l'économie, nous avons choisi une approche pragmatique au risque de ne pas être totalement optimaux. L'approche Stern est davantage centrée sur les coûts : elle vise à calculer le coût d'abattement, ou l'effort à réaliser aujourd'hui, pour compenser les coûts actualisés futurs des dommages causés à l'environnement. Il est toutefois difficile de modéliser cette approche et nous avons donc choisi une approche différente, basée sur l'objectif de maîtrise de la hausse des températures pour déterminer la sensibilité des émissions à l'effet prix. Cette logique, qui n'est sans doute pas totalement satisfaisante, repose sur des hypothèses moins fortes et sur un chiffrage plus facile.

Arnaud COMOLET, Communauté d'agglomération Saint-Quentin en Yvelines

Tout en continuant à travailler sur des travaux alternatifs, les mêmes problématiques se posent. Des éléments sont nouveaux par rapport à ceux discutés dans les années 80-90 comme la globalisation des émissions de CO₂ ou la gouvernance puisque ce débat intègre la société civile. La part des entreprises a été évoquée : je crois que l'intégration dans la comptabilité et dans la problématique RSE doit être développée. Ma question porte sur les territoires. En quoi l'approche territoriale et les différentes expériences des territoires influent-elles sur les travaux nationaux ?

Michel DAVID

Je constate malheureusement que nous sommes encore trop dans des logiques descendantes. Des progrès ont été accomplis, comme le montrent le travail de coopération entre la DATAR et le service de l'observation et des statistiques. Le référentiel pour les Agendas 21 consiste non pas à dire aux territoires ce qu'ils doivent faire mais à mettre à leur disposition des outils qui fassent. Si des exemples emblématiques existent, nous restons encore trop dans des logiques descendantes.

Catherine LAPIERRE, association 4D

Je voudrais savoir pourquoi, dans les indicateurs de contexte, le PIB par habitant a été conservé au lieu de prendre en considération, comme le préconisait la Commission Stiglitz, le seul revenu disponible des ménages.

Louis de GIMEL

La commission Stiglitz ne recommande pas de prendre uniquement en compte le revenu des ménages mais propose d'ouvrir les indicateurs. La commission Stiglitz doit en outre s'implanter au niveau international avec des indicateurs sur lesquels il est facile de communiquer aux niveaux européen et international.

Marion COHEN, fondation Nicolas Hulot

Il a été dit à plusieurs reprises que les indicateurs n'étaient pas neutres. Je partage ce point de vue : on choisit de compter quelque chose, ce qui a du poids. Avant de s'interroger sur les indicateurs, je pense que nous aurions donc dû nous demander ce que nous voulions compter et mettre en avant en fonction de la société que nous voulons. Ma question qui, je pense, restera sans réponse est la suivante : dans quelle mesure est-il possible d'organiser des conférences de consensus ou de saisir la commission nationale du débat public (CNDP) de ce sujet ? Quelle société voulons-nous ? Quelles sont les valeurs de la société ?

Catherine LARRIEU, CGDD

L'appropriation de ces questions et l'émergence, en parallèle du travail sur les indicateurs, d'un consensus sur les valeurs et les modes d'organisation de la société ne relèvera pas uniquement d'une forme de concertation. La CNDP n'avait pas été retenue initialement par les partenaires du Grenelle de l'environnement. La CNDP et les CPDP montrent généralement toute leur efficacité quand un projet, déjà construit, est proposé au débat. Sommes-nous, sur ces sujets de développement durable, sur des projets suffisamment précis pour donner lieu à des alternatives qui se prêtent à la forme du débat public ? Je n'en suis pas persuadée. Nous constatons que les débats CPDP qui apportent le plus sont ceux où des alternatives opérationnelles très formalisées sont présentées. Il faut évidemment continuer le débat et lier les indicateurs aux valeurs.

Grégory MARLIER, Conseil régional Nord Pas de Calais

Le choix de la région a été d'avoir une complémentarité entre les deux approches (tableaux de bords et indicateurs synthétiques) car les besoins et les usages qui en sont fait sont différents. Ainsi, les indicateurs synthétiques permettent de dégager une tendance globale, à comparer à d'autres territoires, pour élaborer les schémas régionaux et les politiques régionales. Seuls les indicateurs synthétiques peuvent compléter l'information donnée par les PIB. Ainsi, l'indicateur de santé sociale montre qu'un classement des régions très différent de celui donné par le PIB. Par ailleurs, ces indicateurs permettent de susciter un débat et d'interpeller. Pour sensibiliser les citoyens sur les enjeux du développement durable, l'empreinte écologique est clairement plus efficace qu'un simple tableau de bord. Nous avons récemment organisé une conférence citoyenne sur le développement de la région. La question posée aux citoyens portait sur la richesse de la région : la question de la pondération est un véritable avantage pour le débat car elle a fait émerger les dimensions importantes du développement humain et durable.

Philippe LE CLEZIO

Les enjeux stratégiques du développement durable sont choisis à travers les défis. Les indicateurs permettent alors de renseigner sur ces enjeux. La question est donc plutôt celle de l'émergence de ces enjeux, grâce au processus démocratique. L'instance dans laquelle nous sommes peut jouer un rôle important dans la définition des enjeux.

Par ailleurs, je n'ai toujours pas compris la césure faite entre le bien-être et la soutenabilité par la commission Stiglitz. La césure a peut-être permis de mettre en lumière les urgences sociales, à travers la notion de bien-être, mais puisque la ponction sur les ressources permet d'améliorer le bien-être actuel, on ne peut parler de bien-être actuel sans soutenabilité puisque les bien-être sont en concurrence.

Jean-Etienne CHAPRON

Le rapport de la commission Stiglitz n'oppose pas bien-être actuel et soutenabilité mais opère une distinction entre bien-être actuel et bien-être futur. Plutôt que de parler d'un conflit entre bien-être et soutenabilité, on pourrait parler d'un conflit potentiel et latent entre la génération actuelle et les générations futures, si la génération actuelle ne pense pas suffisamment aux générations futures qui hériteront d'une situation. Dans les indicateurs de qualité de vie, la commission tente de quantifier le niveau de bien-être actuel et, dans un chapitre distinct, elle traite de la soutenabilité qui est une anticipation du bien-être des générations futures que nous espérons maintenir pour l'ensemble du patrimoine de l'humanité.

Jean-Pierre BOMPARD

La stratégie nationale de développement durable peut faire l'objet d'un débat public de type CNDP. Des propositions sont faites dans le nouveau rapport de Philippe Le Clézio. Par ailleurs, sur un des tableaux présentés sur la valeur carbone, je rappelle que ces calculs n'ont de sens que si nous pouvons dire combien on économise d'émissions de gaz à effet de serre. Or, pour avoir participé à la commission Quinet, les 32 euros ne correspondent pas aux 17 euros prévus par la taxe carbone. Or ce chiffre était déjà un compromis puisque la modélisation fixait à 45 euros le prix de la tonne de carbone en point de départ. Avec un tel prix, nous n'avons aucune chance d'arriver à Facteur 4 sauf si le taux de progression s'emballait après le point de départ : il s'avérerait alors socialement inacceptable en 2030. Enfin, la batterie d'indicateurs parus a-t-elle été testée sur une longue période en fonction des cycles économiques ? Certains de ces indicateurs sont-ils plus sensibles à des phénomènes de cycles ou sont-ils corrélés de manière satisfaisante ?

Michel DAVID

Je crois avoir indiqué que, pour déterminer le prix de la tonne de carbone, nous étions partis de 2030 et que le prix de 2010 résultait de calculs économiques et de compromis. Je confirme vos propos, ce qui traduit une préférence au fil du temps et remet à plus tard les efforts à réaliser. Le taux d'accroissement de la tonne proposé est très élevé puisqu'il atteint presque 6 % sur la période 2010-2030. Les générations qui arrivent supporteront donc davantage ce coût.

Jean-Etienne CHAPRON

Nous n'avons pas testé tous les indicateurs proposés sur des longues périodes en fonction des différents cycles économiques. Je pense néanmoins que ce point a joué un rôle dans les réflexions portant sur la soutenabilité. Comment tenir compte dans les modèles qui permettront de calculer les prix imputés pour avoir, dans l'épargne nette ajustée, une estimation de l'état du patrimoine et de sa valorisation. Il faut alors tenir compte des conséquences du cycle économique sur les différentes composantes du patrimoine global. Ce travail est extraordinairement difficile et les résultats très différents selon les hypothèses retenues. En ce qui concerne les indicateurs strictement macro-économiques tirés des comptes nationaux, comme le revenu disponible des ménages, la répartition des revenus et du patrimoine et les inégalités, le cycle économique n'a pas d'incidence réelle sur la définition de ces indicateurs. Pour la qualité de la vie, les incidences existent mais, à ma connaissance, la question n'a pas été posée dans ces termes. Il s'agit d'une bonne piste d'amélioration du travail dans la sélection des indicateurs qui pourrait être mise en place à la suite du rapport Stiglitz.

Un participant

Certains intervenants ont parlé de conflits potentiels avec les générations futures alors que d'autres se demandaient si nous laisserions la planète dans le même état que nous l'avons trouvée. Ces précautions oratoires me semblent superflues puisque les chiffres donnés par Bruno Trégouët indiquent que nous prélevons 800 milliards de tonnes de matières chaque année au niveau national. Avec un tel prélèvement, nous ne laisserons pas la France dans le même état ; nous avons déjà dépassé les seuils. Pourquoi faut-il attendre pour engager un débat citoyen ? Faut-il disposer d'indicateurs élaborés alors que nous avons déjà dépassé les seuils et que l'implication citoyenne est peut-être le seul moyen de comprendre vers où on peut aller ensemble.

Jean-Etienne CHAPRON

J'ai peut-être parlé avec trop de précautions. Les générations futures auront effectivement de bonnes raisons de nous en vouloir. Causons-nous ces dommages de manière délibérée ou par ignorance et par incompetence globales ? Le débat a déjà bien démarré. Les travaux réalisés au niveau local et la recherche d'indicateurs agrégés pour mieux approcher le bien-être et la soutenabilité n'ont pas attendu la commission Stiglitz. S'il nous a fallu tant de temps pour réagir, c'est que le débat a mis du temps à monter en puissance. Nous avons pris conscience qu'il convenait de cesser de trop prélever. Nous connaissons maintenant le total de nos prélèvements, soit 800 milliards de tonnes, et nous savons aussi ce que ce total représente par rapport à ce qui reste.

Les indicateurs complémentaires de la stratégie nationale de développement durable

Défis : climat, transports, consommation durable, biodiversité

Les propositions Insee – MEEDDM/SOeS

Bruno TREGOUET

Pour les défis 1 à 4, nous proposons 35 indicateurs environnementaux de second niveau, dont 20 ne sont pas encore totalement finalisés. Compte tenu du nombre conséquent d'indicateurs, je me limiterai à une brève présentation, ponctuée de quelques remarques d'ordre général.

Pour le **premier défi**, intitulé « **changement climatique et énergie propre** », nous avons retenu trois indicateurs, sachant que certains méritent encore un travail d'approfondissement. Comme pour les indicateurs phares, les indicateurs réalisables sont en lien avec la stratégie nationale de développement durable et avec les engagements du Grenelle de l'environnement. La distinction d'avec les indicateurs phares réside dans le niveau de détail de ces indicateurs sectoriels. Le premier indicateur du défi 1 concerne **la consommation d'énergie par habitant**. Le second indicateur mesure **les émissions de gaz à effet de serre** par secteurs émetteurs (transport, agriculture, industrie, tertiaire). Le troisième indicateur, relatif à **la consommation d'énergie dans les secteurs résidentiel et tertiaire**, doit être mis en regard de l'ambitieux plan « bâtiment » qui fixe des objectifs d'amélioration des performances énergétiques des logements existants.

S'agissant du **deuxième défi**, intitulé « **transport et mobilité durable** », le niveau de détail des indicateurs est plus élevé, puisqu'une distinction est opérée entre le transport de marchandises et le transport de voyageurs. Un indicateur vise à étudier **le recours aux transports en commun**. Il convient d'orienter les citoyens vers des modes de transports plus économes et moins émetteurs de gaz à effet de serre, notamment les transports en commun. En effet, l'usage des véhicules particuliers représente encore 82 % des transports de voyageurs. J'attire votre attention sur deux indicateurs réclamés par les membres de la commission de préparation de cette conférence : **l'évolution de l'offre de transport en commun et le temps passé dans les transports**.

Pour le **troisième défi**, intitulé « **consommation et production durables** », nous retrouvons des indicateurs relatifs aux **déchets**, adossés à des objectifs de réduction à la source des déchets et d'une augmentation du recyclage des déchets produits. L'indicateur suivant concerne la part de l'agriculture biologique, sachant que l'objectif est de parvenir à ce que ce type d'agriculture représente 6 % des exploitations agricoles à l'horizon 2012. Un indicateur plus novateur, **l'évolution de l'emploi dans les éco-activités** est à mettre en relation avec le développement du secteur de la croissance verte. Au-delà des emplois liés à la protection de l'environnement, il peut aussi s'agir d'emplois qui se développent en raison de la progression de nouveaux modes de consommation. Je signale qu'il a fallu inventer des concepts et des méthodes pour mesurer ces éco-activités. De plus, quelques indicateurs sont encore à l'étude, en particulier le pourcentage d'éco-produits dans la consommation des ménages et le contenu en CO₂ de la consommation des ménages.

Le **quatrième défi**, relatif à **la conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles**, englobe un premier indicateur mesurant **les captures et les stocks de poisson**, étant entendu que son périmètre restera limité à l'Union Européenne. Le second indicateur touche à **la qualité des eaux superficielles**. Cet indicateur qui date de moins d'un an répond au moins en partie aux attentes concernant la connaissance de la qualité des eaux de surface en France. Cet indicateur ne mesure que l'évolution de la présence de macro-polluants et ne s'intéresse pas à la présence des pesticides. Le dernier indicateur touche à **la consommation de produits phytosanitaires**, pour lequel le Grenelle de l'environnement a fixé des objectifs. Parmi les indicateurs de second niveau, nous prévoyons une mesure de **la fragmentation des espaces naturels** quand cela sera possible.

Ouverture des débats

Pierre RADANNE, Président de l'Association 4D

La question qui nous est posée doit être analysée à l'aune de plusieurs critères. Nos indicateurs concernent-ils l'ensemble de la société ? Sommes-nous dans une approche purement environnementale ? Je suis de ceux qui ne partagent pas la vision d'un développement durable qui serait basé sur trois piliers : l'environnement, l'économie et le social. En effet, si le pilier environnemental ne fonctionne pas, les deux autres piliers en sont également affectés. En conséquence, la question des indicateurs de développement durable nécessite de balayer les trois champs à la fois. Au-delà de la compréhension de l'indicateur, il convient de considérer son niveau de précision.

Nous vivons actuellement un changement de civilisation. La période d'expansion industrielle a pris fin au moment du protocole de Kyoto. La question qui se pose pour le XXI^{ème} siècle diffère grandement de celle qui se posait aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, à savoir : la science et la technique peuvent-elles améliorer nos vies ? La réponse est évidemment positive. Le défi du XXI^{ème} siècle réside dans la croissance de la population mondiale. Or les ressources de la planète sont limitées et la charge sur l'environnement est excessive. La valeur, aux sens moral, technologique, financier, du XXI^{ème} siècle va être l'optimisation des ressources. Nous devons construire les indicateurs du XXI^{ème} siècle pour avoir la paix sociale dans le monde. Changer de vision du monde suppose de changer d'indicateurs. Auparavant, nous n'observions que le Produit Intérieur Brut. Au Moyen-âge, j'imagine que l'indicateur clé devait être le nombre de païens convertis.

Le débat tourne actuellement autour de **l'empreinte carbone**. L'image de l'empreinte écologique est puissante : notre consommation actuelle équivaut à celle de plusieurs planètes. Cette situation n'est pas tenable. Le critère de l'empreinte écologique ne peut cependant pas satisfaire aux critères de la précision. Nous ne savons pas mesurer la charge globale sur l'environnement et sur la planète de l'activité d'une entreprise ou d'une famille. Je voudrais plaider avec force en faveur de l'empreinte carbone. Le travail réalisé sur le bilan carbone et l'activité des territoires est, de fait, insuffisant. Il convient d'aller plus loin, avec une démarche comparable à celle de la TVA : imputer au consommateur l'ensemble de ses émissions où que ce soit dans le monde. Les sujets soulevés lors de la conférence de Copenhague ne peuvent être tranchés tant que nous n'avons pas réglé la question des indicateurs. Lorsque vous achetez un produit chinois dans votre supermarché, l'émission provient-elle de l'usine chinoise ou du consommateur européen ? L'Arabie Saoudite explique par exemple que ce n'est pas elle qui consomme le pétrole qu'elle extrait de son sol. Nous devons avancer avec une approche sérieuse et progresser vers cette empreinte carbone. Nous disposons des compteurs qui, notamment dans le secteur de l'énergie et des déchets, permettent de traiter le sujet. Il est vrai que notre système statistique n'a pas été construit par rapport aux finalités qui sont exprimées aujourd'hui.

S'agissant **du climat et de l'énergie**, il est essentiel de revenir sur la question de l'intensité énergétique par unité de richesse. J'ajouterai personnellement un indicateur d'indépendance énergétique, au sens économique du terme. Comment la différence entre la facture payée par notre pays à ses portes (48,5 milliards d'euros en 2009) et celle payée par les consommateurs français hors taxes évolue-t-elle ? Cet indicateur me semble compréhensible et lisible.

Pour **les transports**, les indicateurs proposés sont évidemment pertinents. J'y adjointrais la part de la mobilité en kilomètre parcouru en véhicule individuel consommant du carburant. Nous avons à résoudre nos problèmes de mobilité tout en réduisant la part de l'usage des véhicules qui émettent des gaz à effet de serre. Nous avons besoin d'un indicateur d'évolution de la mobilité par rapport au Produit Intérieur Brut. Notre richesse doit aussi être mesurée en termes de mobilité contrainte évitée. Il faut qu'on ait un ratio entre mobilité, et richesse du pays. Il convient aussi de considérer la consommation des transports en énergie primaire, pas seulement en énergie finale. S'agissant de la consommation durable, je pense que le taux de recyclage constitue un indicateur de niveau 1 plutôt que de niveau 2, puisque nous devons retravailler, dans le siècle présent, notre rapport aux ressources.

Le quatrième défi, relatif à **la biodiversité** et aux ressources naturelles, me paraît assez difficile à traiter. Selon moi, le seul point qui manque concerne l'artificialisation des sols et des estuaires.

J'étendrai mon propos à la question des indicateurs économiques et sociaux. L'Union Européenne a demandé un cadrage, ce qui me paraît insuffisant. Il faut que les indicateurs économiques et sociaux aient un rang d'objectif de développement durable.

Les indicateurs ont fait l'objet d'une présentation relativement complète. J'aimerais néanmoins qu'on débâte à nouveau d'un indicateur de niveau de développement, distinct du Produit Intérieur Brut. Il faut continuer sur la voie ouverte par les travaux de la Commission Stiglitz. Il convient de définir par ailleurs des indicateurs portant sur **l'exclusion sociale**, notamment la part de la population en situation de dérive (sans domicile fixe, ménages surendettés, chômeurs longue durée, etc.). Les sociologues estiment que 15 % de notre population est aujourd'hui détaché du corps social. J'ajouterai par ailleurs des indicateurs relatifs au niveau d'**endettement du pays** et à **la charge des retraites sur les actifs**. Notre vision du développement durable doit être complète et générale.

Pour finir, il faudrait trouver des indicateurs de progression démocratique. Peut-on élaborer des indicateurs de concertation et de processus de co-construction des politiques publiques aux niveaux nationaux et territoriaux ? Ces indicateurs aident à préparer l'acceptation et l'applicabilité des lois. Les politiques qui réussissent sont celles que les gens aiment. Mon but est de faire en sorte que notre société soit plus lisible, qu'il y ait une plus grande participation, et que l'ensemble des éléments de développement durable soit compris par tous.

Modérateur

Vous dites qu'il n'est pas possible de calculer l'empreinte écologique. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

Bruno TREGOUET

Pourquoi n'avons-nous pas retenu cet indicateur parmi ceux du développement durable ? Je partage les remarques apportées ce matin par le rapporteur de la Commission Stiglitz à ce sujet. Il est vrai que l'empreinte écologique a pour avantage d'être facilement compréhensible, contrairement à certains de nos indicateurs plus arides. De plus, l'empreinte écologique se caractérise par une approche planétaire. Elle rapporte au pays consommateur tous les impacts qu'il a sur l'environnement, y compris dans le reste du monde. La démarche est identique dans le cas de l'empreinte carbone.

En revanche, quand on regarde de plus près, nous constatons que le calcul de l'empreinte écologique est plus compliqué qu'il n'y paraît. En ce qui nous concerne, nous avons tenté de recalculer l'empreinte écologique de la France. Nous y sommes parvenus au prix de quelques difficultés. Certains facteurs de conversion ne sont pas suffisamment transparents. L'interprétation des évolutions annuelles de cet indicateur est difficile à mettre en regard avec les pressions subies par l'environnement. Il est en revanche possible d'établir une corrélation avec l'évolution du PIB. Sur longues périodes, nous voyons que l'essentiel de l'évolution de l'empreinte s'explique principalement par l'augmentation des émissions de CO₂. Dans ces conditions, il nous paraît plus simple de retenir l'empreinte carbone mesurée par les émissions de CO₂ ou des émissions de gaz à effet de serre. J'ajoute que les résultats de nos travaux sont disponibles sur internet.

Débats

Cyrille SCHOTT

Je suis membre de la Cour des comptes, au sein de laquelle je suis les questions relatives au développement durable. Cette conférence est particulièrement intéressante. Nous envisageons d'ailleurs de monter dans les mois à venir des séances de formation des rapporteurs de la Cour des comptes afin de leur présenter le schéma national de développement durable et les indicateurs dont nous parlons aujourd'hui et qu'il conviendra d'inclure progressivement dans nos contrôles.

S'agissant de la question de l'eau, il me semble important d'observer l'évolution du niveau des eaux souterraines, fortement touchées par endroit, par les produits phytosanitaires. J'ai vu que nous allions mesurer l'évolution des surfaces artificialisées, qui s'accroissent chaque année. Cela dit, nos indicateurs ne sont pas que nationaux. Ils s'intègrent dans des démarches internationales. A l'heure où l'on se plaint de la déforestation au niveau mondial, je ne comprends pas pourquoi nous ne prenons pas en compte l'évolution des surfaces boisées.

Par ailleurs, nous devons nous assurer que nous atteignons les objectifs en termes de réduction d'émissions des gaz à effet de serre, non seulement en chiffre absolu mais aussi en les mettant en rapport avec le nombre d'habitants. Dans ce domaine, notre pays occupe une position honorable, ce qui ne nous dispense pas d'efforts futurs.

Enfin, j'ajouterai une observation d'ordre philosophique. La prise de conscience actuelle me semble extrêmement positive. Nous devons léguer aux générations futures la terre qui soit dans le meilleur état écologique possible. Cependant, je ne partage pas l'idée selon laquelle les générations futures ont des raisons de nous en vouloir. Notre génération a certes commis des erreurs à l'égard de la nature, mais elle transmettra aussi un patrimoine matériel et immatériel, constitué dans le champ de la santé. Nous avons connu une forte évolution de l'espérance de vie. Notre héritage s'inscrit dans le domaine de l'enseignement, de la connaissance, de la recherche, des équipements, etc. Nous ne pouvons donc pas dire que notre génération n'a rien fait. On peut seulement lui reprocher de ne pas avoir réussi à diffuser à l'ensemble du monde cette aisance de vie qui caractérise les pays développés. Notre génération a contribué à enrichir le patrimoine de l'Humanité.

Pierre RADANNE

Sur le plan international, nous allons suivre l'ensemble des grandes forêts par image spot. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas faire des calculs de l'évolution des territoires français et de la fragmentation des espaces si nous parvenons à le faire pour la forêt amazonienne. Il y a peut-être des outils à utiliser en la matière. Je précise que la forêt française se reboise à raison de plus de 30 000 hectares par an.

Votre dernière remarque m'apparaît fondamentale. Par rapport à l'interprétation des indicateurs de nature quantitative, notre débat sur l'avenir de notre société est souvent posé en termes de décroissance. J'aimerais moi aussi vous faire part d'une réflexion d'ordre philosophique. Nous allons diminuer la charge de consommation de matières neuves par habitant, de consommation d'énergie épuisable par habitant et le volume d'émissions de tous ordres par habitant. Nous serons donc en situation de décroissance quantitative par habitant. Mon expérience montre que les capacités d'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources sont encore considérables, à condition qu'un indicateur économique de développement puisse être mis en regard de cette charge sur l'environnement.

Enfin, je dirai qu'il y a un infini dans le monde fini. Nos ressources sont limitées mais, dans le monde de finitude, l'infini réside dans la relation à l'autre, l'accès à la connaissance, la culture, le beau. L'avenir de notre société est d'aller vers une société davantage tournée vers le relationnel. Dans le débat sur le développement durable, nous devons aussi être en mesure de suivre ces éléments nouveaux. Nous possédons tous un téléphone portable et un accès internet. De fait, il nous faut un indicateur d'accès aux autres, c'est-à-dire de richesse relationnelle. Ce sera l'indicateur du futur développement de notre civilisation.

Bruno TREGOUET

Je pense que nous pourrions mesurer l'évolution de la qualité des eaux souterraines, même si cela présente des difficultés supplémentaires par rapport aux eaux de surface. Par ailleurs, nous pouvons aisément suivre l'évolution des surfaces boisées. Comme mon collègue, je crois cependant qu'il est plus intéressant de suivre la fragmentation des espaces naturels. Nous avons déjà publié des résultats à ce sujet.

J'ai bien noté les propositions de Monsieur Radanne. Pour l'indicateur de richesse relationnelle, nous devons avoir un débat démocratique pour nous accorder sur l'indicateur adéquat. Pour les autres indicateurs, les progrès sont envisageables, parfois même à court terme.

S'agissant de votre remarque sur les parts respectives de l'environnement, de l'économie et du social, je vous ferai remarquer que parmi les indicateurs que nous vous présentons aujourd'hui, 7 indicateurs phares sur 15 sont environnementaux et 15 indicateurs de second niveau sur 35 le sont aussi. Ceci illustre la marque de l'environnement sur le développement durable. Je pense néanmoins que ce partage va se rééquilibrer vers le volet social.

Christophe CESETTI, Consultant en pilotage des organisations, LA GREEN TEAM

Monsieur Radanne a évoqué la question du taux de recyclage des déchets. La réglementation européenne nous invite d'abord à réutiliser les objets. En conséquence, pourquoi ne pas mesurer le taux de réutilisation des appareils, notamment électroménagers ? Cette piste mérite d'être explorée. Ne convient-il pas d'éviter la production de déchets ? Il faudrait élaborer des indicateurs permettant de mesurer « l'évitement » des déchets.

Pierre RADANNE

Il faut effectivement un indicateur de réutilisation et de recyclage. La mesure de la consommation de matières premières équivaut au calcul du niveau de déchets évités.

Monique BOUTRAND, Membre du CESE - CFDT

Monsieur Radanne a introduit l'idée d'un indicateur de développement démocratique. Votre association a-t-elle pris les devants par rapport à cette proposition ?

Pierre RADANNE

Ma remarque était plus limitée : j'ai parlé d'un indicateur de concertation et de co-construction. Nous allons vers une démocratie à deux étages. Dans un premier temps, on essaie d'impliquer les gens dans la recherche de solutions. Ce travail doit être organisé afin que chacun puisse affiner sa position. Dans un second temps, la démocratie représentative prend des décisions éclairées. Le courage des politiques est total dès lors qu'on connaît l'acceptation de la société. En amont, il convient de faire un travail de préparation et de conception, pour se tourner vers une démocratie plus représentative. Sur cette question d'élaboration collective de proposition, nous devrions pouvoir trouver des indicateurs matériels de mise en œuvre.

Gilles BENEST, Université Paris 7, Dirigeant du master professionnel « espaces et milieux »

Par rapport au défi 4, je rappelle que l'année 2010 est celle de la biodiversité. Je suis surpris que les seuls indicateurs de biodiversité concernent les poissons et les oiseaux. Certes, les scientifiques n'en sont qu'à ce niveau pour le moment. Ces catégories d'animaux ne représentent que 100 000 espèces, sur un total estimé à 1,5 million d'espèces. Que veut-on réellement révéler ? Si l'on se contente de ces deux groupes d'animaux, en omettant des indicateurs végétaux, cela signifie que nous n'avons pas envie d'aller aussi loin. On en revient à la question du courage politique.

En ce qui concerne les indicateurs de biodiversités, les bactéries, notamment celles du sol, me semblent essentielles. Dans le document qui nous a été distribué, je lis avec satisfaction que l'on compte dans les sols artificialisés les espaces verts, notamment intra-urbains. Il me semble fort utile de considérer aussi comme sol artificialisé les espaces d'agriculture intensive. En effet, nous connaissons le lien entre les pratiques agricoles et l'épuisement des ressources naturelles.

Je m'attarderai sur l'exploitation des matières, qui conduit à un calcul de la différence entre les imports et les exports. Nous devrions adopter la même méthode pour les productions agricoles et alimentaires, nous devrions adopter la même démarche. Une part des aliments que nous consommons n'est pas produite en France. Le Ministre a souligné les efforts de proximité de l'agriculture. Cette méthode vaut également pour les forêts. Je ne suis pas opposé à la comparaison des surfaces nationales avec celles des surfaces internationales, sachant que le bois exploité à l'extérieur est importé en France et consommé en interne. Nous pourrions donc appliquer la même méthode.

Pierre RADANNE

Votre propos est assez complet. J'ajouterai à votre liste le suivi de la valeur en humus des sols français. Dans nos discussions, il faut aussi considérer le facteur temps. Sur des sujets totalement neufs, nous rencontrons des problématiques de recherche, de pesée et d'évaluation. Ces objectifs doivent alors s'inscrire dans un horizon d'une dizaine d'années.

Bruno TREGOUET

J'attirerai votre attention sur les lacunes relatives aux mesures de l'évolution de la biodiversité. D'énormes progrès restent à accomplir. Pourquoi n'avons-nous retenu que les poissons et les oiseaux ? Je répondrai tout simplement que c'est parce qu'il n'y a rien d'autre. Si nous voulons progresser dans les prochaines années, il est urgent de se mettre autour de la table pour élaborer un programme ambitieux en la matière.

S'agissant des méthodes d'estimation des flux de matières, nous prenons en compte les matières prélevées du fait de nos importations, y compris les matières qui ne sont pas importées mais qui restent dans les pays où a lieu leur extraction et la fabrication des produits. Notre objectif est de mettre en valeur quelques ordres de grandeur et d'illustrer des grandes tendances.

Henri PREVOT, ADETEF

Notre objectif est de diminuer nos émissions de CO₂. Pour le chauffage, il est possible d'utiliser une chaudière à condensation de gaz ou un réseau de chaleur en biomasse. Le premier aura un rendement de 100 % contre moins de 70 % pour le second. Cet exemple montre que le critère de consommation de l'énergie par ménage n'est peut-être pas pertinent en ce qui concerne les émissions de CO₂, puisque pour émettre moins de CO₂ nous consommons plus d'énergie. C'est particulièrement le cas des biocarburants de seconde génération, dont la chaîne de production a un rendement médiocre. Comme l'une de nos ressources rares est le sol, le ratio CO₂ évité par hectare m'apparaît donc comme un indicateur essentiel. Il vaut mieux utiliser de la biomasse directement que de produire des biocarburants avec.

Claire TUTENUIT, Entreprises pour l'environnement

Pierre Radanne a utilisé le critère de la cohésion. Nous avons vu la longue liste d'indicateurs environnementaux. L'essentiel est de savoir ce qu'on en fait. Nous constatons que la population est sensible à quatre indicateurs fournis par l'Insee au Président de la République : le chômage, la croissance, le commerce extérieur et le déficit public. Il existe des centaines d'autres d'indicateurs mais la population ne change pas ses comportements. Parmi ces indicateurs quasi magiques, il serait bon d'ajouter un indicateur environnemental. 70 % des français pensent que le changement climatique est un vrai problème. Nous pourrions inclure un indicateur d'émissions de gaz à effet de serre, que l'Insee pourrait préparer. En effet, sur la base des facteurs d'émissions de l'année précédente, une interpolation doit pouvoir être réalisée en fonction de facteurs météorologiques et de l'activité industrielle ou de la construction. Cet indicateur servirait à maintenir une conscience nationale de la lutte contre le changement climatique, qui autrement, risque très fort de s'essouffler.

Louis CAYEUX, FNSEA

Il me semble plus pertinent d'adopter un indicateur de congestion plutôt qu'un indicateur du temps de transport.

Concernant la forêt, je crois qu'il est intéressant de considérer l'efficacité de la biomasse. La forêt progresse mais son efficacité de production reste inférieure à celle de nos voisins européens. Si nous voulons développer la biomasse, il convient de réfléchir à l'amélioration de l'efficacité énergétique de la production forestière.

Pour les déchets, je rappelle que la représentation nationale devra se pencher sur la transposition de la directive « déchets ». Quels indicateurs allons-nous retenir, parallèlement à ceux élaborés au niveau européen ?

Les indicateurs doivent aussi pouvoir mesurer l'efficacité et la compétitivité des secteurs. Toutefois, un indicateur n'est pas en lui-même suffisant. Il appartient aux pouvoirs publics de traduire et de croiser tous les indicateurs.

Enfin, je partage l'optimisme du représentant de la Cour des comptes à propos de l'héritage que nous laisserons à nos enfants. Ce monsieur a par ailleurs souligné l'intérêt des indicateurs en termes de contrôle. Quel sera le lien entre les indicateurs présentés ici et ceux que reprendra la représentation nationale dans le cadre de son contrôle budgétaire annuel ? Sur quoi allez-vous vous appuyer demain pour faire vos évaluations ?

Un participant

Je voudrais vous entretenir du thème de l'eau, que l'on aborde trop rarement. C'est une ressource réputée renouvelable et souvent surexploitée. Il s'agit aussi d'un bio récepteur de nos rejets et d'un lieu de diversité aquatique. Il est techniquement possible, si nous nous en donnons les moyens, d'évaluer annuellement la « soutenabilité » des usages de l'eau, c'est-à-dire d'assurer les suivis des prélèvements. Il est facile d'évaluer les types d'usage, notamment à partir des facturations. Comme toujours, la vision reste encore trop sectorielle. Enfin, le rendement des eaux peut être obtenu facilement à partir des données de prélèvements bruts et de la facturation des eaux auprès des utilisateurs.

Défis : santé, Insertion sociale

Les propositions Insee – MEEDDM/SOeS

Louis de GIMEL

Les indicateurs complémentaires sont disponibles sur le site extranet du Ministère et, dès demain, sur le site internet du Conseil National de l'Information Statistique.

Je ne passerai pas en revue tous les indicateurs. Je soulignerai principalement le regard spécifique qu'ils portent sur le monde du travail, tant sur le plan de la santé et de l'emploi que sur celui de la formation continue. En termes de risques, nous pouvons dire que la prise en compte est partielle, avec les déchets nucléaires. Des développements à examiner concernent le temps d'accès aux soins et les risques technologiques liés à la proximité des établissements technologiques. Si nous adoptons une vision plus générale de la notion de risques, la majeure partie des risques est à relier aux phénomènes d'**exclusion**. Une attention particulière est portée au **suicide**, au **surendettement**, aux **conditions de vie** y compris les difficultés de **logement** (surpeuplement, inconfort) et au **chômage** de longue durée.

Une question demeure concernant la prise en compte de la « soutenabilité » au sens de la commission Stiglitz, c'est à dire l'impact en termes de richesse qui concerne pour les générations futures. A ce titre, deux indicateurs apparaissent à relever : la **dette**, non seulement celle des administrations, mais aussi celle des entreprises et des ménages, et la **structure de la population** (par grandes classes d'âge).

On peut dire que 10 à 15 % de la population est exposée à une situation de risque spécifique. Ainsi, les indicateurs phares mettent en lumière un taux de pauvreté de 13 %. Les indicateurs secondaires montrent que 14 % de la population renonce aux soins et 32 % des personnes ne disposent pas de complémentaire santé. 12 % des ménages connaissent une situation de pauvreté en termes de conditions de vie et 9,4 % d'entre eux rencontrent des difficultés de logement liées à l'inconfort ou au surpeuplement. Plus ciblé, le chômage de longue durée touche presque 3 % des actifs, contre 2,6 % au niveau européen. Les accidents du travail concernent 3,8 % des salariés. L'amélioration constatée lors des dernières années a été moins forte que dans l'ensemble de l'Union Européenne. Le surendettement atteint 0,7 % des ménages, soit 180 000 personnes. Ce phénomène a explosé dans les années 1995-2002. 0,6 % des salariés souffrent de

maladies professionnelles dont les trois quart relèvent de troubles musculo-squelettiques. Ce chiffre est encore sous-estimé. Le taux de suicide des français (0,15 %) est beaucoup plus élevé que la moyenne européenne. Côté richesse, l'endettement national dépasse 60 % du Produit Intérieur Brut depuis 2003. Il a beaucoup progressé depuis et sa pente est très forte avec la crise. De même, l'endettement des ménages a fortement augmenté en 2010, à cause de la hausse du coût du logement. Il représente trois quart de leur revenu disponible brut. La tension s'est accrue entre 2007 et 2008 avec en parallèle une nette perte de valeur de leurs actifs. Enfin, la structure de la population met en lumière la progression continue de la part des 60 ans et plus depuis 1999.

Ouverture des débats

Marie-Suzie PUNGIER, CGT-FO

Pour avoir participé aux travaux de la commission, j'aimerais faire un commentaire à propos de notre démarche de travail. J'ai été amené à conduire avec pragmatisme des négociations relatives au tableau de bord des indicateurs. Ce dernier a été discuté au cours d'une concertation ouverte. Il s'agit là d'un progrès par rapport à la situation antérieure.

Je passe maintenant à ma critique, qui sera relativement virulente. Nous continuons à marcher sur la tête et c'est surtout la faute des pouvoirs publics et des décideurs. Le tableau de bord n'est pas indépendant de tout ! Les indicateurs sont associés à la stratégie nationale de développement durable. Celle-ci est d'une pauvreté affligeante. Elle est périmée car elle s'appuie sur la stratégie européenne de développement durable élaborée en 2006. Or à cette époque, nous n'étions pas face aux conséquences d'une crise financière particulièrement violente. Ces conséquences sont d'ordre économique, écologique et social. Cette crise a révélé les déséquilibres d'un système fondé sur la financiarisation de l'économie. Le creusement des inégalités et la dégradation environnementale compromettent l'avenir. Nous n'avons pas travaillé à la mise en place d'un nouveau modèle de croissance. Le système a montré qu'il est insoutenable au plan de la financiarisation des économies, de la rémunération exorbitante du capital et de la spéculation qui affecte les biens fondamentaux tels que l'énergie et l'alimentaire.

En ce qui concerne nos défis 5 et 6, relatifs aux problèmes de santé et d'insertion sociale, j'attirerai votre attention sur un problème récurrent de notre société, qui crée une préoccupation croissante de l'ensemble des acteurs de la société : celui de l'emploi. Cette question plombe l'avenir des jeunes générations, comme l'illustrent leurs difficultés d'insertion professionnelle. A mon sens, nous aurions pu regrouper plusieurs indicateurs en un bloc. Plusieurs problèmes récurrents sont évoqués en permanence et ont fait l'objet de nombreux rapports. Je pense aux mutations technologiques, aux transitions professionnelles, à la précarité au travail, avec le développement du travail partiel contraint, notamment pour les femmes, et l'avènement des travailleurs pauvres.

Pour les défis 5 et 6, l'indicateur phare relatif à la santé publique me paraît bien ajusté. Les indicateurs complémentaires, dès qu'ils sont assortis de réserves ou de report, le sont moins. Ce domaine est déterminant pour la sécurité des individus. A ce titre, je ferai référence à l'article premier de la charte de l'environnement annexée au préambule de la Constitution. Celui-ci évoque la nécessaire qualité de vie des individus dans un environnement sécurisé et permettant d'améliorer le niveau de vie. Je ne peux pas accepter qu'on émette des réserves sur le sujet des maladies professionnelles. Nous avons encore en mémoire un problème dramatique, celui de l'amiante, qui illustre la nécessité d'améliorer la détection de l'origine des maladies professionnelles, dans une société où les risques sont croissants.

Il est envisagé de développer un indicateur relatif à l'accès aux soins, par spécialités. Il y a des éléments à prendre en compte dans les évaluations des organismes sociaux, notamment celles de la Sécurité sociale. L'accès aux soins constitue un droit fondamental. Nous nous situons là dans le champ des droits garantis par la Constitution. Il convient d'appliquer ces droits, surtout si l'on a des exigences en termes d'amélioration de la qualité de vie des individus.

Comment définir un indicateur pertinent pour les risques industriels ? Je ne souhaite pas critiquer le travail de la Dares et de la Drees, mais il me semble que nous avons d'ores et déjà des indicateurs pertinents en termes de sécurité. N'omettons pas la catastrophe d'AZF et les nombreux rapports émis par les CHSCT. Reporter à plus tard les risques, y compris naturels, serait une erreur. Il faut s'attaquer immédiatement à ce sujet, à partir des éléments dont nous disposons.

S'agissant de l'insertion sociale et de la démographie, je ne peux m'empêcher de relever le projet de réforme sur les retraites qui aboutira à l'allongement de la durée du travail. Jusqu'à preuve du contraire, l'âge de départ à la retraite reste 60 ans. Ce n'est pas parce que l'Union Européenne a imposé une évolution négative du droit à la retraite à l'ensemble des États-membres que l'on doit en faire autant. Depuis des années, notre taux de chômage est massif, Même lorsque les jeunes sont surdiplômés, ils rencontrent encore des difficultés d'insertion. Dans ces conditions, nous ne pouvons pas accepter que le taux d'emploi des seniors 60-64 ans se situe dans la tranche d'âge des 55-60 ans.

Nous aurions pu débattre d'autres indicateurs associés à la pauvreté. Je pense, par exemple, à un indicateur d'intensité de la pauvreté. En effet, les situations sont multiples. Certaines personnes connaissent des difficultés et franchissent le seuil de pauvreté, mais d'autres atteignent un stade de grande pauvreté.

Enfin, la dette publique a donné lieu à un grand débat au sein de la commission. Je ne suis pas en faveur de l'affichage permanent de la dette publique, qui nous incite à accepter des efforts importants, souvent supportés par les classes les plus faibles. Nous avons demandé d'ajouter l'endettement des agents privés. Il n'y a peut-être pas un besoin impératif à insister sur l'indicateur de la dette publique. Je regrette que nous ne retenions pas l'accès au logement. On nous répond que la difficulté réside dans la périodicité quinquennale des indicateurs. Pourtant, les collectivités en charge du logement enregistrent les demandes de logement social.

Débats

Florence JANY-CATRICE

J'aimerais revenir sur un précédent échange opposant Monsieur Radanne et Monsieur Schott, de la Cour des comptes. Monsieur Schott, vous nous invitez à nous réjouir de la transmission d'un certain patrimoine à nos enfants. Votre satisfaction me fait plaisir. En effet, nous progressons sur certains points. Cependant, un certain nombre de travaux mettent, par exemple, en lumière la progression insolente du Produit Intérieur Brut par habitant aux États-Unis, mais aussi une dégringolade de l'indice de protection sociale dans le même temps. Il y a des inégalités qui sont insoutenables. Une partie de l'accès à la consommation est profondément illusoire pour des catégories sociales touchées par le surendettement. En France, le taux de chômage n'est jamais descendu en dessous du seuil de 8 %. Votre vision du patrimoine social diffère sans doute de la mienne. Ma position est sûrement plus pessimiste que la vôtre. Cela prouve que nous ne mobilisons peut-être pas les mêmes thermomètres.

Quant à la remarque émise sur les indicateurs emblématiques, je pense qu'il suffirait d'utiliser le Produit Intérieur Brut et le taux de chômage, et d'y ajouter un indicateur des émissions de gaz à effet de serre. Pourtant, nous savons bien que c'est une partie de la croissance économique qui nous conduit droit dans le mur.

Une participante

Je suis frappée par le fait que nous ne posons que très peu de questions dans cette assemblée. Nous formulons des suggestions. Le débat commence à peine. J'en appelle à la continuité du processus de concertation. Dans quel cadre ce processus de consultation doit-il se poursuivre ? La liste des indicateurs présentée aujourd'hui constitue-t-elle une base de travail pour les cinq prochaines années à venir ?

Sur la question du legs d'un patrimoine à nos enfants, je rappelle que le processus de maintien de l'espérance de vie à un haut niveau n'est pas une garantie. Nous vivons dans un cocktail chimique dont nous ne maîtrisons pas les conséquences. La question des ressources conditionne notre espérance de vie. Notre société dépend de l'énergie à tous les niveaux. Sachez par exemple, qu'en cas de pénurie énergétique, le premier problème concernerait la rupture de la chaîne du froid et le fonctionnement des stations d'épuration d'eau.

Bruno TREGOUET

Je vous confirme que nous sommes favorables à une poursuite des travaux.

L'eau ne figure pas parmi les indicateurs phares. En effet, les indicateurs qui vous sont présentés aujourd'hui représentent un compromis. Ceux qui ont assisté aux travaux préparatoires ont pu constater la diversité des avis. J'enregistre d'ailleurs de nouvelles propositions d'indicateurs aujourd'hui, ce qui va à l'encontre de la nécessité d'un tableau de bord comprenant un nombre limité d'indicateurs. L'expérience nous a montré que les tableaux de bord surchargés ont fini par être abandonnés, car ils étaient inutilisables et illisibles, bien que les indicateurs, pris individuellement, soient intéressants et pertinents. Il conviendra d'effectuer certains arbitrages afin de se limiter à un nombre réduit d'indicateurs. A propos de l'eau, l'indicateur retenu est incomplet. Il n'y a pas d'indicateur sur les prélèvements d'eau mais nous avons des perspectives de progrès.

Jean-Pierre DUPORT

A propos de l'emploi des seniors, je partage l'avis de Marie-Suzie Pungier. Par ailleurs, je vous ferai remarquer qu'il est un lieu où les travaux doivent nécessairement se poursuivre. Je pense bien sûr à la commission thématique « développement durable » du CNIS. C'est le lieu de la concertation. A titre personnel, je pense qu'il serait pertinent de renouveler des réunions de la même nature que celle-ci. C'est une bonne chose de travailler en commun.

Isabelle GERMAIN, Journaliste les nouvelles news

A aucun moment, la question du travail domestique n'a été évoquée parmi les indicateurs de richesse. Il s'agissait d'une piste de réflexion évoquée par la commission Stiglitz. Je m'attendais à retrouver ce sujet dans le défi relatif à la santé, à la prévention et aux risques. Les soins apportés aux enfants et aux personnes âgées constituent des richesses. En effet, nous savons bien que le sexe du PIB est masculin. Serait-ce la même chose pour les indicateurs de richesse ? Allons-nous tenir compte du travail domestique réalisé par les femmes ?

Evelyne PERRIN, Membre des associations « chômeurs et précaires »

Je pense nécessaire d'ajouter un indicateur relatif à la précarité. Les jeunes générations sont confrontées à des difficultés d'insertion sur le marché du travail, avec la multiplication des contrats à durée déterminée et les autres contrats précaires.

Jean-Pierre BOMPARD

Le thème évoqué à l'instant a été l'objet de travaux de la commission du CNIS encadré par Monsieur de Foucault, qui a analysé une série d'indicateurs. Une autre commission s'est intéressée à la mesure du taux de chômage. Nous avons recensé plus de 200 indicateurs. Le découpage de notre journée ne peut que conduire à un rajout d'indicateurs. Il nous faut des indicateurs appropriables par tous.

Selon nous, la question de la dette publique est liée au développement durable. En effet, à un moment ou à un autre, quelqu'un paiera. On ne réduit pas le développement durable aux questions standards.

S'agissant de la prolongation du débat, il faut savoir qu'un rapport du CESE, assorti de recommandations, paraîtra prochainement. Il nous faut aussi trouver des lieux de discussion, sachant que les décisions seront tranchées au niveau politique.

Sur les indicateurs cités, je suis surpris par celui concernant les déchets. Je comprends que les déchets nucléaires soient transmis aux générations futures. Mais on ne peut pas réduire le risque industriel aux déchets nucléaires. Il faut aussi prendre en compte d'autres déchets. Si vous retenez le risque industriel, vous ne pouvez pas faire l'économie de savoir combien de sites classés Seveso 2 existent. On a l'impression que seul le nucléaire est porteur de risques pour les populations. Or de nombreuses industries, y compris l'industrie lourde, le sont aussi. Il existe bien d'autres exemples que celui de l'usine AZF.

Louis CAYEUX, FNSEA

Parmi les indicateurs mis en pointillé, nous trouvons un indicateur du temps d'accès aux soins par spécialité. L'accès aux soins fait partie d'un développement durable équilibré. Il existe des zones mal desservies, que ce soit les territoires ruraux ou les banlieues. Nous trouvons le même phénomène en termes d'accès au transport.

Notre débat révèle bien l'importance de la durabilité. Pourtant, toutes les questions posées aujourd'hui nous heurtent également dans notre présent. Pour les entreprises, l'objectif est actuellement de durer dans la crise. Le risque industriel ne se limite pas aux risques des sites classés Seveso mais aussi dans les nombreuses pertes d'emplois dans ce secteur d'activité. Il nous faut pouvoir gérer le temps présent. Dans mon domaine, le défi, c'est de faire durer les exploitations agricoles en France.

Cyrille SCHOTT

A plusieurs reprises, des participants ont rebondi sur mon intervention. Tout comme la société, les organismes de contrôle tels que la Cour des comptes doivent s'approprier les indicateurs dont nous parlons aujourd'hui. Cette évolution ne se fera pas du jour au lendemain. J'ai parlé de la possibilité d'organiser une séance d'information des membres de la Cour au sujet de ces indicateurs. Le Ministère de l'Ecologie a émis des recommandations en faveur de la prise en compte par les administrations d'État d'indicateurs de développement durable. Il est clair que les organismes de contrôle doivent intégrer ces indicateurs.

Quant à mon intervention précédente, je vous en prie, ne transformez pas ce que j'ai dit à propos du patrimoine que nous léguons aux générations futures. Je suis tout à fait d'accord avec la commission Stiglitz en ce qui concerne l'insuffisance d'un indicateur comme le Produit Intérieur Brut. Quand je parle du patrimoine que nous transmettons, je veux dire que nous devons être attentifs aux prélèvements que nous faisons sur des ressources limitées. Ce qui me gêne, c'est le discours insistant sur la culpabilité de notre génération. Si je considère l'évolution de mon village d'enfance, j'observe une forte amélioration en termes d'enseignement supérieur. Il y a bien eu une élévation du niveau d'instruction et du niveau culturel. Je pourrai citer une multiplicité d'exemples. Notre génération a contribué à enrichir le patrimoine mondial de l'Humanité, bien sûr avec des faiblesses et des insuffisances.

Bernard VERSET, Conseil Régional de Bourgogne

Je profite que nous soyons dans l'enceinte prestigieuse de la troisième assemblée de la République pour vous faire une proposition qui vise à ce que la société civile s'approprie ces indicateurs. J'ai émis cette proposition auprès de mon Président de Conseil Régional, qui est aussi sénateur. Compte tenu de la relative inutilité du Sénat, je lui ai suggéré qu'il soit élu sur un programme pour représenter les générations futures. Ce programme porterait sur un horizon de 10 à 20 ans. Sur cette base, la société civile pourra suivre l'exécution du projet au moyen d'indicateurs.

Gérard ADER, Conseil Économique et Social Régional d'Ile-de-France

Pierre Radanne pense que le XXI^{ème} siècle sera le siècle des relations humaines et sociales. Comme notre devise nationale est « liberté, égalité, fraternité », je propose que nous réalisions des indices globaux de fraternité, en y incluant les générations futures.

David MOUREY, Professeur de sciences économiques et sociales

Je salue le travail des personnes chargées de l'élaboration des indicateurs. Certes, ces outils servent à donner des informations. Mais pensez-vous à l'élaboration d'indicateurs associés définissant des seuils qu'il ne faut pas franchir ? En économie, nous parlons de plein emploi, de croissance potentielle, etc. Pour les inégalités, on pourrait également imaginer des seuils limites. Sans cela, quelle information donne-t-on au public ?

Philippe LE CLEZIO

La virulence des propos de Marie-Suzie Pungier m'incite à reprendre la parole. Il n'existait auparavant qu'un taux d'emploi des seniors : celui des 55-65 ans. Maintenant, nous en disposons de trois différents : celui des 55-65 ans, celui des 55-59 ans et celui des 60-64 ans. Cette évolution est à porter au crédit de la commission, qui a donc eu un fort apport. Elle a permis de faire évoluer les indicateurs dans le bon sens. Je réitère ma demande en faveur d'une poursuite des travaux de la commission.

Jean-Pierre DUPORT

Nous travaillons sur des indicateurs ex-post. Cela ne nous empêche pas de travailler sur des objectifs. Toutefois, il ne faut pas confondre indicateurs et objectifs.

Catherine LARRIEU

Dans le projet actuel de la stratégie nationale du développement durable, nous avons inclus des objectifs chiffrés. Nous y avons rappelé les engagements pris par la France au plan international, européen ou national. Un tel rappel peut paraître insuffisant. Pourtant, rassembler dans un document unique ces objectifs nous semble de nature à faire avancer la situation. La partie chiffrée de la SNDD répond à l'objectif de faire connaître nos engagements.

L'objet de la journée n'est pas de discuter de la SNDD. Nous avons soumis le projet de SNDD au CESE, qui rendra un avis dans les prochains jours. Par contre, je rappelle que la démarche de développement durable est celle d'une amélioration continue. Le projet actuel s'inscrit probablement en retrait de ce que sera la prochaine SNDD. Nous tenons à l'interrelation avec l'Union Européenne, c'est-à-dire aux possibilités de passerelles avec nos voisins européens sur ces sujets. Nous allons faire évoluer la structure de la prochaine stratégie européenne, dans une optique d'amélioration continue.

Louis de GIMEL

J'ai l'impression que le tableau que j'ai présenté a été soumis à de nombreuses critiques car n'y figuraient pas des indicateurs en développement. Le terme « en développement » ne signifie pas qu'il faut les mettre de côté mais qu'il faut encore recueillir certains éléments dont nous ne disposons pas pour le moment. Je pense notamment au temps d'accès aux soins, qu'il n'est pas évident d'obtenir.

Du côté « espérance de vie », nous avons intégré les espérances de vie par catégorie sociale. Les dernières statistiques soulignent d'importantes disparités selon les catégories sociales considérées.

Je vais plaider pour ma chapelle, à savoir le Cnis. Pour beaucoup de questions, on nous dit : « il n'y a qu'à avoir... ». Je vais m'attarder sur l'exemple de l'accès au logement ou du logement précaire, pour lequel nous avons besoin d'élaborer un indicateur. Après avoir examiné les sources potentielles, nous avons vu qu'il fallait nous baser sur le recensement. Malheureusement, pour des raisons financières, le recensement des institutions n'est pas réalisé tous les ans, mais seulement tous les cinq ans. En conséquence, nous ne pouvons pas disposer de données annuelles sur certaines catégories précaires. Je crois que nous avons besoin de confronter les besoins avec l'existant, et donc de débattre de l'évolution du système statistique, y compris du coût, qui peut être conséquent. Parfois, même si l'idée générale est claire, le concept reste encore très flou. Or dès qu'on parle de mesure, il nous faut définir précisément le concept à mesurer. Un effort d'approfondissement est alors nécessaire que le Cnis avec ses groupes de travail a l'habitude de faire. A cet égard, j'en profite pour préciser que l'évaluation du travail domestique prend pour base l'enquête emploi du temps, qui est réalisée à des intervalles espacés, tous les 10 ans ou plus, et que demander une évaluation plus fréquente, voire annuelle, a un coût élevé qui doit être mis en regard de son utilité quand les évolutions restent lentes et très structurelles

D'autres sujets sociaux, tels que les relations sociales entre les personnes, ont aussi été évoqués. Cela pose question sur l'articulation entre statistiques et indicateurs. Une information tous les cinq ans constitue-t-elle un indicateur ou un élément du panorama ? Il s'agit d'un cadrage, qui n'aide pas à suivre la progression d'une démarche, d'une stratégie. Par ailleurs il convient, à mon sens, de distinguer indicateur et analyse. Un indicateur ne peut remplacer un outil d'évaluation.

Enfin, je voudrais rappeler que, parmi les quinze indicateurs phares, des cibles sont définies pour environ dix d'entre eux. Sur les 35 indicateurs complémentaires, il y en a 19 pour lesquels existent des objectifs cibles.

Marie-Suzie PUNGIER

Monsieur de Gimel est statisticien. Il connaît bien son domaine, mais sa sémantique est souvent imperméable aux acteurs de la société civile. Ce n'est pas toujours compréhensible pour des gens comme nous qui venons d'organisations syndicales.

La non prise en compte du travail domestique dans le Produit Intérieur Brut vise principalement les femmes. En 2005, un avis intitulé « croissance potentielle et développement durable » a été voté dans cette assemblée et a emporté une large majorité. Il traitait de la définition d'un indicateur prenant en compte l'ensemble du travail de la société.

Un participant a proposé l'élaboration d'un indicateur de la relation aux autres. C'est bien d'avoir des idées. Pour ma part, je demanderai la création d'un indicateur sur la relation de chacun à la solidarité.

Défis : International, société de la connaissance, gouvernance

Les propositions Insee – MEEDDM/SOeS

Louis de GIMEL

Ma présentation sera brève, afin de laisser au maximum la parole à Monsieur Laget. Je ne m'intéresserai qu'aux indicateurs qui sont déjà finalisés. Pour le défi 8, « société de la connaissance », le jeu d'indicateurs est relativement étoffé alors qu'il est plus difficile d'élaborer des indicateurs pour les autres défis. J'ai cependant un léger regret par rapport au défi 8. En effet, en termes de formation continue, aucun objectif n'est fixé.

S'agissant du défi relatif à l'international, l'impact est considéré au travers du prisme de deux indicateurs qui sont certes importants mais d'une signification limitée. Ainsi les enjeux internationaux du développement durable ne se réduisent pas à l'aide publique au développement et à l'impact des importations. Certes Il existe les objectifs dits « du millénaire » approuvés par l'ONU pour l'horizon 2015 mais ils sont globaux au niveau mondial et leur traduction pour un pays donné, la France en l'occurrence, se heurte à bien des difficultés. Un exemple est révélateur : les gaz à effet de serre sont sujets à débat sur la manière de les prendre en compte pour des engagements internationaux.

Les indicateurs de gouvernance sont reliés à la participation générale de la population à la vie sociale et associative. Cependant la question de la gouvernance dans la stratégie vise plus spécifiquement la participation au développement durable. Par ailleurs le thème couvre aussi la manière dont les territoires participent aux engagements nationaux et internationaux ou encore l'implication des entreprises. Sur ce dernier aspect, que pourrait-on proposer ?, M. Laget a peut être des suggestions à faire.

Ouverture des débats

Philippe LAGET, Directeur du Développement durable de la Société Générale

Je vous remercie de votre invitation. Je sais d'ailleurs que vous associez les entreprises à vos travaux.

Peut-on dire qu'un pays est la somme d'intérêt de ses agents économiques ? C'est évidemment bien plus. Je parlerai de « bien commun », c'est-à-dire les éléments d'environnement qui n'ont pas de propriétaire privé, tels que l'air, la biodiversité, etc. Il existe aussi des externalités positives des agents dans leur façon de collaborer entre eux. C'est le principe de « l'union fait la force ». Ce bien commun réside également dans les activités humaines qui peuvent générer des externalités. Les entreprises sont interpellées à ce titre par la société civile. Elles sont fortement contributrices aux indicateurs nationaux de développement durable.

A leur niveau microéconomique, les entreprises s'efforcent laborieusement de réfléchir à des indicateurs de développement durable ou de responsabilité des entreprises. A la Société Générale, notre tableau de bord d'indicateurs de développement durable élaboré depuis 2004 tient sur 26 pages. Il intègre trois années d'observation. Cet horizon s'avère évidemment insuffisant puisqu'on s'intéresse ici à des sujets qui ont un impact sur le long terme. Nous disposons de 110 indicateurs. Ce chiffre est probablement trop important. Les indicateurs sont classés parmi les catégories suivantes : gouvernance de l'entreprise, métiers, ressources humaines, environnement et fournisseurs.

Comment avons-nous procédé ? Nous avons créé un groupe de travail en 2004, en consultant l'ensemble des représentants de nos métiers, c'est-à-dire 150 *business units*. Nous avons mandaté un cabinet externe, afin de conserver la neutralité. Pour chaque indicateur, nous avons défini un protocole qui définit le processus de collecte des indicateurs, de validation, etc. Nous nous sommes fait aider par nos commissaires aux comptes, qui vérifient une partie de nos indicateurs à *posteriori*. Je rêve que ce tableau de bord prenne, pour notre Président-Directeur général, une importance aussi grande que celle du tableau de bord financier classique. Dans l'idéal, j'aimerais que nous arrivions à établir une corrélation entre les indicateurs extra financiers et les indicateurs du réseau.

Dans une démarche de progrès, ce n'est pas tout de définir des indicateurs, il faut aussi fixer des objectifs. Dans les entreprises, il est déjà très difficile de définir des objectifs financiers. S'agissant du domaine extra-financier, c'est encore plus compliqué. J'ai tenté, en vain, de convaincre ma Directrice des Ressources Humaines de définir un objectif cible en termes de taux de démission. Nous parlons de démarche de long terme.

S'agissant des défis internationaux, il faut essayer de rassembler les données. La stratégie européenne de développement durable (SEDD) est en cours d'actualisation. Il serait cohérent que les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable soient en phase avec ceux de la SEDD. Le défi 7 inclut un indicateur sur l'aide publique au développement. Il existe aussi de l'aide privée. Nous croyons fermement à des formules partenariales, incluant le public, le privé et des multinationales, des organisations et des acteurs locaux. A la Société Générale, nous souhaitons nous attaquer aux enjeux de micro finance, c'est-à-dire à l'offre de services financiers aux populations pauvres.

Le défi 8, intitulé « société de la connaissance », renvoie aux efforts de formation. Comme vous le savez, les entreprises engagent des actions de formation en permanence. Ce budget s'élève à 4 % de la masse salariale à la Société Générale. Nous nous sommes fixés des objectifs en termes de formation de nos salariés à la langue anglaise. Au sein de notre entreprise, nous avons commencé à cartographier l'ensemble des connaissances de nos collaborateurs. Il conviendra ensuite de faire vivre ce référentiel de compétences, en lien avec les nouveaux métiers de demain. La problématique de transmission des savoirs nous semble cruciale, compte tenu de la pyramide des âges. La France souffre d'un déficit de spécialistes dans le domaine du nucléaire. L'industrie du charbon revient en force. Ce secteur n'attire plus les jeunes ingénieurs. Nous devons relever le défi du renouvellement des actifs mais également de la capitalisation des connaissances. La clé se situe dans le décloisonnement. Dans notre pays, nous sommes habitués à séparer très tôt les littéraires, les scientifiques, les commerciaux, etc. L'organisation des entreprises est d'ailleurs souvent organisée en silos. La solution réside pourtant dans le travail en transversalité. Nous avons encore beaucoup de travail à accomplir à ce sujet.

La Recherche & Développement est un enjeu clé. Sans innovation, il n'y a pas de développement durable. Il faut également savoir comptabiliser les efforts de recherche privée. Il convient de faire un bilan des pôles de compétitivité afin de connaître les raisons du succès des uns et de l'échec des autres. Enfin se pose la question de la coopération internationale, avec les transferts de technologies.

Le dernier défi, relatif à la gouvernance, constitue le sujet central. Si certains disent que Copenhague a été un échec et que le Grenelle de l'environnement a été un succès, la raison est probablement à relier à la gouvernance. Une bonne gouvernance, c'est celle qui cherche à satisfaire toutes les parties prenantes de

manière équilibrée, qui fait des efforts de transparence. A ce titre, la fiscalité reste un outil coercitif important. Enfin, il ne faut pas négliger l'évaluation, qui fait partie des éléments de gouvernance.

Je vous ai livré plusieurs éléments de construction, sur lesquels la salle aura probablement quelques apports pertinents à ajouter. En dernier lieu, sachez que ce n'est pas parce qu'il est difficile de définir des indicateurs sur un sujet, que ce sujet n'est pas important.

Débats

Denis DURAND, Représentant de la CGT au bureau du CNIS

Monsieur Laget a mis en évidence les difficultés à introduire des cohérences entre les indicateurs du développement durable et les indicateurs financiers qui guident la croissance de l'entreprise. J'aimerais pousser ce propos un peu plus loin. Les décisions d'investissement sont déterminantes du point de vue de leurs conséquences sur les dimensions économiques, sociales et environnementales du fonctionnement de l'économie. Devrons-nous encore rester longtemps dans une situation où ces préoccupations demeureraient déconnectées des critères qui déterminent actuellement les choix d'investissement dans les entreprises ? Je suis donc particulièrement content d'accueillir un banquier parmi nous aujourd'hui. L'influence de la Société Générale porte sur les choix de milliers d'entreprise. J'aimerais ressortir de cette journée un peu moins désespéré que ce matin.

Philippe LAGET

Le moteur de la Société Générale réside dans son informatique. Nous investissons beaucoup en la matière et nous sommes en train de réussir. Les informaticiens sont persuadés qu'acquérir des ordinateurs moins consommateur d'énergie constitue une démarche intelligente. S'agissant des financements, les établissements financiers mettent en place, de plus en plus, des processus qui prennent en compte les impacts environnementaux et sociétaux des projets financés. Comme vous, j'aimerais que les progrès soient encore plus rapides.

José MUNOZ, Direction du développement et de la stratégie de Suez Environnement

J'ai participé depuis ce matin à vos travaux avec beaucoup d'intérêt. Je remercie d'ailleurs toutes les personnes en charge de cette mission.

Nos cultures et notre façon de penser sont trop souvent anciennes et insuffisamment prospectives. Dans nos cénacles, nous ne parlons que des trois piliers du développement durable, c'est-à-dire l'économique, l'écologique et le social, sans parler de la connaissance et de la diversité culturelle. Or le sommet de Johannesburg en 2002, le forum social de Barcelone, l'agenda 21 et le développement réalisé par les collectivités territoriales, montrent que la problématique des savoirs et de la protection de la diversité au travers du patrimoine et de la culture fait partie intégrante de la réflexion transversale du développement durable pour aujourd'hui et pour demain.

S'agissant du type de gouvernance, je me suis autrefois occupé de mettre en place des indicateurs de contrôle de gestion prospectifs dans de grandes villes. Dans le cas présent, nous avons du ajouter 70 à 80 déclinaisons d'indicateurs. Le problème de fond est de savoir qui gouverne aujourd'hui le développement durable. Il n'y a pas véritablement de gouvernance globale dans les politiques publiques, qui permette à une organisation ou un élu de réunir à la fois les secteurs de l'eau, de l'assainissement, des déchets, des organisations économiques, culturelles et sociales, sous sa responsabilité. Il est bien évident que, comme nos gouvernances datent d'il y a trente ans, elles ont de grandes difficultés à être transversales. Dans de nombreux cas, le responsable du développement durable n'a au sein de son entreprise que trop peu de moyens. Il n'a pas l'écoute nécessaire pour que les politiques du développement durable soient réellement mises en œuvre.

Quant à l'État, je me pose de multiples questions, notamment sur l'horizon temporel de mise en place des indicateurs. La question des moyens constitue un autre problème. Nous pouvons multiplier les indicateurs, mais si nous ne savons pas qui est en charge de les transcrire, cela n'ira pas plus loin. Je propose par

exemple d'inclure des indicateurs de développement durable sur la déclaration de revenus des citoyens français. Les collectivités territoriales pratiquent déjà des démarches analogues.

Enfin, je rassure la participante qui craignait les risques liés aux pannes d'électricité. En ce qui concerne l'eau potable, toutes les grandes stations d'épuration disposent d'une garantie via des groupes électrogènes qui permettent de pallier aux conséquences d'une éventuelle coupure de courant d'EDF.

Valérie GERVAIS, Présidente du Collectif ConsoFrance

Notre collectif d'associations a pour objectif de promouvoir un consumérisme social et environnemental. De ce point de vue, il est important de dégager un certain nombre d'indicateurs. Notre journée aura d'ailleurs permis de dégager des indicateurs principaux et des indicateurs secondaires. Je ne vois pas comment nous pouvons nous abstraire d'un nombre élevé d'indicateurs.

Selon moi, un indicateur doit suivre une stratégie. Je m'étonne d'une démarche qui consiste à définir des indicateurs avant d'avoir arrêté la stratégie.

Les consommateurs sont très sensibilisés aux problèmes de logement. Monsieur Borloo, qui a introduit cette journée est d'ailleurs le ministre en charge de la politique du logement. Il me semble qu'un indicateur de cette nature a toute sa place, même s'il présente des imperfections. Il est fondamental que cette préoccupation soit prise en compte. Le poste « logement » représente en moyenne 30 % du budget des ménages. Nous observons en outre la croissance du nombre de sans domicile fixe et la montée de la précarité.

Un des intervenants a laissé entendre que la croissance économique était antinomique avec le développement durable. Selon moi, cette situation découle de choix politiques, tels que le fait de privilégier en permanence le marché et de ne pas mettre en œuvre les possibilités de régulation. Au niveau du consommateur, le pouvoir politique peut, par exemple, promouvoir l'allongement de la durée de garantie des produits. Si nous sommes coercitifs avec les ménages, nous pouvons le faire avec les entreprises, en leur imposant le respect de règles de durabilité.

Concernant la gouvernance, je pense qu'un indicateur-phare à propos du travail domestique me paraît utile. S'il y avait plus de femmes dans les instances politiques et économiques de notre pays, il y aurait probablement un rééquilibrage des tâches domestiques.

André-Jean GUERIN, ACFCI

Le propos introductif a rappelé le nécessaire approfondissement de l'articulation entre macroéconomie et microéconomie. L'ACFCI a publié une étude sur la relation client-fournisseur comme véhicule de la responsabilité sociale des entreprises. Cette étude a apporté suffisamment d'enseignements pour que le Comité de Direction décide de porter une proposition lors des États-généraux de l'Industrie sur la mise en place d'un système de notation inverse sur la relation client-fournisseur, c'est-à-dire des PME vers les grands groupes. La notation intègre, au-delà du prix, un certain nombre de critères de responsabilité dans le domaine social, environnemental et politique. Nous supposons qu'un tel système de notation pourrait aboutir à l'agrégation d'un indicateur de gouvernance au sein du tissu économique.

Un participant

Je suis très surpris des indicateurs apparaissant au sein du défi de l'international. On pourrait par exemple retenir un indicateur relatif à l'accueil des migrants en France. Il convient de considérer aussi la situation de paix, un luxe que nous sous-estimons dans nos pays occidentaux. Un indicateur mesurant les exportations d'armes françaises serait approprié pour estimer la contribution de la France à la paix dans le monde.

S'agissant de la gouvernance, comment peut-on parler des générations futures sans laisser la place aux plus jeunes ?

A propos de l'investissement des citoyens dans la vie politique, il me paraît intéressant de faire le rapport entre le nombre d'élus et le nombre de mandats.

Les indicateurs territoriaux

Le référentiel d'évaluation des projets territoriaux de développement durable et des agendas 21 locaux

Sandrine FOURNIS, MEEDDM/SEEIDD

Le référentiel d'évaluation dont je vais vous parler porte sur l'évaluation stratégique d'un agenda 21 local, où s'articulent enjeux internationaux, européens et nationaux avec des enjeux territoriaux. Je tiens à rappeler que les agendas 21 locaux sont des projets de territoire portés par les collectivités, en étroite collaboration avec les habitants et les acteurs locaux. L'Agenda 21 offre un cadre de travail aux collectivités locales et leurs habitants pour y mettre en œuvre les concepts de développement durable. Un agenda 21 local s'appuie sur des finalités, développées dans le cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable, qui sont articulées avec les défis de la SEDD et de la SNDD, qui fixe des objectifs en termes de nombre d'agendas 21 locaux.

J'insisterai sur le neuvième défi de la SNDD -la gouvernance qui se décline, au niveau de l'Agenda 21, au travers de cinq éléments déterminants : la participation des acteurs et des habitants, la transversalité dans la vision du territoire, l'organisation et les modalités d'action, le pilotage, l'évaluation partagée dans une dynamique d'amélioration continue. Le référentiel d'évaluation est adossé au cadre de référence. Il a été élaboré depuis 2008 à la demande des collectivités, avec des collectivités déjà impliquées dans l'évaluation (dans un groupe de travail dont B Lemozit faisait partie) et un CP composé de membres du Comité national Agendas 21 et des personnalités ressource. Il a pour vocation de mesurer la plus value d'une stratégie de développement durable sur les territoires, il est une contribution à la mise en place d'un dispositif d'évaluation dans les territoires. Il est structuré en question évaluatives et stratégiques et en indicateurs, ce qui permet de s'interroger tout d'abord collectivement sur la stratégie à mesurer et à mettre en œuvre. On utilise ensuite des indicateurs pour mesurer les résultats d'une stratégie de développement durable. Une version expérimentale du référentiel est disponible sur le site du MEEDDM. Une étape très importante a lieu actuellement et ce depuis mars 2009 : l'expérimentation du référentiel auprès d'une quinzaine de collectivités volontaires de toutes tailles, afin de confronter l'outil aux réalités du terrain. Toutes les collectivités sont allées jusqu'au bout de l'expérimentation et ont affirmé l'intérêt de ce référentiel. Nous commençons à exploiter les résultats très riches de cette expérimentation qui seront valorisés. Nous avons pu en tirer de multiples enseignements. De nombreuses initiatives durant ces six derniers mois ont été prises comme des expériences groupées, des réunions avec des citoyens qui ont affirmé leur intérêt pour la participation aux réflexions des collectivités sur l'évaluation... Nous préparons une version stabilisée pour l'été 2010. Concernant les indicateurs, nous travaillons à la fois sur des indicateurs opérationnels et des indicateurs exploratoires, notamment concernant l'évaluation de la cohésion sociale, de l'épanouissement des êtres humains et de la gouvernance (participation notamment), qui font l'objet actuellement de travaux de recherche et qui compléteront le référentiel au fur et à mesure des résultats de ces travaux.

Ouverture des débats

Benoît LEMOZIT, Directeur général adjoint de la ville de Marmande

Faire un Agenda 21 ou du développement durable, c'est tout autant conduire une démarche que formaliser un plan d'actions avec une finalité d'amélioration : ce n'est pas une fin en soit, mais bien l'acte d'améliorer un état. Il en va exactement de même pour l'évaluation territoriale : c'est à la fois une démarche intellectuelle, une façon de faire, et un plan d'action inscrits dans une optique d'amélioration d'un état. Elle est malheureusement trop souvent confondue avec un bilan, probablement parce que les collectivités ont plutôt la culture du diagnostic. Hors ce sont deux éléments plutôt statiques, alors qu'évaluation est dynamique et sert au pilotage des projets tout au long de leur vie. Paradoxalement, quasiment toutes les collectivités font de l'évaluation, mais quasi exclusivement de leurs agents, et très rarement de leurs actions ou impacts.

On peut identifier plusieurs freins à la démarche de l'évaluation territoriale :

1. Un problème de culture et de compréhension de l'exercice, voire de défaut de projection et de vision d'un projet territorial. L'évaluation territoriale est complexe, il faut l'accepter, mais elle ne doit pas être considérée comme compliquée. Elle est essentielle pour s'adapter à une époque de diminution des marges de manœuvre des collectivités tant en terme d'exercice de leurs compétences que de finances.
2. Le budget est un acte fondateur des collectivités. Il est très souvent éclairé par un bilan financier, des ratios comptables, etc... et donc avec des chiffres statiques indiquant un état. Dans le meilleur des cas, il s'inscrit dans une programmation pluriannuelle ou un plan de mandat. Mais, même s'il existe des outils pour s'en extraire (AP/CP), le principe d'annualité du budget rend difficile un esprit de programmation et d'évaluation continue. De plus le budget est rarement construit par une analyse de l'efficacité de l'utilisation de l'argent public par rapport à l'amélioration d'un état. Et ce faisant, les projets sont mis au service du budget. Le développement durable propose l'inverse : on réalise un plan d'action organique que le budget finance. Alors il devient un outil au service du résultat qui est l'amélioration de l'état du territoire et de la vie de ses habitants et usagers. C'est un problème de culture aussi entretenu par la ségrégation de la fonction publique territoriale en filières avec les deux principales que sont l'administrative et la technique.
3. Un autre plus fondamental est celui de la formation à l'évaluation : les élus et les cadres ne le sont pas du tout soit très peu. Les filières de formation initiale ou continue n'ont que très peu d'enseignants ou formateurs formés, et donc ne peuvent pas former à leur tour. Il faut une insertion de l'évaluation dans toutes les formations initiales et également des principes du développement durable !

L'évaluation territoriale est également un plan d'actions :

1. Il s'agit de bien comprendre de quoi on parle quand on parle « d'indicateur ». Ce n'est pas tout le temps un chiffre, ni un chiffre avec une unité. Ce n'est pas non plus simplement une unité ou une information brute : Pour pouvoir l'utiliser dans une optique opérationnelle, il faut l'accompagner avec explications et commentaires, avec une analyse intrinsèque et une analyse factuelle, et avec des préconisations pour l'action pour améliorer l'état du territoire en fonction du résultat obtenu ou pas, et pour atteindre les objectifs fixés à l'action par des mesures correctives en cours de projet. Ce n'est pas une mesure destinée à observer passivement la vérité mais un révélateur de son état qui doit nous permettre de réunir les conditions de son amélioration.
Il est essentiel de comprendre et utiliser un référentiel d'évaluation territoriale dans ce sens, sinon on continue à faire du bilan plutôt que de l'évaluation, de la photo plutôt qu'un film.
2. Il faut instaurer des liens en volume entre les indicateurs et des éléments d'analyses (intrinsèques et factuelles) et les préconisations pour le pilotage en cours de projet pour bien utiliser les informations qu'ils apportent. Prenons un exemple, forcément réducteur, mais démonstratif, avec le premier indicateur du référentiel qui est "Emissions de GES à l'échelle du territoire (en équivalent CO₂)". On peut avoir un excellent résultat en termes d'évolution de l'indicateur alors qu'on n'a eu aucune action particulière (ex : des départs d'habitants ou d'activités). A l'inverse on peut avoir de très mauvais résultats mais pour autant avoir conduit des actions portant leur fruit, mais qui se retrouvent noyées dans la masse (ex : arrivés d'habitants ou d'activités émettrices). Or comme l'on cherche à mesurer la plus value de la démarche de développement durable et de l'impact de ses actions, on ne peut faire une analyse correcte sans examiner les conditions d'obtention de la valeur de l'indicateur, ni préconiser correctement une orientation de l'action. En clair, on peut être bon avec pourtant de mauvais chiffres et vice-versa.

Intérêt du référentiel :

Il a été construit dans un esprit global : Il propose tout autant une démarche et un questionnement de la politique territoriale (les questions évaluative – la méthode pour organiser son évaluation) qu'un plan d'action pour piloter ses projets en mesurant leurs impacts (les indicateurs) :

- Il ne mesure pas seulement un état mais bien une plus-value d'une politique, dans une optique dynamique, et aussi bien sur les états physiques que la démarche elle-même.
- Il est fait en co-construction avec et pour les collectivités territoriales.
- Il est basé sur le cadre de référence national des démarches de développement durable qui est un bon cadre de l'avis des collectivités. Il le complète bien, et dresse une bonne feuille de route pour procéder à l'évaluation territoriale.

- Il est organique : Ce n'est pas un catalogue d'indicateurs, pour que l'évaluation soit correcte, on ne peut pas le découper en tranche, ni choisir seulement les points sur lesquels on est bon. Il donne justement les marges de progrès.
- Il n'est pas une construction hors-sol et est articulé avec d'autres démarches en cours, dont celle notamment de la DATAR.
- Il est garant de la documentation et de l'intelligence de la décision publique, permettant de faire des choix en connaissance de cause. Il peut même être garant de la justification des choix politiques qui sont parfois difficiles par la mesure précise des projets et leurs impacts qu'il apporte.

Mais il reste en chantier :

- Il n'est pas terminé et n'a pas forcément vocation à l'être puisque doit être contextualisé par chaque utilisateur notamment en fonction des caractéristiques de son territoire et de son organisation territoriale (des progrès sont à faire sur l'échelle communale). Il faut que nous fournissions encore des indicateurs précisés, avec des éléments d'analyse et de préconisation pour piloter les actions en fonction. Il faut également aussi travailler sur la synthèse d'échelle pour certains types d'indicateurs.
- Il faut enfin travailler sur l'animation de l'outil et la définition de certains termes et concepts utilisés (ex : indicateur) et améliorer le lexique, la lisibilité et la présentation de cet outil.

Et s'il faut retenir un ultime avantage : son utilisation est une très bonne façon de rentrer dans le développement durable et de comprendre que l'application territoriale de celui-ci est autant une démarche (éléments déterminants du cadre de référence) que des actions (répondant aux 5 finalités du même cadre) !

Attentes des collectivités territoriales :

- Il faut articuler cette démarche d'évaluation avec les comités de territorialisation du Grenelle : Monsieur le Ministre, Madame la Secrétaire générale, nous vous prions de donner comme consigne aux préfets de région qui les président de traiter le sujet "évaluation" et de territorialiser et contextualiser le référentiel. Ce sera l'occasion notamment d'en obtenir une analyse par les pairs et de créer des liens sur le sujet entre les collectivités et les autres organismes composant ces comités.
- De la même façon que les budgets doivent être au service des projets, nous sollicitons les organismes nationaux travaillant sur ce sujet de se rapprocher des collectivités pour sonder leurs attentes en matière d'indicateurs de durabilité. Rappelons que les collectivités locales françaises réalisent 72,4 % des investissements publics nationaux et que le défi 9 "gouvernance" de la SNND insiste sur ce point. Il serait essentiel de travailler avec les collectivités pour qu'elles puissent soit obtenir les données manquantes qui leurs sont utiles soit construire ensemble certains indicateurs. De même ces organismes pourraient accompagner les collectivités dans l'analyse des données, notamment grâce aux services déconcentrés (DDT, DREAL,...).
- Nous sollicitons également l'État afin qu'il organise la cohérence de la collecte des données, voire les fournisse. Un travail essentiel est à mener sur l'interopérabilité des données.
- Nous sollicitons enfin l'État afin qu'il organise la formation initiale et continue à la conduite de l'évaluation, en collaboration avec le CNFPT par exemple.
- Il faut encore que le référentiel évolue après la phase de test en voie d'achèvement, et qu'il incorpore les remarques et demandes des collectivités, comme ceci est le cas depuis le départ de ce travail.

Débats

Arnaud COMOLET, Communauté d'agglomération Ouest parisien

D'un point de vue de méthode, je trouve que la méthode proposée offre un enchaînement qui permet de structurer le débat de façon rigoureuse et cohérente.

Notre territoire a réalisé un inventaire de l'ensemble des indicateurs pratiqués en France. Nous en avons trouvé 800, et avons réfléchi aux 10,15 ou 40 les plus pertinents à sélectionner. De même, il serait intéressant que, pour les indicateurs nationaux, nous nous référions à une méthode similaire.

Sandrine FOURNIS

J'ai été impressionnée par la qualité du débat politique qui a eu lieu au moment de l'expérimentation. La seconde étape s'est axée sur le choix des indicateurs. Le référentiel comporte actuellement 48 indicateurs stratégiques. Il existe une multitude d'indicateurs secondaires. A partir des questions stratégiques posées, la collectivité orientera ses choix en fonction de ses spécificités territoriales.

Pierre RADANNE

J'aimerais faire un commentaire à propos de plusieurs pathologies. La première pathology réside dans la volonté du maire de se comparer au maire voisin. La question de la comparabilité des territoires représente un obstacle majeur. Réaliser des moyennes nationales et les transposer au niveau local n'est pas évident. L'émission de méthane du Limousin n'est, pas exemple, pas comparable à celle de Paris. Un vrai problème réside dans cette envie de se comparer au niveau national. Il faut frustrer cette envie. Le discours public doit être clair à cet égard.

La seconde pathology nous enseigne que nous sommes dans une démarche de progression. Lorsque qu'on s'engage dans un agenda 21, il faut prévenir qu'il sera nécessaire d'agir par diverses phases successives. Il convient de frustrer l'envie de réponse rapide et définitive, y compris pour le bilan de mandat.

La troisième pathology illustre le fait qu'une démarche de ce type déstabilise les organigrammes. D'habitude, les modes d'évaluation sont réalisés en silo. D'un seul coup, des personnes interviennent de façon transversale, ce qui affecte les hiérarchies. Il revient aux praticiens en charge de ce travail de ne pas prendre, comme étant un mauvais travail de leur part, le fait qu'ils sont environnés de conflits. Un réel travail de soutien psychologique en faveur des personnes agissant dans le domaine du développement durable s'impose.

Christian AVEROUS, OCDE

Les indicateurs présentés sont dans l'ensemble satisfaisants. Ce n'est pas parfait, mais il paraît difficile de faire mieux. Au-delà du choix des indicateurs, il convient de les analyser et les interpréter, toujours dans leur contexte. Je m'attarderai sur un exemple frappant à cet égard. Dans les années 90, les émissions d'oxyde de soufre ont diminué de 60 % en Allemagne, prise dans son ensemble. Pourtant, en Allemagne orientale, cette diminution de 60 % des émissions s'explique par un effondrement de l'économie. Ceci prouve que l'interprétation doit toujours être liée au contexte. De même, ce qui est vrai pour une partie de la France n'est pas nécessairement vrai pour une autre région de France (France métropolitaine, Dom, Tom).

Les indicateurs doivent également être utilisés. Il convient de placer ces outils dans les mains de multiples acteurs : l'État, les ONG, les entreprises, etc. On peut imaginer des accords non contraignants au niveau national de la stratégie de développement durable.

J'appelle à une mobilisation en faveur d'un effort au niveau territorial, notamment de la survie de telle ou telle entreprise au niveau régional.

Enfin, il me semble intéressant d'utiliser ces indicateurs de développement durable dans ce que l'on convient d'appeler la croissance verte.

Benoît LEMOZIT

Je souhaite évidemment que le travail de développement des démarches de développement durable et d'évaluation territoriale soit poursuivi et intensifié. Il reste beaucoup de travail, lorsque l'on compte les agendas 21 aujourd'hui par exemple, il faudrait pouvoir recenser ceux qui sont vraiment actifs. Une

participante a souligné la part infime de femmes représentées à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Je vous inviterai, pour ma part, à considérer le nombre de personnes, tous sexes confondus, de moins de quarante ans, les résultats seront tout autant étonnants.

Présentation du groupe de travail DATAR / MEEDDM - SEEIDD

Odile BOVAR, Responsable de l'Observatoire des territoires

Dans la continuité de la présentation que nous venons d'avoir à propos de l'Agenda 21, je dirai que nous avons entamé un exercice de production et d'analyse d'indicateurs territoriaux dans le cadre d'un projet mené conjointement par la DATAR et le CGDD. Nous nous sommes inscrits dans une démarche partenariale. Le comité de pilotage est composé de représentants d'associations d'élus, d'universitaires, de représentants d'ONG, de producteurs de données, etc. A cela s'est ajouté un travail de coproduction. L'appui du CEMAGREF a été très précieux pour faire un recensement bibliographique des indicateurs, afin de ne pas partir d'une page blanche. Je vous invite à vous référer à la revue qui vous a été remise ce matin. Vous y trouverez la grille de lecture, avec le cadre de référence, l'ensemble des indicateurs retenus.

J'aimerais m'attarder sur une question essentielle du point de vue de l'interprétation des indicateurs. Il faut toujours garder à l'esprit la finalité de cet exercice. La première finalité est d'avoir une présentation claire et facile à appréhender des indicateurs. La façon d'orienter le choix des indicateurs est de qualifier autant que possible le développement durable à l'échelle du territoire, et en particulier, de faciliter l'identification des vulnérabilités majeures de certaines trajectoires de développement. Les points de vigilance sont nécessaires et utiles pour les acteurs nationaux, qui ont besoin de comprendre les trajectoires des territoires dans le cadre de la SNDD.

Les indicateurs se classent au sein de plusieurs thématiques choisies pour être en cohérence avec les besoins de définition d'une stratégie nationale de développement durable, et pour répondre aux exercices en cours, notamment les agendas 21. Vis-à-vis de la lecture territoriale, deux points sont parfois cause de malentendu. Le premier point renvoie à la question du décalage entre le périmètre de diagnostic et le périmètre de gouvernance. Les collectivités réclament des indicateurs à leur échelle. Or pour identifier les enjeux, il faut choisir la bonne maille territoriale. Nous avons ainsi choisi d'étudier le taux d'emploi à l'échelle des zones d'emplois, c'est-à-dire avec une maille beaucoup plus fine. Nous observons alors de fortes disparités. A l'Ouest de la France, le taux d'emploi avoisine 70 % alors que d'autres zones présentent des taux de 32 à 50 %, ce qui révèle la présence de territoires industriels.

Le second point concerne les possibilités de comparaison. Parmi l'ensemble des indicateurs, j'ai sélectionné la carte des prélèvements en eau par usages (industrie, agriculture, ménages). A la lecture de la carte, vous observez par exemple la prépondérance de l'agriculture dans le Sud de la France. L'apport de cette complexité dans les indicateurs nous permet de faire attention aux évolutions. L'idéal serait de comparer des territoires comparables. Nous préférons montrer des trajectoires territoire par territoire.

S'agissant de l'interprétation, nous vous donnons ici un aperçu des fiches associées aux indicateurs téléchargeables. La première page rappelle le thème ; ici, il s'agit de la cohésion sociale et territoriale. Nous avons décliné le taux de pauvreté par département. Ces résultats illustrent la diversité des territoires en la matière. J'attire votre attention sur le fait, qu'avec cette fiche d'analyse, nous cherchons à ne pas sacraliser les seuls indicateurs, au profit d'une meilleure interprétation. En effet, un taux de chômage faible peut révéler un territoire déserté par les populations jeunes.

Nous mettons en ligne progressivement une quarantaine d'indicateurs, sur le site de l'Observatoire des territoires et sur celui du SOeS. Nous souhaitons compléter ce référentiel d'ici le mois de juin prochain. Enfin, nous avons conscience qu'il y a encore des thèmes peu couverts, parfois parce que les données nationales ne sont pas déclinables localement. J'attire votre attention sur le fait que l'approche territoriale intégrée de développement durable en est encore à ses balbutiements. Le travail n'est pas terminé.

Ouverture des débats

Alain EVEN, Président du Conseil économiques et social régional de Bretagne

Vous nous proposez un regard national sur nos territoires. Cela participe de la prise de conscience que la diversité, sur notre territoire national, est très grande. Avoir des indicateurs nationaux territorialisés peut aider à faire comprendre leur diversité.

S'agissant des périmètres, bien des indicateurs nationaux territorialisés n'ont pas d'intérêt pour tel ou tel territoire. En effet, derrière le mot territoire, on inclut des territoires administratifs, des agglomérations, des communes, etc. Il me semble que l'on doit s'attacher aux territoires réels. Au niveau des territoires, nous devons penser nos indicateurs locaux et régionaux, qui font sens localement.

La thématique de l'eau a été abordée. Ma question sera la suivante : l'eau est-elle utilisable ? La qualité de l'eau au niveau départemental ne m'intéresse guère. Par contre, au niveau d'un bassin, elle est totalement indispensable. Si ce n'est pas fait, il faut absolument régler la question de la pollution.

Il faut aussi que nous puissions dégager des indicateurs qui font sens par rapport à ce que sont les territoires. La question du capital naturel a été évoquée ce matin. Notre capital culturel n'est pas non plus identique selon nos territoires.

A propos de la problématique des risques, je dirai que l'appréciation des risques couvrant un territoire inclut les risques industriels, mais aussi ceux des bateaux containers qui se promènent le long de nos côtes. Je crois qu'il faut, pour une part, laisser nos territoires inventer des instruments de veille, d'alerte et de suivi qui ne sont pas forcément identiques.

Le développement durable renvoie aussi à la qualité de la vie citoyenne. Nous sommes un peu faibles sur ces questions citoyennes. Derrière le mot gouvernance, il n'y a pas que le genre des élus. D'autres dimensions méritent un examen. Il faut une appropriation la plus large possible. Dans certains lieux, la concertation est une habitude. Je pense notamment à des lieux de débats comme les conseils économiques et sociaux régionaux, qui peuvent constituer des lieux de discussion préalables à propos de l'élaboration des indicateurs. Les territoires représentent aussi des liens d'invention et d'innovation.

Conclusion

Michèle PAPPALARDO, Commissaire générale au développement durable

La secrétaire d'État souhaitait vous féliciter pour le travail réalisé durant cette journée et vous assurer de son intérêt pour ce sujet des indicateurs. Pour elle, il s'agit d'un sujet stratégique. Je pense que l'intervention du Ministre vous a rassuré.

Ce sujet peut paraître rébarbatif, technocratique ou intellectuel. Je suis convaincue que si nous avons des débats sur la croissance verte, c'est parce que nous avons un problème de définition des deux termes. Le sujet des indicateurs m'apparaît très politique, au sens noble du terme. Le lien entre indicateur et valeur est extrêmement étroit. Ce que nous essayons de mesurer avec des chiffres un peu arides, ce sont nos valeurs. Cela constitue également un travail très technique. En effet, une fois que nous avons décidé d'un indicateur, nous devons être sûrs qu'il soit mesurable. Il convient de définir des indications stratégiques et mesurables. Enfin, il faut définir le nombre d'indicateurs adéquat. Nous tentons de suivre nos politiques sous de nombreux angles, ce qui nous oblige à travailler avec une multitude d'indicateurs.

Notre conférence a porté sur les suites de la commission Stiglitz et, de façon plus opérationnelle, le tableau de bord de la stratégie nationale de développement durable. Je suis convaincue que de nombreux progrès ont été effectués, grâce à la mobilisation des différentes parties prenantes. Il y a une réelle compréhension de l'importance du sujet. De plus, la journée a été riche en débat. Les travaux sont réalisés au niveau national et au sein des collectivités territoriales. Toute cette émulation porte ses fruits. Elle illustre aussi nos désaccords. Le débat nécessite du temps.

Je conclurai par les suites à donner à notre conférence. La stratégie nationale de développement durable est aujourd'hui soumise à l'examen du Conseil Économique, Social et Environnemental. La stratégie doit ensuite être adoptée dans un conseil interministériel du développement durable présidé, soit par le Premier Ministre, soit par le Ministre du développement durable. Le tableau de bord des indicateurs doit être validé par la même occasion. Cette SNDD n'est certes pas parfaite, mais je pense qu'elle est meilleure que la précédente. Sur ces sujets, il y a forcément un décalage dans le temps entre le début et la fin des travaux. La concertation prend du temps : un an dans le cas de la stratégie nationale. Entre la fin de l'année 2008 et la fin de l'année 2009, une crise économique et financière est survenue. Depuis le Grenelle de l'environnement, la dimension économique et environnementale a pris de l'importance. Ce document a lui-même progressé. Il doit encore être rééquilibré pour qu'il soit davantage axé sur le développement durable. Il reste à travailler sur un certain type d'indicateurs en termes d'environnement, y compris sur la thématique de la mer. Même si notre travail est loin d'être parfait, il me paraît néanmoins utilisable. Nous allons faire en sorte qu'il soit utilisé par le gouvernement.

S'agissant de la suite de nos travaux, rien n'est encore défini. Il faut que la réflexion continue. Au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie, il convient de travailler sur le continuum idéal entre le niveau international, national et territorial. De nombreuses informations concernent les territoires. L'organisation du continuum n'est pas évidente. Il faut que les parrains de notre conférence continuent à œuvrer ensemble. Au sein du Cnis, le travail technique va se poursuivre. A cet égard, il me semble opportun de créer des groupes de travail spécifiques sur certains sujets. La commission de coordination va continuer à travailler à la concertation avec l'ensemble des partenaires, d'autant plus que nous n'avons pas encore clarifié les modalités de fonctionnement du CESE dans sa configuration future. En attendant, le fonctionnement de notre commission sera maintenu. Je remercie d'ailleurs mes deux partenaires de leur contribution. L'objectif prioritaire réside dans l'élaboration du référentiel. La dimension pédagogique doit maintenant être déployée. Une fois que la stratégie est adoptée, il faut faire en sorte que chacun se l'approprie. Je compte sur vous pour nous y aider.

Merci pour les travaux que vous avez accomplis, et merci pour votre contribution future.

Liste des participants

ADER Gérard	CESR Ile de France
AGUER Dorothée	MEEDDM - CGDD - SOeS
AIDI Amena	MEEDDM - DGIMT
ALAMICHEL Muriel	ADEME
ALBERT Jean-Claude	CESR Languedoc Roussillon
ALLAIRE Julien	GART
ALLAOUA Adelkamel	INRA
ALLEGREZZA Serge	CES Luxembourg
ALLERON Monique	CESE
ALLIEVI DOROSZ Fulvia	Master2 Qualité totale et développement durable
ALLIOT Jean-Manuel	CHÂTEAU DE VERSAILLES
ALTERMATH Marie-Thérèse	CHÊNES ET BAOBABS
AMMANN Sophie	Indépendante
ANASTASSION Lydie	RESTAURATION 21
ANGEARD Antoine	INTER REGIONS
ARNOULT-BRILL Edith	FED. UNIE AUBERGES DE JEUNESSE
ASSENS Robert	
AUBERTIN Catherine	CENTRE IRD D'ORLÉANS
AUDIC Philippe	CESR Pays-de-Loire
AUPIED Yvon	LA POSTE
AUSSEDAT Michel	ATD QUART MONDE
AVEROUS Christian	Consultant OCDE
AYONG LE KAMA Alain	MEEDDM - DGALN
AYKUT Stefan	INSTITUT FRANCO ALLEMAND (DFI)
BAILHACHE Rémi	APCA
BALU Hélène	AGENCE D'URBANISME AGGLO de Marseille
BARATTO Marc-Antoine	EPAD
BARDOU Magali	MEEDDM - CGDD - DDD
BARREAU Blandine	CENTRE D'ANALYSE STRATEGIQUE
BARRET Philippe	PIGISTE
BASCHET Jean-François	SSP MIN ALIMENTA AGRICULTURE PECHE
BAUDELET André	CRÉDIT AGRICOLE SA
BAUDIN Murielle	AGENCE D'URBANISME AGGLO de Nancy
BAUDRON Bertrand	MIN Santé et sports
BAUDY Karine	AUDIAR
BECUWE Serge	CESE
BÉGUIN Jean-Marc	Insee
BELAEN Florence	OCIM
BELBEZET François	DREAL ILE DE FRANCE
BELLIOT Marcel	FED NAT. DES AGENCES D'URBANISME
BELLOC Brigitte	DGCL
BENEST Gilles	UNIVERSITE PARIS 7
BENSETTA Fadwa	CONSEIL REG Centre
BERGER Annabelle	MEEDDM CGDD
BERNARD Micheline	CESR Ile de France
BERNARD Valérie	CESR Poitou-Charentes
BERNARD-NOYER Michèle	Journaliste Indépendante
BERNAUDON Stéphane	MEEDDM - CGDD
BERTIN Michel	MIN alimentation, agriculture, pêche
BESSE Geneviève	MEEDDM - CGDD

BEURIENNE Éliane	Cnis
BEYRONNEAU Patrick	CESR Réunion
BIDOU Dominique	CIDB
BLAISE Sophie	MUSEUM NAT. HISTOIRE NATURELLE
BLANC Christophe	SSP MIN ALIMENTA AGRICULTURE PECHE
BLANCHET Corinne	ABCD - DURABLE
BOCQUET Ghislaine	MAIRIE de MONTREUIL
BOEDEC Morgan	ENVIRONNEMENT MAGAZINE
BOHUN Cédric	Communauté d'agglom. NIMES Métropole
BOMPARD Jean-Pierre	CFDT
BONNENFANT Roger	AIRES ASSOCIATION
BOREUX Céline	Communauté d'agglom. du Grand Dôle
BORNET Maxime	MIN Justice et libertés - SDS
BOULEAU Sylvie	MEEDDM - CGDD - DDD
BOULET Anaïs	CG du VAL D'OISE
BOUQUET Constance	Fédération nationale des chasseurs
BOUQUET Philippe	CESR
BOURGEOIS Michel	SEMAEST
BOURRIOT François	CEREN
BOUSSEAU Brigitte	MEEDDM CGDD
BOUTET Annabelle	ETD
BOUTRAND Monique	CFDT
BOVAR Odile	DIACT
BRANQUART Laurent	
BREGEON Jacques	CONFERENCE DES GRANDES ECOLES
BRILLET Bernard	MEEDDM - CGDD
BRIQUEL Vincent	CEMAGREF
BRIQUET Émile	ASSOCIATION 4D
BRUNET Benoit	CG du NORD
BRUNETIERE Jean-René	CG ENVIRONNEMENT et DD
BULTEZ Gilles	CHÂTEAU DE VERSAILLES
BUTIN Svenja	AEQUILIBRIUM CONSEIL
BYK Daniel	CES Luxembourg
CAMBIEN Aurore	CERTU
CAMINE Serge	CESR Picardie
CASALONGA Sabine	LE JOURNAL DE L'ENVIRONNEMENT
CATTEZ Laurent	AGENCE D'URBANISME ARROND. de Béthune
CAUDRON Pascale	Cnis
CAVAILHES Jean	INRA CESAER
CAYEUX Louis	FNSEA
CESETTI Christophe	LA GREEN TEAM
CHAILLAT Martine	CESR Aquitaine
CHAPPERT Alain	Insee
CHAPRON Jean-Etienne	Insee
CHEMITTE Jérôme	MISSION RISQUES NATURELS
CHERY Marion	AGENCE D'URBANISME AGGLO de Tours
CHEVALÈRE Vincent	SNCF
CHEVALLIER Aude	FED. NATIONALE DES CREPI
CHEVILLARD Jean-Paul	PÔLE EMPLOI
CLAPPIER Sophie	APCA
CLERISSE Virginie	CESE
COBLENCE Fabienne	DIRECTION DE LA JEUNESSE
COHEN Marion	FONDATION NICOLAS HULOT
COLLICARD Jean-Jacques	CEMAGREF

COMOLET Arnaud	Communauté d'agglo. St Quentin en Yvelines
CONTASSOT Yves	BANQUE DE FRANCE
CORREZE-LENEE Patricia	Conseil Régional Ile de France
COSTA Gilles	INRETS
CROSNIER Moïsette	Cnis
CUNEO Philippe	Cnis
DA COSTA Philippe	CESE
DAMBRINE Fabrice	MIN économie, industrie, emploi
DAMOUR Christophe	CG DE L'AUDE
DANECH PAJOUH Medhi	MDP EXPERTISE
DANZANVILLIERS Patrice	SETRA
DARMON Geneviève	CESE
DAT Anne-Sylvie	UCANSS
DAUCHY Corinne	BANQUE DE FRANCE
DAUVERGNE Lucie	OFFICE POUR INSECTES ET LEUR ENVIRONNEMENT
DAVID Michel	MEEDDM CGDD
de FLEURIEU Agnès	OBS. NAL PAUVRETE EXCLUSION SOCIALE
de GIMEL Louis	Insee
DE MICHEL Cécile	ETAB. FRANÇAIS DU SANG
DECHOW Inken	L'OREAL - WORLDWIDE
DEDIEU Jacques	MIN alimentation, agriculture, pêche
DEGRON Robin	MEEDDM - CGDD - SOES
DELAIR Joëlle	Cnis
DELAMARRE Alette	DATAR
DELPECH Béatrice	CESE
DELUC-CHARLES Isabelle	AFTRP
DEMEULENAGRE Laurence	MEEDDM
DENGREVILLE Lou	OBS. DE LA BIODIVERSITE NORD-PDC
DEPARIS Frédéric	IVECO FRANCE SA
DEPLACE Francis	DELPHIS
DEPOORTER Stéphanie	DDE 93
DEPRESLE Gilles	CESR Centre
DERAY Xavier	CONSEIL REGIONAL ILE DE France
DEVILLEZ Nicolas	CG de SEINE SAINT DENIS
DIDA Lila	MIN culture et communication
DIOGO François	CONSEIL REG Alsace
DOBEL Serge	CG du VAL D'OISE
DORMOY Cécile	MEEDDM CGDD
DOUARD Pascal	MEEDDM - CGDD - DDD
	Min.des Affaires étrangères - Ambassadeur chargé de la bioéthique et de la RSE
DOUCIN Michel	
DOUEIN	
DOUVILLE Cécile	FED FR.DES SOCIETES D'ASSURANCE
DU CREST Arnaud	SEM REGIONAL PAYS DE LOIRE
DUBELLOU Jean-Louis	Cnis
DUCHATEAU Patrick	Cnis
DUFAU Marc	OSEO
DUHARCOURT Pierre	CESE
DUPONT-MONFORT Sophie	SEQUOVIA
DUPORT Jean-Pierre	Cnis
DUPUCH Sébastien	CGT FO
DUPUIS Christine	UNSA
DURAND Denis	Cnis
DUSSERT Françoise	Cnis

DUVAL Yvette	CCI BREST
DUVIGNACQ Julien	REIMS METROPOLE
ECALLE François	COUR DES COMPTES
ESPONDA Marc	AGENCE D'URBANISME de l'Aire Toulonnaise
EVEN Alain	CESR Bretagne
FABRE Nathalie	SGAR AQUITAINE
FABREGAT Sophie	ACTU-ENVIRONNEMENT
FEFEU Sandrine	SAN DE SÉNART
FERRANIS Lionel	UCANSS
FERRON Joël-André	SI
FILLON Caroline	LA POSTE
FIORINA Jean-Paul	CESE
FLUXA Christine	MEEDDM - CGDD - SOES
FOLLENFANT Philippe	MEEDDM - CGEDD
FORTHOUAT Anne	NOVETHIC
FOURMY Jean-Bernard	ASSOCIATION 4D
FOURNIS Sandrine	MEEDDM - CGDD - DDD
FRADET Elodie	
FRAILE Patricia	MINES PARISTECH
FREMONT Jean-Marc	INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL
FRIEZ Adrien	MEEDDM - CGDD - SOES
FROUTE-TOULEMONDE Blandine	CONSEIL REG Limousin
GAINI Mathilde	Insee
GALAMAGA Denise	Cnis
GALLOIS François	IGN
GANESSANE Bala	2ETW CONSULTING SERVICES
GARIBIAN Georges	MANAGEMENT ET PERFORMANCE
GARMIRIAN Bernard	BGA CONSEIL
GARNIER Christian	FNE
GARRIC Laurent	AGENCE PHOTO-WOSTOK PRESS
GAUTHERON Jean-Michel	CESR Aquitaine
GAUTHIER Raphaël	ARGOS
GAZEL Julien Kevin	IFREMER
GEFFRIN Yves	MEEDDM - CGDD - DDD
GELY Alain	Insee
GENEL Alain	AGENCE DE NOTATION DES VILLES
GENTEUR Dorothee	CG DE L'OISE
GERMAIN Isabelle	LES NOUVELLES NEWS
GERVAIS Valérie	AFOC
GHITA Luminita	Ministère de l'environnement de la Roumanie
GODEFROY Pascal	Insee
GOMART Ghislain	
GONFREVILLE Pierre	
GRANDCLAUDON Hélène	CRCI Haute-Normandie
GRARD Marie-Aleth	ATD QUART MONDE
GRÉGOIRE Patrice	MEEDDM - CGDD - SOES
GREVET Pierre	CESR Nord-Pas-de-Calais
GRIMLER Ghislaine	Cnis
GRUMBERG Alain	DECISION DURABLE
GUERIN André-Jean	ACFCI
GUERIN Marc	CEMAGREF
GUIMET Joseph	UNAF
GUYVARC'H Aline	FNSEA
HACHACHE Nora	JOURNAL DES MAIRES, TRAITS URBAINS

HAJDUS Ewa	ASSOCIATION 4D
HAMET François	CG de SEINE SAINT DENIS
HARTMANN Benoit	FNE
HAUSHERR Céline	CONSEIL REG Rhône-Alpes
HEIN Vincent	CESR Lorraine
HELLER Jean-Luc	Insee
HERBERT Elisabeth	Communauté de communes du Pays de Loire
HIERSO Ghislaine	
HIVET Aurélie	CG de SEINE SAINT DENIS
HOMBERT Serge	UGAP
HORTOLAN Michel	CESR Poitou-Charentes
HOURDE Denis	Commune urbaine d'Arras
HUCHER Véronique	DIRECTION DE LA SECURITE SOCIALE
HUMBERT Stéphane	RÉGION NORD PAS DE CALAIS
IMBERT Nicolas	INEUM CONSULTING
INDART Rémi	CESE
IORGULESCU Ana	
IRANPOUR Maryane	Carbone alternative
JACCON Chriss	SUSTAINABILITY ADVISORY GROUP
JACQUET Patrice	BANQUE DE FRANCE
JAKUBOWICZ Magali	CG DE L'OISE
JALTON Jocelyn	CESR Guadeloupe
JANIN Jean-Louis	Retraité chargé de mission
JANNIN Laurent	COUR DES COMPTES
JANY-CATRICE Florence	UNIVERSITE DE LILLE 1
JARGOIS Béatrice	CG du CHER
JAUDON Chantal	MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
JOLIA-FERRIER Laurent	MESURER LE DEVELOPPEMENT DURABLE
JOLIVET Patrick	BMJ RATINGS
JOSEPHAU Eddie	Conseiller affaires européennes à la Féd..européenne des Outre-Mer
JOURNAUX Éric	Chef de projet sport durable
KEROUANTON Marie-Hélène	DIACT
KEROULE Danielle	MEEDDM
KIESSAMESSO Philippe	ITIN - ESCIA/ CCI DE VERSAILLES
KLIDONAS Yorgos	MIN ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE et CHANGEMENT CLIMATIQUE
LABARRAQUE Dorothée	EGIS AMENAGEMENT
LABOUZE Eric	BIO INTELLIGENCE SERVICE
LACOUT Annick	AGIR ENSEMBLE POUR UNE FAIBLE EMPREINTE
LACROIX Jean-Louis	OCIM
LAGARENNE Christine	MEEDDM - CGDD - SEEID
LAGAUTERIE Philippe	MEEDDM - CGEDD
LAGET Philippe	SOCIETE GENERALE
LALMY Pascal-Eric	PARTI RADICAL DE GAUCHE
LAPIERRE Catherine	Secrétariat de rédaction encyclopédie DD, 4D
LARDIN Jean	CESE
LARPENT Maryse	AGENCE D'URBANISME de Brest
LARRIEU Catherine	MEEDDM - CGDD - DDD
LASTERNAS Isabelle	AGENCE D'URBANISME de l'Oise la Vallée
LE BRAS Philippe	IFREMER DE BREST
LE CHEVALLIER Manon	EDELMAN
LE CLEZIO Philippe	CESE
LE FLEM Alison	FAMILLES DE FRANCE
LE GOFF Sylvain	CETE DE L'Ouest
LE MAB Guillaume	CG de SEINE SAINT DENIS

LE STRAT Hervé	FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
LEGER Catherine	CESE
LEGLEAU Jean-Pierre	Insee
LEGRAIN Yves	CFDT
LEMAITRE Valery	MEEDDM CGDD
LEMERCIER Evelyne	ANALYSES DE LA RECHERCHE URBAINE
LEMOZIT Benoit	MAIRIE de MARMANDE
LERRAILLER Luc	Institut pour l'expertise
LEUXE André	MEEDDM - DGIMT
LIARD Céline	AG2R LA MONDIALE
LIEBUS Patrick	CESE
LINDGAARD Jade	MEDIAPART
LOEB Jérôme	MEEDDM CGDD
LOISEAU François	DGCIS MIN ECO INDUSTRIE ET EMPLOI
LORENZINI Loic	EPICEA Développement
LOWY Élise	LES AMIS DE LA TERRE
LUCCHESI Jean-Marc	OSEO
LURIOT Françoise	TECHNIQUES SANTE ENVIRONNEMENT
MABILEAU Stéphanie	EMMAÜS FRANCE
MAHE Bertrand	CFTC
MAHROUG Boussad	Conseil général 93
MAISI Marie	AEDD
MALLET Arnaud	
MALOTAUX Caroline	Ministère Outre mer
MARCATGI Pascale	RADIO ETHIC
MARCEL Frédéric	INERIS
MARIE Paul	UFC QUE CHOISIR
MARLIER Grégory	CONSEIL REG Nord-Pas-de-Calais
MARLIN Dominique	UNIVERSITE PARIS DAUPHINE
MARNEFFE Thierry	DES ENJEUX ET DES HOMMES
MARQUET Alain	UNION NAL ECONOMISTES CONSTRUCTION
MARTINET Vincent	INRA de Versailles-Grignon
MARTINEZ Corinne	Cnis
MASCART Cyril	CG des YVELINES
MASSIP Jacques	ASSOCIATION 4D
MATHERY Christian	ADEME
MATTEI Georges	MAIRIE de BARRETTALI
MAUJEAN Sébastien	MEEDDM - CGDD
MAUREL Françoise	MEEDDM - CGDD - SEEID
MAUVILAIN Barbara	CESE
MAVAOUNGOU Flora	ARSET NOTATION
MELA Cynthia	AFD IEDOM
MERMET Emmanuel	CFDT
MICHOT Marion	ORANGE
MILLEREAU Marc-William	ASSEMBLEE NATIONALE
MINDRICELU Constantin	INSTITUT NAL STATISTIQUES DE ROUMANIE
MOLINA Marie-Laure	Enseignante
MONDON Jean-Raymond	CESR Réunion
MONDON Pierre	Consultant retraité
MONIER Philippe	Insee
MONNIN Olivier	CESR Franche Comté
MORARD Valéry	MEEDDM - CGDD - SOeS
MOREL Janick	FRANCE AGRIMER
MORISSE Pierre	Consultant

MOUKOMEL Marianne	MAIRIE de MARSEILLE
MOULIN Frédéric	FLASH BTP
MOUREY David	Professeur de sciences économiques et sociales
MOYON Céline	PUBLIC ÉVALUATION SYSTÈME
MUNOZ José	SUEZ ENVIRONNEMENT
NANOT Bernard	MEEDDM - CGDD - SOeS
NASCIMENTO Iuli	IAURIF
NATI-STOFFEL Marianne	CES Luxembourg
NAUROY Frédéric	MEEDDM - CGDD - SOeS
NEZZAR Myriam	ARSET NOTATION
NGORAN Thomas	INSTITUT D'ETUDES ET COOP. D'INTERFACE
NIRASCOU Françoise	MEEDDM - CGDD - SOeS
OGER Christine	VILLE DE PARIS
OKHAM Elmostafa	Insee Pays de la Loire
ORZONI Gilles	MEEDDM - DGIMT
PABOEUF Luc	CESR Aquitaine
PAILLOTIN Guy	Cnis
PANIER Isabelle	Insee Midi-Pyrénées
PAPPALARDO Michèle	MEEDDM CGDD
PARIS Ludovic	FRANCE AGRIMER
PASCAL Frédéric	CESE
PASTY Jean-Claude	CESE
PELLAS Agathe	Cité des sciences et de l'industrie
PELLUET Annie	AFT IFTIM
PELTIER Patrick	DDASS DE L'ESSONNE
PERQUIS Pauline	VILLE DE CACHAN
PERRET Bernard	MEEDDM - CGEDD
PERRET Hélène	MIN Défense
PERRIN Evelyne	chercheur indépendant
PERRISSIN FABERT Baptiste	MEEDDM CGDD
PESSON Alain	DGCIS MIN ECO INDUSTRIE ET EMPLOI
PETITJEAN Patrick	MAIRIE de MONTREUIL
PETITPREZ Anthony	VNF
PEYRONNET Philippe	MEEDDM - CGEDD
PEYROUX Cyril	GRAND PARIS SEINE OUEST
PINGAULT Nathanaël	MIN alimentation, agriculture, pêche
PINON-GUERIN Philippe	REIMS METROPOLE
PIQUET Frédéric	ANDRA
PLATEAU Jean	CGDD
PLATEAU Claire	Insee
POISSON Franck	SEQUOVIA
PORTOLA Enrique	DREAL PICARDIE
POTDEVIN Damien	CABINET JPA
PRAZNOCZY Corinne	ORS ILE DE FRANCE
PREVOT Henri	ADETEF
PUISEUX Catherine	TF 1
PUNGIER Marie-Suzie	
QUATRESOUS Sarah	MEEDDM
QUILLEROU Guenaëlle	RATP
QUILLICO Magali	CESR Picardie
RADANNE Pierre	ASSOCIATION 4D
REBEILLE-BORGELLA Emmanuel	MEEDDM
REMOND Marie-Claude	IGAS MIN SANTE
RENARD Yvonick	MEDEF FIM

RENAULT Michel	UNIVERSITE RENNES 1
REY Florence	Conseil Régional Ile de France
REYNAUD Jean-Michel	CES
RHEIN Catherine	UNIVERSITE PARIS7 UFR GEOGRAPHIE
RIAILLE Axelle	CG DE LA DROME
RICCI Lydia	SNCF
RICHARD Jacques	UNIVERSITE PARIS DAUPHINE
ROBIN Emmanuel	MAIRIE de la COURNEUVE
ROE Virginie	CPCA
ROELTGEN André	CES Luxembourg
ROGGERI Emmanuelle	MAIRIE de MONTREUIL
ROMANIUC Carmen	INSTITUT NAL STATISTIQUES DE ROUMANIE
RONDEL Matthieu	AGENCE IP3 PHOTO
ROTH Nicole	COUR DES COMPTES
ROUET Pascal	CESE
ROUX Michel	UNIVERSITE PARIS 13
SAGLIETTI Carla	CESE
SAGOT Mariette	IAURIF
SAINT-SAUVEUR Hervé	Cnis
SANTONI Dominique	RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE
SAUTECOEUR Céline	MIN Intérieur, Outre-Mer, Coll. Territoriales
SAUTEREL Danièle	CONSEIL REG Ile de France
SAUVOUREL Jean-Sébastien	Fédération des maires des villes moyennes
SAYAD Naima	Juriste
SCHAMASCH Thomas	TIC ETHIC
SCHMIT Romain	CES Luxembourg
SCHMITTE Christine	LA FRANCAISE DES JEUX
SCHOTT Cyrille	COUR DES COMPTES
SCLARSIC Martine	CNAF
SEMICHON Stéphane	REVUE DE L'URBANISME
SHI Yilin	OMNIUM GENERAL D'INGENIERIE
SINOQUET Marie-Christine	Insee Picardie
SKHALCHLI Paul	Association ONEE
SOREL Lydie	MEEDDM - CGDD
SPENDEL Maria	Communauté d'agglo. ARC DE SEINE
STEPHAN Gwenola	Association des Maires de France
SUPKOVA Marketa	GREEN TEAM
SZKOLNIK Sylvain	GDF SUEZ
TEBOUL Pascal	SNCF
TESTU Pierre	RESEAU BIO DIVERSITE POUR LES ABEILLES
THETIS Sabrina	VEOLIA EAU
THÖLKEN Hinrich	AMBASSADE D'ALLEMAGNE à Paris
THOUVENOT Thierry	WWF FRANCE
TOLINI Nicolas	SENAT
TOURNADRE Jean	
TRAORE Seydou	FACULTE DE DROIT DE REIMS
TREGOUET Bruno	MEEDDM - CGDD - SOES
TROFLEAU Martine	ASSOCIATION 4D
TRONET Vincent	OSCE - EUROSTAT
TUTENUIT Claire	Entreprises pour l'environnement
VAESEN Cécile	
VANDERPOOTEN Gilles	CRÉDIT MUTUEL
VANDEWEEGHE Francis	CESE
VANOLI André	CCEE

VASSEUR Guy
VEILLARD Michel
VERNAZ Nicole
VERNET-GERVAIS Vanessa
VERON Marie-Astrid
VERON Jacques
VERSET Bernard
VICQ-THEPOT Nathalie
VILBERT Christine
VINCENT François
VOLATIER Anne
VON DAHLE Catherine
WAGNER Michèle
WAHART Jean-Michel
WEBER Raymond
WEBER-HADDAD Valérie
WEIDERT Damien
WEISS Stéphane
WITZ Julie
YVON Pierrick
ZANNIER Corinne
ZITOUNI Kaouthan

Cnis
CONSEIL SUP Ordre des Experts Comptables
MEEDDM

VNF
INED
CONSEIL REG Bourgogne
MEEDDM - DGALN
CG DE LOIRE ATLANTIQUE
CFE CGC
Communauté d'agglo.. Dijonnaise
LA GREEN TEAM
CESR Lorraine
ASYON FORMATION
CONSEIL SUP. pour un développement durable
APCA
FED NAT. LA MUTUALITE FRANCAISE
COMMUNAUTE URBAINE DE LYON
CGPME
AEDD
Étudiante CNAM chaire urbanisme et développement durable
EPICEA Développement



Actes de la Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Mercredi 20 janvier 2010

Annexes

Propositions d'indicateurs

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

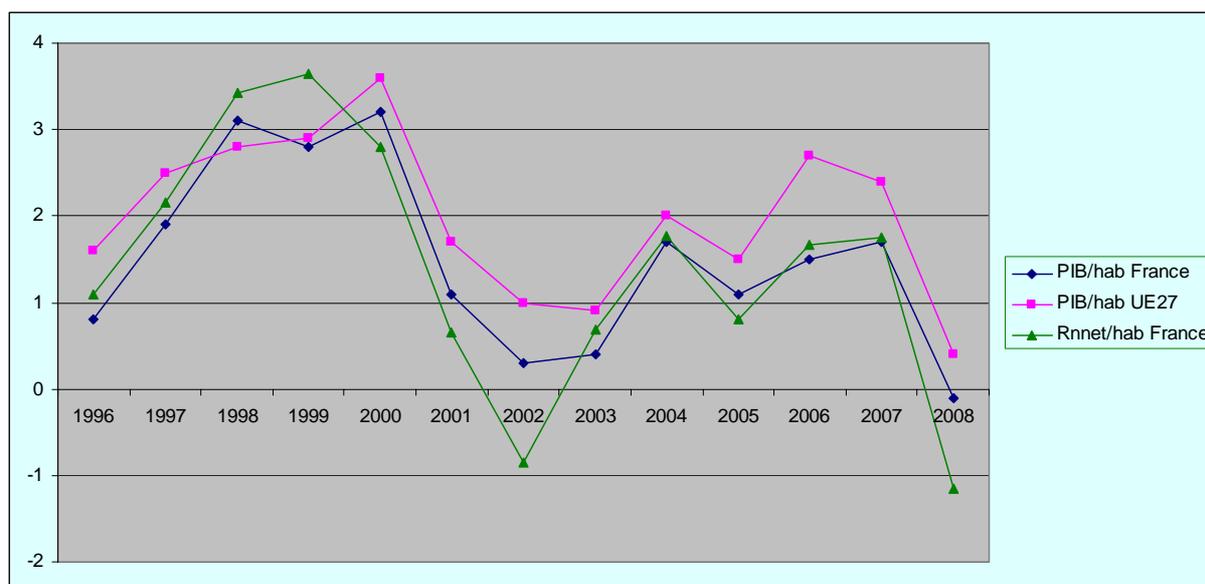
Proposition d'indicateurs de contexte

Contexte (0.1): Le taux de croissance du PIB par habitant et du revenu national net réel par habitant

En France, entre 2000 et 2008, le revenu national réel par habitant croît de 0,7 % en net c'est-à-dire lorsqu'on tient compte non seulement des échanges de revenu avec l'extérieur mais aussi des besoins de renouvellement du capital installé dus à sa seule dépréciation. Son évolution en brut est proche de celle du produit intérieur brut (PIB) par habitant à prix constant (en volume).

Entre 2000 et 2008, la croissance du Pib par habitant a été plus modérée pour la France que pour l'Union européenne dans son ensemble: + 1,0% par an contre + 1,3% pour l'Union européenne à 15 et + 1,6% pour l'Union européenne à 27.

Pib et revenu national net réel par habitant



Sources : Insee Comptes nationaux et Eurostat, indicateurs de développement durable

Définition

Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits, moins la valeur des biens et services utilisés pour leur production.

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Le calcul du taux de croissance annuel du PIB à prix constants est destiné à permettre les comparaisons des dynamiques du développement économique à la fois à travers le temps et entre des économies de différentes tailles (c'est-à-dire corrigé de la hausse des prix par rapport à une année de base ou de référence).

Le revenu national brut (aux prix du marché) représente l'ensemble des revenus primaires reçus par les unités institutionnelles résidentes pour leur participation à la production: rémunération des salariés, impôt sur la production et les importations moins les subventions, les revenus de la propriété (à recevoir moins à payer), excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut. Il est égal au PIB diminué des revenus primaires versés par les unités résidentes à des unités non-résidentes, augmenté des revenus primaires reçus du reste du monde par des unités résidentes. Le revenu national net est égal au revenu national brut après déduction de la consommation de capital fixe (résultant de l'obsolescence du capital physique installé). Il peut être calculé par habitant et en termes réels en le déflatant par le prix du PIB.

La Commission Stiglitz recommande de se référer au revenu national réel plutôt qu'au PIB pour les questions de bien-être. En France sur la période récente les évolutions sont proches en brut.

Objectif général de la stratégie européenne :

Promouvoir une économie prospère, novatrice, riche en connaissances, compétitive et éco-efficace, garante d'un niveau de vie élevé, de plein emploi et de qualité du travail dans toute l'Union européenne.

Cadrage

La prospérité économique constitue l'un des piliers du développement durable. Rejoignant en cela les termes de la stratégie de Lisbonne (approuvée en mars 2000), la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable réaffirme la nécessité d'une économie dynamique comme moteur du développement et de la croissance. De ce point de vue, la croissance du produit intérieur brut par habitant à prix constants (ou PIB en volume) a des limites bien connues mais reste un agrégat synthétique important. Il rend compte de l'activité économique et de la création de valeur monétaire qui en résulte. L'accent est mis sur la dynamique de croissance du PIB comme capacité d'une économie à accroître ses ressources et en conséquence, sa capacité à répondre aux besoins sociaux et environnementaux, présents et futurs.

Si le Pib en volume permet des comparaisons internationales faciles, le revenu national net réel par habitant mesure ce qui est effectivement disponible au niveau national, une fois pris en compte les échanges de revenus avec le reste du monde et la nécessité de renouveler le capital fixe installé pour assurer une certaine durabilité.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Analyse

Une croissance dynamique par habitant contribue au développement des moyens mobilisables pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux, présents et futurs. En France, entre 2000 et 2008, le revenu national réel par habitant croît de 0,7 % en net de consommation de capital fixe., c'est à dire en diminuant le revenu national brut des besoins de renouvellement du capital installé dus à sa seule dépréciation

Son évolution en brut est proche de celle du produit intérieur brut (PIB) par habitant à prix constant (en volume), La croissance du Pib par habitant a été plus modérée pour la France que pour l'Union européenne dans son ensemble entre 2000 et 2008 : + 1,0% par an contre + 1,3% pour l'Union européenne à 15 et + 1,6% pour l'Union européenne à 27.

Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr> (Insee), comptes nationaux.
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (Eurostat)

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

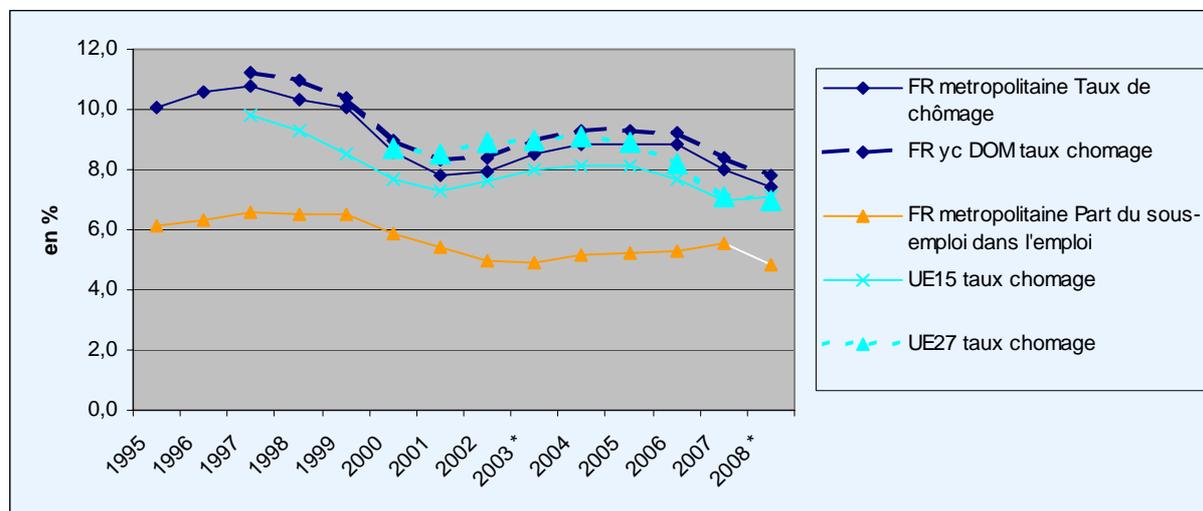
Proposition d'indicateurs de contexte

Contexte (0.2): taux de chômage et de sous-emploi

En Europe, la France se situe parmi les pays à fort taux de chômage. Pendant les 20 dernières années, le taux de chômage est resté à un niveau élevé, supérieur à 10 % de la population active pendant la plus grande partie des années 1990. En 2008, il se situe à 7,8% pour l'ensemble du territoire (yc DOM) : il apparaît ainsi supérieur à celui observé sur l'ensemble de l'union européenne à 27 (7,0 %) et avoir moins diminué que dans l'ensemble de l'Union depuis 2003. Le profil du taux de chômage suit les cycles conjoncturels, avec des baisses qui peuvent atteindre plusieurs points en période de conjoncture haute.

Le taux de sous-emploi, qui représente la part dans l'emploi des personnes qui ont involontairement travaillé moins que ce qu'elles auraient souhaité, connaît des évolutions similaires. En 2007, le sous-emploi concerne environ 5,5 % des personnes ayant un emploi, soit près d'un million et demi de personnes. La différence entre hommes et femmes est particulièrement marquée : le sous-emploi touche 9 % des femmes actives occupées contre 2,5 % des hommes.

Taux de chômage et part du sous-emploi



Sources : Insee enquête Emploi pour la France et Eurostat (LFS)

* des ruptures de série ont eu lieu en 2003 avec le passage à l'enquête Emploi trimestrielle et en 2008 sur le sous-emploi. Les séries du taux de chômage France et la série de sous-emploi sont corrigées de la rupture en 2003. En 2008 la rupture touche la part du sous-emploi dans l'emploi (modification de la formulation de la question sur le souhait de travailler plus d'heures pour se rapprocher du concept BIT, non comptabilisation dans le sous-emploi des personnes à temps partiel souhaitant travailler plus d'heures, recherchant un emploi mais n'étant pas disponibles).

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Définition

Le taux de chômage au sens du BIT est le pourcentage de **chômeurs** au sens du BIT dans la **population active** (**actifs occupés** + chômeurs). En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le **Bureau international du travail (BIT)**, un **chômeur** est une personne en **âge** de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- 1- n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence,
- 2- est disponible pour travailler dans les deux semaines
- 3- a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Le taux de chômage au sens du BIT est mesuré par l'enquête Emploi (« Labour Force Survey » au niveau européen). Le passage à l'enquête Emploi trimestrielle a introduit une rupture en 2003. La série France métropolitaine est corrigée de cette rupture.

Le sous-emploi au sens du BIT comprend les personnes actives occupées (définition BIT) qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- Elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage pendant la période de référence utilisée pour définir l'emploi, et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non ;
 - Elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou **à temps complet**, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de **chômage partiel**, ralentissement des affaires, réduction saisonnière d'activité ou mauvais temps.
- La part du sous-emploi est calculée en rapportant le sous-emploi à l'emploi total.

Une rupture a lieu en 2008 sur la mesure du sous-emploi dans l'emploi. A compter du premier trimestre 2008, la formulation de la question sur le souhait de travailler plus d'heures, utilisée pour le calcul du sous-emploi, a été modifiée pour se rapprocher du concept BIT. D'une part, le souhait d'effectuer un plus grand nombre d'heures est désormais exprimé, comme pour la mesure du chômage BIT, pour une semaine donnée et non plus à un horizon indéterminé. Cette modification rend impossible les comparaisons avec les niveaux précédents. D'autre part, les personnes à temps partiel souhaitant travailler plus d'heures, recherchant un emploi mais n'étant pas disponibles, ne sont plus comptés dans le sous-emploi.

Thématiques efficacité économique et sociale, bien-être, insertion sociale

En relation avec l'objectif général de la stratégie européenne de développement durable

Promouvoir une économie prospère, novatrice, riche en connaissances, compétitive et éco-efficace, garante d'un niveau de vie élevé, de plein emploi et de qualité du travail dans toute l'Union européenne.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Cadrage

Les variations de l'emploi et de la population active se traduisent, par solde, par des variations du chômage. Comme le taux de chômage, le taux de sous-emploi est un indicateur de l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail. Du point de vue de la durabilité, cette inadéquation peut être vue à la fois comme une source d'inefficacité dans la mobilisation des ressources humaines existantes, et comme une source de tension pesant sur le bien-être et le niveau de vie d'une partie de la population en restreignant sa participation souhaitée à la vie sociale.

Analyse

Après une montée continue au cours des années 1970 et au début des années 1980, le taux de chômage en France est resté, pendant les 20 dernières années, à un niveau élevé, supérieur à 10 % de la population active pendant la plus grande partie des années 1990. En 2008 sur l'ensemble de territoire national (y compris les Dom), il apparaît plus élevé que sur l'ensemble de l'Union européenne à 27 (7,8 % contre 7,0 % respectivement). Il a également moins diminué depuis 2003. En Europe, la France se situe parmi les pays à taux de chômage élevé (Espagne, Portugal, Grèce, Pologne, Hongrie..) au dessus de l'Italie depuis 2003 mais aussi de l'Allemagne en 2008.

Le profil du taux de chômage suit celui des cycles conjoncturels, avec des augmentations en période de conjoncture basse et des baisses qui peuvent atteindre plusieurs points en période de conjoncture haute. Ainsi le taux de chômage de la France métropolitaine a diminué de 3 points entre 1997 et 2001 et de 1,4 point entre 2006 et 2008.

Le taux de sous-emploi connaît des évolutions similaires au taux de chômage depuis le début des années 1990. En effet son profil suit essentiellement les évolutions conjoncturelles. Ce taux représente la part dans l'emploi des personnes qui ont involontairement travaillé moins que ce qu'elles auraient souhaité : soit parce qu'elles exercent un temps partiel alors qu'elles auraient souhaité travailler à temps complet (dans leur emploi actuel ou dans un autre emploi), soit parce qu'elles ont transitoirement travaillé moins que d'habitude pour une raison externe (chômage technique etc.) En 2007, le sous-emploi concerne environ 5,5 % des personnes ayant un emploi, soit près d'un million et demi de personnes. Il s'agit pour plus de 90 % de personnes travaillant à temps partiel. La différence entre hommes et femmes est particulièrement marquée : ainsi en 2007, 9 % des femmes actives occupées sont en situation de sous-emploi contre 2,5 % des hommes.

Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr> (Insee)
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (Eurostat)

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

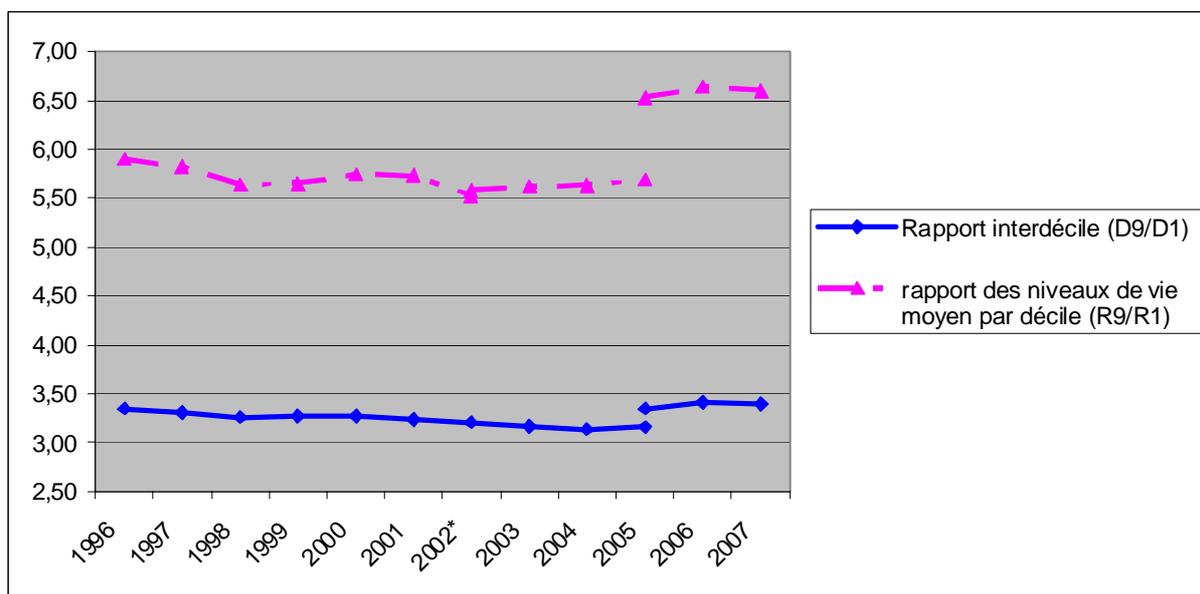
Contexte (0.3) Distribution des revenus :

Rapport des niveaux de vie moyens des déciles extrêmes et rapport interdécile.

En France métropolitaine, le rapport entre les niveaux de vie moyen (yc revenus sociaux) des déciles extrêmes s'élève à 6,60 en 2007 d'après l'enquête EFRS. Il correspond à un niveau de vie moyen yc revenus sociaux de 50.780 € par an au dessus du 9^{ème} décile, rapporté au niveau de vie moyen en dessous du 1^{er} décile qui est de 7.700 € par an. Ce rapport de niveau de vie moyen apparaît plutôt stable après 2005 comme antérieurement, avec une définition qui intégrait des revenus sociaux imputés et prenait moins bien en compte les revenus du patrimoine.

Le rapport inter-décile est une autre mesure des inégalités de niveaux de vie : il est de 3,39 en 2007. Lui aussi apparaît stable depuis 2005. En se basant sur un champ plus étroit de revenus, il avait légèrement diminué entre 1996 et 2005.

Rapport des niveaux de vie moyens des déciles extrêmes et rapport interdécile



Champ France métropolitaine. Ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source Insee-DGI, enquêtes revenus fiscaux 1996-2005 et Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA Enquêtes revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de 2005 à 2007. Une autre rupture existe en 2002.

Note : l'ERFS à partir de 2005 prend en compte les transferts sociaux réels et une meilleure couverture des revenus du patrimoine. Une autre rupture existe en 2002 mais elle n'a pas d'impact visible sur le graphique.

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Définition

Si on ordonne une distribution de salaires, revenus... les déciles sont les valeurs qui partagent la population concernée (personnes, ménages, salariés...) en dix parties égales. Ainsi, pour une distribution de revenus :

- le premier décile (noté généralement D1) est le revenu au-dessous duquel se situent les 10 % de personnes (ou ménages) ayant les revenus les plus faibles;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le revenu au-dessus duquel se situent les 10 % des personnes (ou ménages) ayant les revenus les plus élevés.

Le revenu disponible d'un **ménage** comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les **prestations sociales** (y compris pensions de retraite et indemnités de **chômage**), nets des impôts directs (généralement, **impôt sur le revenu**, taxe d'habitation, contributions sociales généralisées (**CSG**) et contribution à la réduction de la dette sociale (**CRDS**)).

Le niveau de vie est égal au **revenu disponible du ménage** divisé par le nombre d'**unités de consommation** (uc). Il est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'**OCDE** modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Le rapport entre le niveau de vie moyen au dessus du 9ème décile et celui en dessous du 1^{er} décile met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution ; c'est une mesure de l'inégalité de cette distribution. Cette mesure met en relief les différences de niveaux de vie qui en résultent : l'écart est ainsi d'un facteur de 6,6 en 2007. Elle est cependant assez sensible aux aléas de collecte de l'information concernant notamment le dernier décile. Une autre mesure plus traditionnelle est le rapport interdécile D9/D1 du niveau de vie par personne. L'écart est dans un facteur de 3,39 en 2007. Les deux mesures sont recommandées dans le rapport du CNIS « niveau de vie et inégalités sociales ». Pour des comparaisons européennes, Eurostat utilise le rapport inter-quintile (en masse) issu de l'enquête européenne SILC. Celui-ci rapporte la part des 20% les plus aisés à la part des 20 % les plus modestes.

La mesure est fondée à partir de 2005 sur l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) qui prend en compte les transferts sociaux réels et une meilleure couverture des revenus du patrimoine. Antérieurement sur la période 1996-2005, l'enquête disponible était l'enquête sur les revenus fiscaux qui a également connu une rupture en 2002. Une réropolation est en cours pour fournir une série homogène sans rupture en 2005. Elle devrait être disponible à l'été 2010.

Thématiques : partage des fruits de la croissance, cohésion sociale, solidarité – équité.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Cadrage

La distribution des revenus donne une image globale des inégalités monétaires qui peut s'interpréter en termes de partage des fruits de la croissance et d'importance accordée aux questions de solidarité et d'équité ou aux risques que comporte un défaut de cohésion sociale. Un écart élevé de niveau de vie moyen entre premier et dernier décile ou un rapport interdécile fort marque ainsi une solidarité faible qui peut être potentiellement porteuse de risques sociaux. Les analyses en la matière dépendent toutefois fortement du contexte culturel, les pratiques reconnues variant beaucoup d'un pays à l'autre.

Lorsque l'attention se focalise sur les plus démunis et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, les problématiques entrent explicitement dans le défi 6 de la stratégie nationale sur la démographie, l'immigration et l'inclusion sociale.

Analyse

En 2007 sur la population de France métropolitaine, le niveau de vie moyen (yc revenus sociaux) en dessous du 1^{er} décile est de 7.700 € par an (correspondant à un premier décile situé à 10 010 €), tandis que celui du dernier décile est de 50.780 € par an (correspondant à un 9^{ème} décile de 33 900€). Le seuil de pauvreté (à 60 % du niveau de vie médian) se situe à 10 900 € (soit 910 € mensuels).

Le rapport de niveau de vie moyen des déciles extrêmes est ainsi de 6,60 avec la nouvelle enquête qui appréhende mieux les revenus sociaux et les revenus du patrimoine. Compte tenu des ruptures méthodologiques en 2002 et surtout en 2005, il apparaît plutôt stable sur les périodes où il est disponible.

Le rapport inter-décile est de 3,39 en 2007. Il apparaît stable depuis 2005 mais antérieurement sur un champ plus étroit de revenus, il a légèrement diminué entre 1996 et 2005.

Pour des comparaisons européennes, Eurostat utilise le rapport inter-quintile (en masse) issu de l'enquête européenne SRCV - SILC. Celui-ci rapporte la part de niveaux de vie détenus par les 20% les plus aisés à celle détenue par les 20 % les plus modestes. D'après l'enquête SRCV - SILC, en France il se situe à 3,8 en 2006. Il apparaît plus resserré que dans la plupart des grands pays européens. Dans l'UE à 15 ce rapport inter-quintile se situe à 4,9.

Pour en savoir plus

<http://www.insee.fr>

(Dossier inégalités sociales et Insee-Référence sur les revenus et le patrimoine des ménages édition 2009 dans publications et services/collections nationales/insee références/)

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/> (dossier indicateurs de développement durable)

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

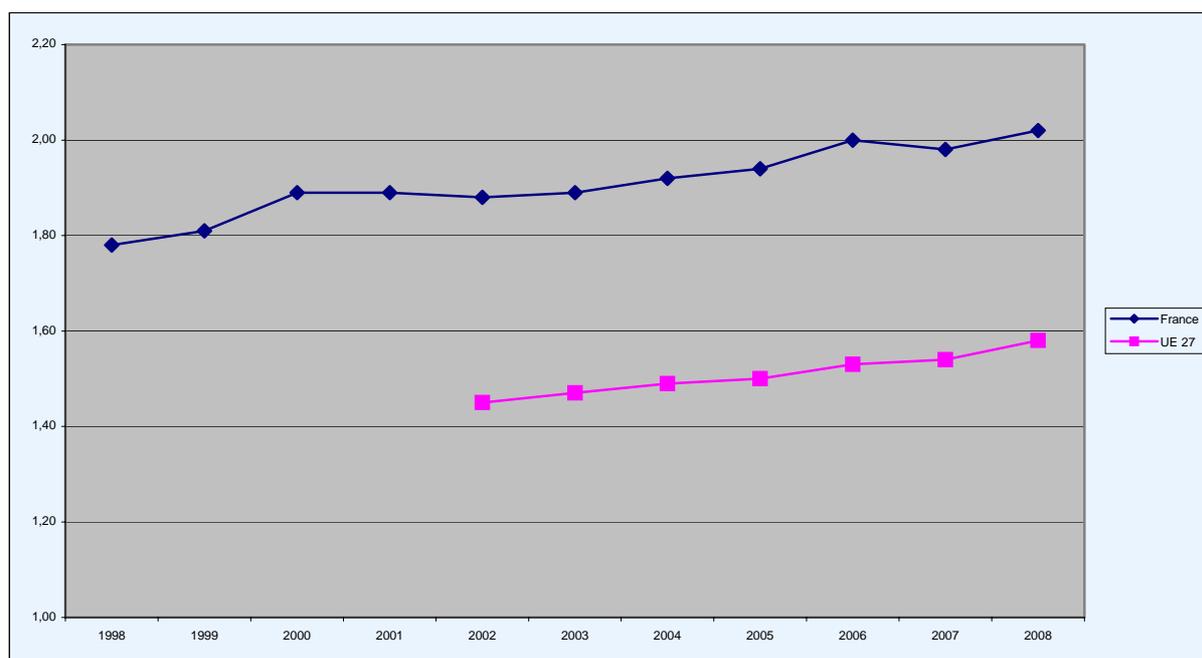
Proposition d'indicateurs de contexte

Contexte (0.4): indice conjoncturel de fécondité

En 2008 l'**indice conjoncturel de fécondité** pour la France dépasse le seuil de deux enfants par femme. Progressant légèrement par rapport aux années précédentes, il se situe à 2,01 enfants par femme en âge de procréer dépassant ainsi le haut niveau de 1980 (1,95) après le creux très relatif des années 1990 (1,78 en 1990).

La France est, avec l'Irlande, le pays de l'Union européenne où la fécondité est la plus forte. Depuis trente ans, elle a toujours été un pays de forte fécondité, même durant les années 1990. Dans l'ensemble de l'Union européenne à 27, l'indice conjoncturel de fécondité se situe à 1,58 en 2008, traduisant la faible fécondité conjoncturelle des pays du sud et de l'Est de l'Europe.

Indice conjoncturel de fécondité



Sources : Insee (données Etat civil), Eurostat

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Définition

L'indice conjoncturel de fécondité est la somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. C'est le nombre d'enfants moyen qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés à chaque âge l'année considérée demeuraient inchangés. L'indicateur conjoncturel de fécondité est également utilisé pour indiquer la fécondité de remplacement. Dans les pays les plus développés, le taux de 2,1 est considéré comme étant ce niveau de remplacement.

Thématique : démographie

Cadrage

L'indicateur conjoncturel de fécondité est souvent utilisé pour traduire de manière instantanée la capacité de la population à se renouveler à long terme en se fondant sur le seul mouvement naturel (naissances, décès). Il est alors comparé à un niveau de remplacement qui est estimé à 2,1 dans les pays les plus développés.

Cependant il est à relever que pour assurer un certain équilibre des générations présentes ou de la structure de la population par grandes tranches d'âge (cf. défi 6 de la stratégie nationale), et garantir ainsi à la fois dynamisme et continuité, d'autres voies sont possibles que la fécondité naturelle, notamment l'accueil d'autres populations, largement utilisé dans les pays d'immigration.

Analyse

En 2008 l'[indice conjoncturel de fécondité](#) pour la France dépasse le seuil de deux enfants par femme. Progressant légèrement par rapport aux années précédentes, il se situe à 2,01 enfants par femme en âge de procréer dépassant ainsi le haut niveau de 1980 (1,95) après le creux très relatif des années 1990 (1,78 en 1990).

La France est, avec l'Irlande, le pays de l'Union européenne où la fécondité est la plus forte. Depuis trente ans, elle a toujours été un pays de forte fécondité, même durant les années 1990. Dans l'ensemble de l'Union européenne à 27, l'indice conjoncturel de fécondité se situe à 1,58 en 2008, traduisant la faible fécondité conjoncturelle des pays du sud et de l'Est de l'Europe (Grèce, Italie, Espagne, Portugal d'un côté, Allemagne, Autriche, Pologne, Hongrie de l'autre).

Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr> (Insee)
- <http://www.ined.fr>
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (Eurostat)

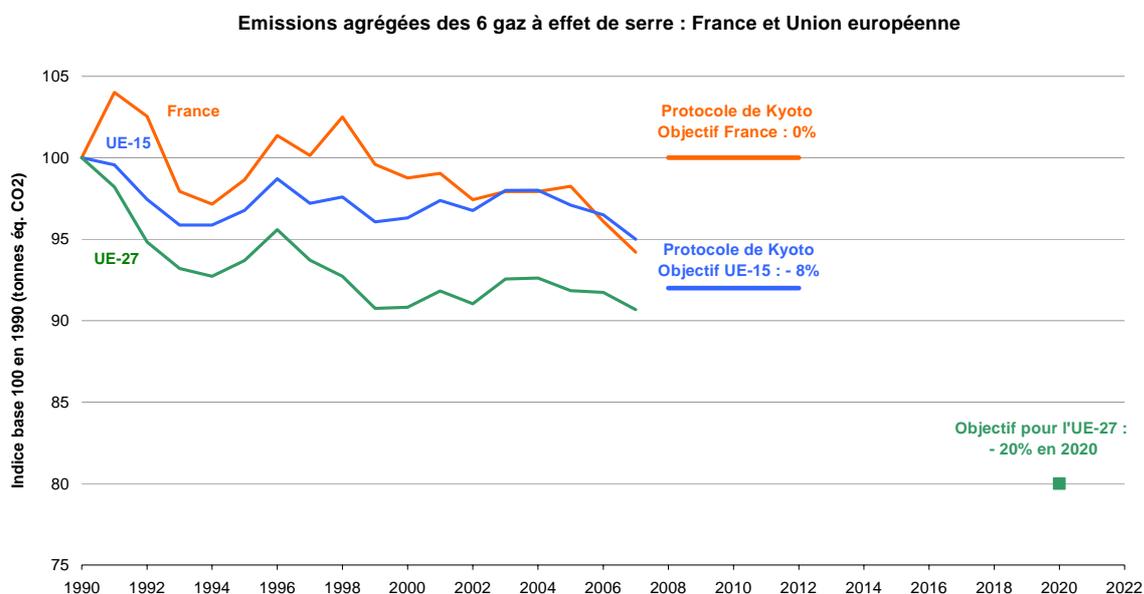
Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Défi n°1 : Émissions totales de gaz à effet de serre

En France, les émissions agrégées des six gaz à effet de serre étaient en 2007 inférieures de 5,8% à leur niveau de 1990. Elles représentent 531 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Les émissions de l'UE-15 ont diminué de 5% sur la même période. Tous les secteurs ont contribué à ces réductions, excepté celui des transports dont les émissions sont en augmentation sensible en France et en Europe sur l'ensemble de la période. Le protocole de Kyoto fixe à la France un objectif de stabilisation des émissions par rapport à 1990 sur la période 2008-2012. Celui de l'Europe des 15 est de -8% ; elle doit poursuivre son effort pour l'atteindre.



Note : Dom inclus ; Emissions agrégées à l'aide du potentiel de réchauffement global à 100 ans, exprimées en unité équivalent CO₂ ; émissions totales hors utilisation des terres, leurs changements et la forêt.

Source : SOeS, d'après Citepa, inventaire CCNUCC décembre 2008 - Agence européenne pour l'environnement, 2009.

Définition

Les émissions des six gaz à effet de serre du panier de Kyoto (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC et SF₆) sont agrégées à l'aide de leur potentiel de réchauffement global à 100 ans et exprimées en unité équivalent CO₂.

Les émissions liées au trafic international aérien et maritime international ne sont pas incluses.

**Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD**

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Objectifs de la stratégie nationale :

Défi clé n°1 : changement climatique et énergies

Choix stratégiques :

- Promouvoir et favoriser les comportements et les modes de production les plus sobres
- Informer pour éclairer les choix individuels et collectifs
- Soutenir l'innovation pour une croissance économe en énergie et en émissions de GES

Objectifs chiffrés :

- Objectif européen de 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 1990.
- Pour la France, les émissions des secteurs couverts par le système communautaire d'échange des quotas d'émission (SCEQE - énergie, métallurgie cimenterie, papeterie, chimie, etc.) seront réduites de 21% entre 2005 et 2020 et celles des secteurs hors SCEQE de 14%.

Enjeux

La lutte contre le changement climatique est un enjeu planétaire majeur. Avec une augmentation moyenne de 0,9°C au cours du XXe siècle, la France n'échappe pas au réchauffement. Dans le cadre du protocole de Kyoto, l'UE-15 s'est engagée collectivement à réduire ses émissions de 8% à l'horizon 2008-2012 par rapport à 1990 ; l'objectif pour la France est la stabilisation de ses émissions.

Kyoto n'est qu'une première étape ; pour limiter la hausse des températures moyennes de la planète à 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, une diminution drastique des émissions des pays industrialisés d'ici le milieu du siècle s'avère nécessaire.

Après le sommet de Copenhague, l'Union européenne maintient son engagement de diminuer d'au moins 20% ses émissions à l'horizon 2020. Le gouvernement français y participe et s'est engagé à diviser par 4 ses émissions à l'horizon 2050. Déjà inscrit dans la loi d'orientation sur l'énergie, cet objectif est rappelé dans la loi de programme relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Analyse

En 2007, les émissions de la France étaient inférieures de 5,8% à leur niveau de 1990. Elles représentent 531 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Les transports ont connu une forte hausse sur l'ensemble de la période (+19%), alors que les émissions des autres secteurs sont en baisse. Dans le résidentiel-tertiaire (+6% sur la période), le changement de tendance visible en 2006 se confirme et l'amélioration s'accroît en 2007.

Avec une baisse de 5% entre 1990 et 2007, l'Europe des 15 doit poursuivre son effort pour atteindre son objectif de Kyoto (-8%). Industries productrices d'énergie et transports y poussent les émissions à la hausse.

**Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD**

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Les émissions de gaz à effet de serre de l'UE-27 ont diminué de 9,3% entre 1990 et 2007. Les émissions des nouveaux États ont fortement baissé entre 1990 et 2000, mais depuis leur tendance est semblable à celle de l'UE-15.

Pour en savoir plus

- <http://www.citepa.org> (Centre interprofessionnel d'études de la pollution atmosphérique)
- <http://www.effet-de-serre.gouv.fr> (Mission interministérielle de l'effet de serre)
- <http://www.developpement-durable.gouv.fr> (rubrique Énergie et climat)
- <http://www.eea.europa.eu> (Agence européenne pour l'environnement)
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr> (rubrique « environnement »)
- <http://www.insee.fr> (Dossier « développement durable »)

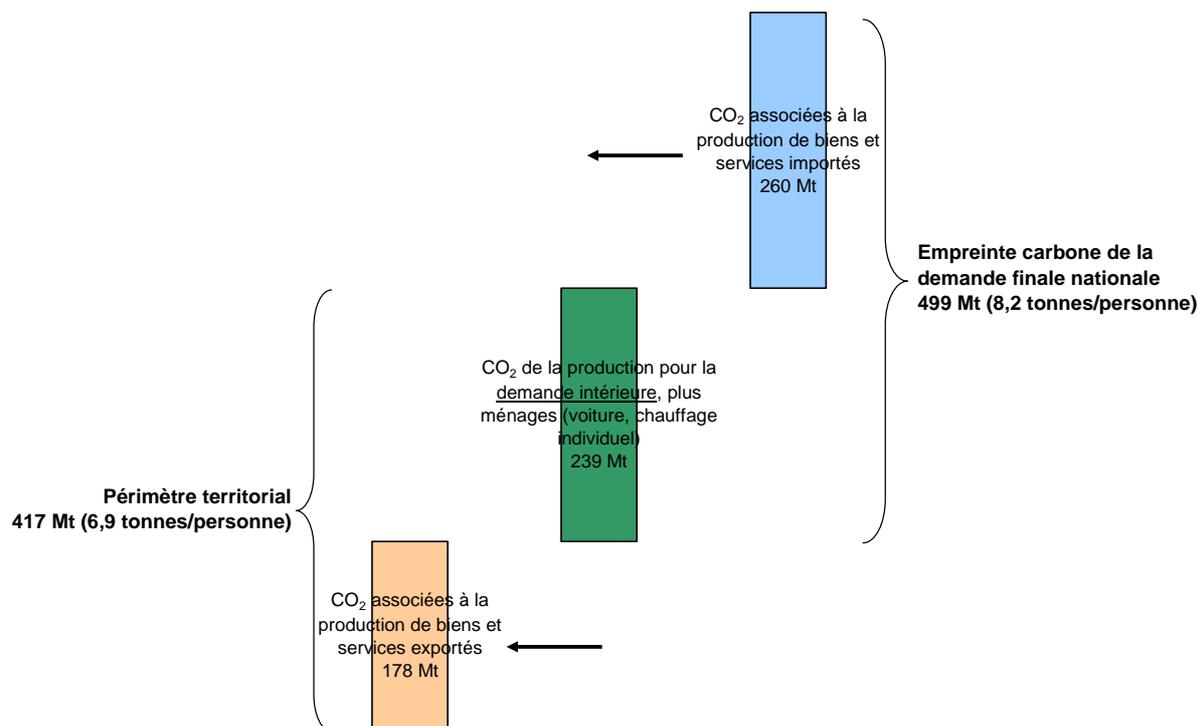
Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Défi n°1 : Empreinte carbone de la demande finale nationale

L'empreinte carbone (estimée ici pour le CO₂ uniquement) de la demande finale de chaque français s'élève à plus de 8 tonnes par an, lorsque l'on tient compte de l'ensemble des biens et services permettant de satisfaire cette demande, que ces biens et services soient produits en France ou importés, alors que 7 tonnes de CO₂ sont émises en moyenne par personne sur le territoire français. Elargir le suivi des émissions de gaz à effet de serre au-delà du seul périmètre territorial des pays pour compter le contenu en équivalent CO₂ des échanges extérieurs permet d'apprécier l'impact global du mode de vie sur le bien public mondial qu'est le climat.

Émissions de CO₂ du territoire *versus* empreinte carbone de la demande finale nationale



Sources : SOeS à partir du Citepa (des comptes de CO₂), de l'Insee (TES) et d'Eurostat (TES et comptes de CO₂ d'une partie des pays d'origine des importations de la France)¹

¹ La Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et la Grande-Bretagne d'où provenaient, en 2005, plus de 45 % des importations en valeur de la France. Les coefficients calculés pour l'Allemagne ont été appliqués aux autres parties du monde.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Définition

Les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre (GES) élaborés dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ainsi que les objectifs adoptés pour le protocole de Kyoto, sont établis sur la base du périmètre territorial des pays signataires (les émissions du trafic international ne sont pas prises en compte). L'*empreinte carbone de la demande finale nationale* se rapporte pour sa part aux émissions qui sont associées à l'ensemble des biens & services qui sont destinés à satisfaire la demande finale nationale (consommation des ménages et des administrations publiques, investissement et variation de stocks), que ces biens & services soient produits en France ou importés. Les émissions associées à la production exportée par la France sont exclues. L'empreinte carbone de la demande finale nationale vise à refléter la pression exercée sur le climat par une population donnée en fonction de son niveau de vie.

Le terme d'empreinte carbone s'inspire de l'approche « consommation » développée par le concept d'empreinte écologique. Cependant, l'indicateur proposé ici – *empreinte carbone de la demande finale nationale* – est exprimé en tonnes de CO₂ et non pas en hectares globaux comme pour le calcul de l'empreinte écologique.

L'empreinte carbone de la demande finale française est estimée ici pour les émissions de CO₂. A terme, elle pourrait couvrir d'autres GES, voire l'ensemble de ceux qui sont couverts par les accords internationaux, en fonction de la disponibilité des données statistiques au niveau international.

L'empreinte carbone de la demande finale française est estimée à partir de la combinaison de comptes d'émissions atmosphériques ventilés par activités économiques et des tableaux entrées-sorties (TES) de la comptabilité nationale (ce type de combinaison de comptes économiques et environnementaux est connu sous le nom de NAMEA²). Les calculs effectués s'appuient sur une méthode d'analyse économique de type input-output étendue à l'environnement.

Objectifs de la stratégie nationale :

Défi clé n°1 : changement climatique et énergies

Choix stratégiques :

- Promouvoir et favoriser les comportements et les modes de production les plus sobres
- Informer pour éclairer les choix individuels et collectifs
- Soutenir l'innovation pour une croissance économe en énergie et en émissions de GES

N.B. La lutte contre le changement climatique fait également partie des objectifs du défi clé n°7 : défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde.

² National accounting matrix including environmental accounts.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Enjeux

Compte tenu de la mondialisation de l'économie et du caractère planétaire de la problématique climatique, les effets d'une politique publique de limitation des émissions à l'échelle d'un groupe de pays peuvent être partiellement ou complètement annulés par un accroissement ou bien des transferts d'activités vers des pays situés en dehors du groupe concerné. On parle alors de *fuites de carbone*. Dans ces conditions, l'extension de l'analyse à l'ensemble des émissions associées à la production des biens et services importés/exportés est importante à la fois du point de vue de l'efficacité de l'action publique internationale en matière de lutte contre les changements climatiques et pour appréhender son équité.

Analyse

Une première estimation a été réalisée pour l'année 2005. Elle montre que les importations de la France seraient directement et indirectement responsables de l'émission de plus de 260 millions de tonnes (Mt) de CO₂ générées à l'étranger pour satisfaire la demande finale intérieure. D'autre part, les exportations françaises seraient à l'origine de 178 Mt de CO₂ imputables à la production française destinée à satisfaire une demande étrangère. Il en résulterait un solde d'importation nette de CO₂ de la France de 82 Mt. Ajoutées aux 417 Mt de CO₂ émises en France³ (branches et ménages), on obtiendrait un total de 499 Mt.

Dans ces conditions, on passerait de 6,9 tonnes de CO₂ par personne par an sur la base des émissions comptabilisées selon le périmètre territorial à plus de 8,2 tonnes de CO₂ par personne pour la demande finale française.

Pour en savoir plus

- <http://carbonfootprintofnations.com/index.php> (groupe d'universitaires/consultants, soutenus par l'Université de science et technologie de Norvège (NTNU), promoteurs de l'idée d'*empreinte carbone des nations* calculée à partir de l'analyse économique de type input-output étendue à l'environnement)
- Pasquier J.-L., *CO₂ et activités économiques de la France, Tendances 1990-2007 et facteurs d'évolution*, Commissariat général au développement durable / Service de l'observation et des statistiques, Etudes & documents, en cours de préparation. CGDD/SOeS (2010),
- Nakano S, Okamura A., Sakurai N., Suzuki M., Tojo Y., Yamano N. (2009), "The Measurement of CO₂ Embodiments in International Trade: Evidence from the Harmonised Input-Output and Bilateral Trade Database", OECD, Science, Technology and Industry Working Papers, 2009/3, OECD publishing, © OECD. doi:10.1787/227026518048. http://lysander.sourceoecd.org/vl=5711910/cl=17/nw=1/rpsv/workingpapers/18151965/wp_5k_snsnw8rsh5l.htm
- Pasquier J.-L. (2010), "Les comptes de flux de matières par activités économiques, une base pour de nouveaux indicateurs sur l'interface économie-environnement – Le cas des émissions de CO₂ de la France", *La revue du CGDD*, n° 2,
- Peters G. (2008), "Reassessing Carbon Leakage", Eleventh Annual Conference on Global Economic Analysis, *Future of Global Economy*, Helsinki, Finland, June 12-14, 2008, 12 p. <https://www.gtap.agecon.purdue.edu/resources/download/3751.pdf>
- Reinaud J. (2008), *Issues behind Competitiveness and Carbon Leakage – Focus on Heavy*

³ Hors émissions issues de la biomasse énergétique. Périmètre de l'inventaire pour la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, total hors UTCF (LULUCF en anglais).

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Industry, IEA Information paper, International energy Agency, France, 120 p.
http://www.iea.org/Textbase/publications/free_new_Desc.asp?PUBS_ID=2057

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

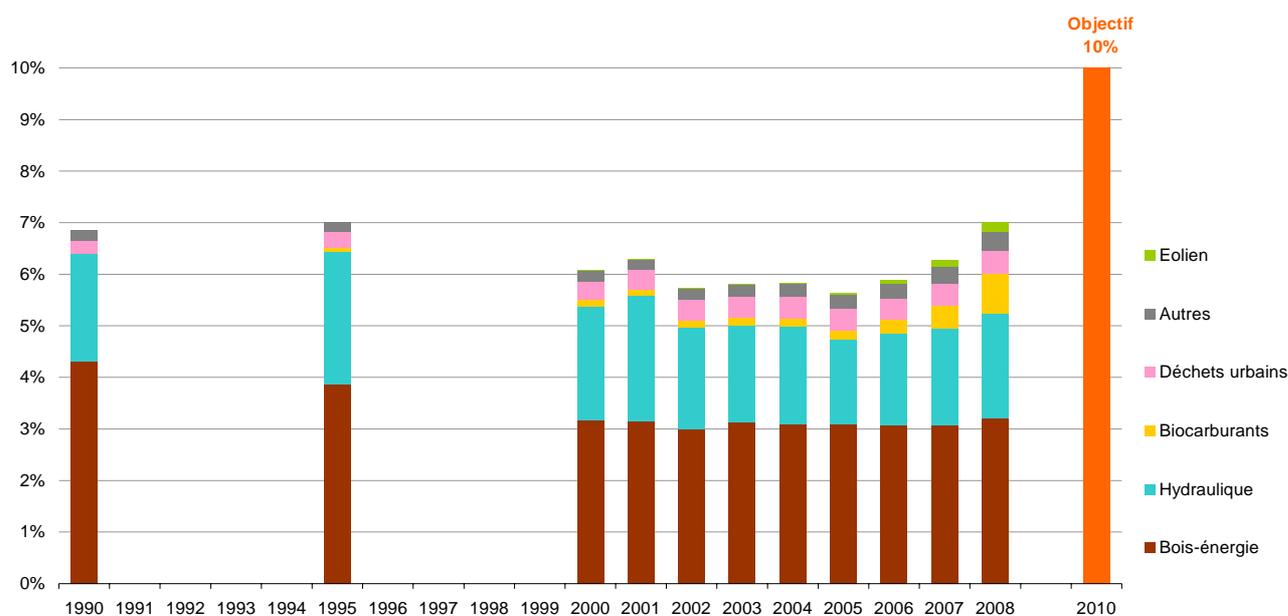
Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Défi n°1 : Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire

La part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie primaire en France s'élève à 7% en 2008. Dans sa loi d'orientation sur l'énergie du 13 juillet 2005, la France s'est fixé l'objectif de porter cette part à 10% à l'horizon 2010. Dans l'Europe des 27, les énergies renouvelables couvraient 7% des besoins énergétiques en 2006, alors que l'objectif est d'atteindre 12% à l'horizon 2010. De nouveaux objectifs pour 2020 sont exprimés en termes de consommation finale.

Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire



Note : France métropolitaine.

Source : SOeS, 2009.

Définition

Les sources d'énergies renouvelables retenues pour le calcul de l'indicateur couvrent l'hydraulique, l'éolien, le solaire photovoltaïque et thermique, la géothermie, les déchets urbains, le bois-énergie, les résidus de récolte, le biogaz, les pompes à chaleur et les biocarburants.

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

La consommation d'énergie primaire comprend la consommation des utilisateurs finals et la consommation utilisée pour la production et de la transformation d'énergie, y compris les pertes, c'est à dire la consommation intermédiaire par la branche énergie pour produire le type d'énergie consommée ou la livrer au consommateur final.

Objectifs de la stratégie nationale :

Défi clé n°1 : changement climatique et énergies

Choix stratégiques :

- Promouvoir et favoriser les comportements et les modes de production les plus sobres
- Informer pour éclairer les choix individuels et collectifs
- Soutenir l'innovation pour une croissance économe en énergie et en émissions de GES

Objectifs chiffrés :

- Porter à 23% en 2020 en France la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale.
- Atteindre en 2020, 50% d'énergies renouvelables et parvenir à l'autonomie énergétique totale en 2030 dans les départements d'outre-mer.

Enjeux

Les énergies renouvelables n'utilisent pas le stock de ressources naturelles épuisables. Elles présentent en outre l'avantage, par rapport aux combustibles fossiles, de ne pas émettre de gaz à effet de serre lors de la production ou de l'utilisation d'énergie (solaire, éolien, hydraulique) ou bien, dans le cas de la biomasse, d'avoir un bilan nul (on considère alors que le carbone ainsi brûlé est recyclé par la végétation). Les énergies renouvelables contribuent ainsi à la diversification et à la sécurité d'approvisionnement en énergie et leur développement constitue l'une des voies privilégiées pour lutter contre le changement climatique.

Analyse

En 2008, la production d'énergie primaire d'origine renouvelable s'élève en France métropolitaine à 19 Mtep. Elle confirme ainsi une évolution à la hausse et le redressement de sa part dans la consommation d'énergie primaire. Celle-ci atteint 7%. Le bois-énergie et l'hydroélectricité représentent les trois quarts de la production d'énergies renouvelables. Les deux-tiers de cette énergie sont thermiques, provenant du bois, de l'incinération, des déchets urbains, des agrocarburants. L'autre tiers est de l'électricité : 86,5% d'origine hydraulique, 7,6% à partir de l'éolien et 5,7% de la biomasse. L'amélioration observée depuis 2006 provient de l'accroissement conjugué de la production électrique -reprise de la production hydraulique et forte progression de l'éolien-, et de la production primaire thermique qui augmente sous l'effet des agro-carburants.

**Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD**

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

En 2007, la France avait une part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire inférieure à la moyenne européenne : 6,3% contre 7,8%. Il reste à la France du chemin à parcourir pour atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés à l'horizon 2010 (10%). Il en est de même au niveau de l'UE (12%). A l'horizon 2020, l'engagement de la France est de 23 % mais rapporté à consommation finale d'énergie. Celle-ci ne comprend pas la consommation intermédiaire par la branche énergie pour produire le type d'énergie consommée ou la livrer au consommateur final. Avec cette approche, la France se situe en 2008 un peu en dessous de 11%.

Pour en savoir plus

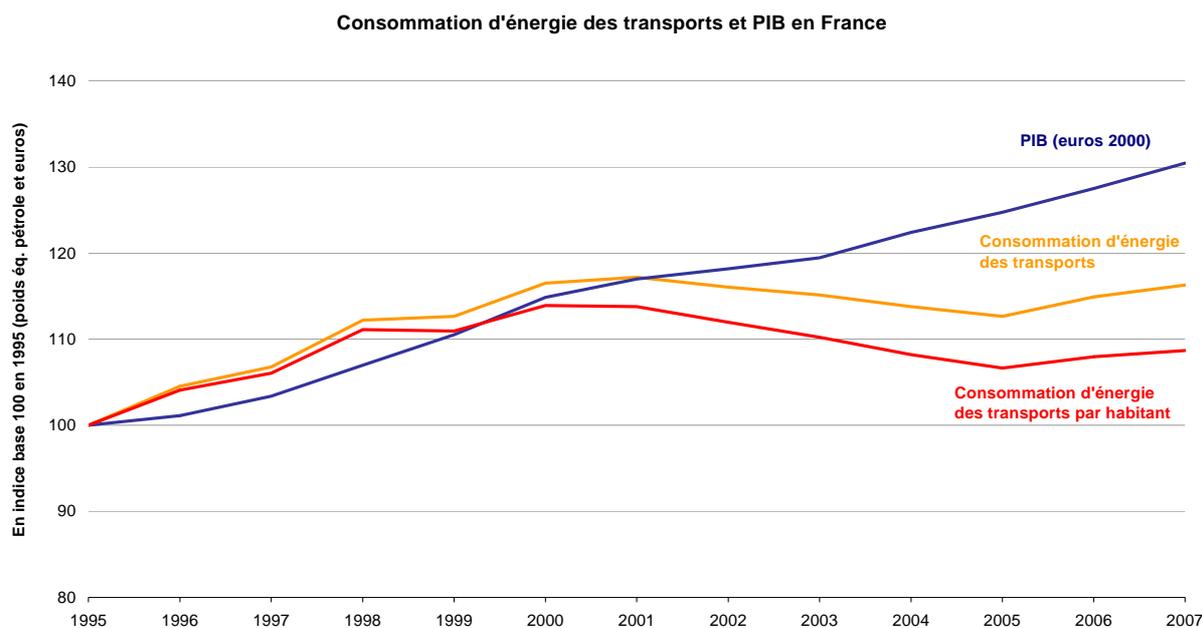
- <http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Energie et climat)
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (Eurostat)
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr> (rubriques « énergie » et « environnement »)
- <http://www.insee.fr> (Dossier « développement durable »)

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Défi n° 2 : Consommation d'énergie dans les transports par habitant et intensité par rapport au PIB

En France, jusqu'en 2000, la consommation d'énergie dans le secteur des transports évolue de concert avec le PIB. Depuis 2000, on constate une stagnation de la consommation de produits pétroliers pour les transports. Dans l'UE-27, la consommation d'énergie des transports évolue à peu près au même rythme que le PIB sur la période 1995-1999. Entre 2000 et 2007, elle progresse un peu plus lentement.



Source : SOeS, d'après Eurostat - Insee, 2009.

Définition

Suivant la définition d'Eurostat, la consommation finale d'énergie des transports représente la consommation de produits énergétiques de tous les modes de transports : rail, route, transport aérien national et international, navigation intérieure et cabotage, à l'exception du transport maritime et des pipelines.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Objectifs de la stratégie nationale

Défi clé n°2 : Transports et mobilité durables

Choix stratégiques :

- Promouvoir des pratiques de mobilité plus durable pour les personnes et les biens en favorisant la proximité
- Renforcer l'intermodalité et développer des alternatives au transport routier et aérien
- Améliorer l'efficacité énergétique des véhicules, réduire leurs émissions et promouvoir les énergies alternatives
- Veiller à l'accès aux services et à la mobilité pour tous et sur tout le territoire

Enjeux

La stratégie nationale en faveur du développement durable, comme celle de l'UE, met en exergue la nécessité de parvenir à un découplage entre la croissance économique et la demande de transports afin de minimiser les atteintes à l'environnement. Cela implique notamment le choix de modes de transports et des pratiques de mobilité plus économes en énergie et respectant l'environnement.

Analyse

En France jusqu'en 1999, la consommation d'énergie des transports a suivi de près la croissance du PIB. Depuis 2000, la consommation de produits pétroliers (en tonnes équivalent pétrole) stagne. Ce décrochement attendu, s'amorce également dans l'UE. Le prix des carburants, des véhicules moins gourmands et un meilleur respect des limitations de vitesse y ont contribué.

En France, 82% du transport intérieur de voyageurs est effectué en voiture en 2008 mais cette proportion tend à diminuer depuis 1995, parallèlement à l'augmentation de la part des transports en commun ferroviaires. Par contre, le transport de marchandises par route continue de progresser. En 2008 il représente 83% du trafic mesuré en tonnes-km. La part du fret non-routier (ferroviaire + fluvial) s'élève à 12%. L'objectif de la loi Grenelle est d'augmenter cette part de 25% en 2012 par rapport à 2006.

Pour en savoir plus

- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (Eurostat)
- <http://www.insee.fr> (Dossier « développement durable »)
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr> (rubriques « transports » et « environnement »)

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

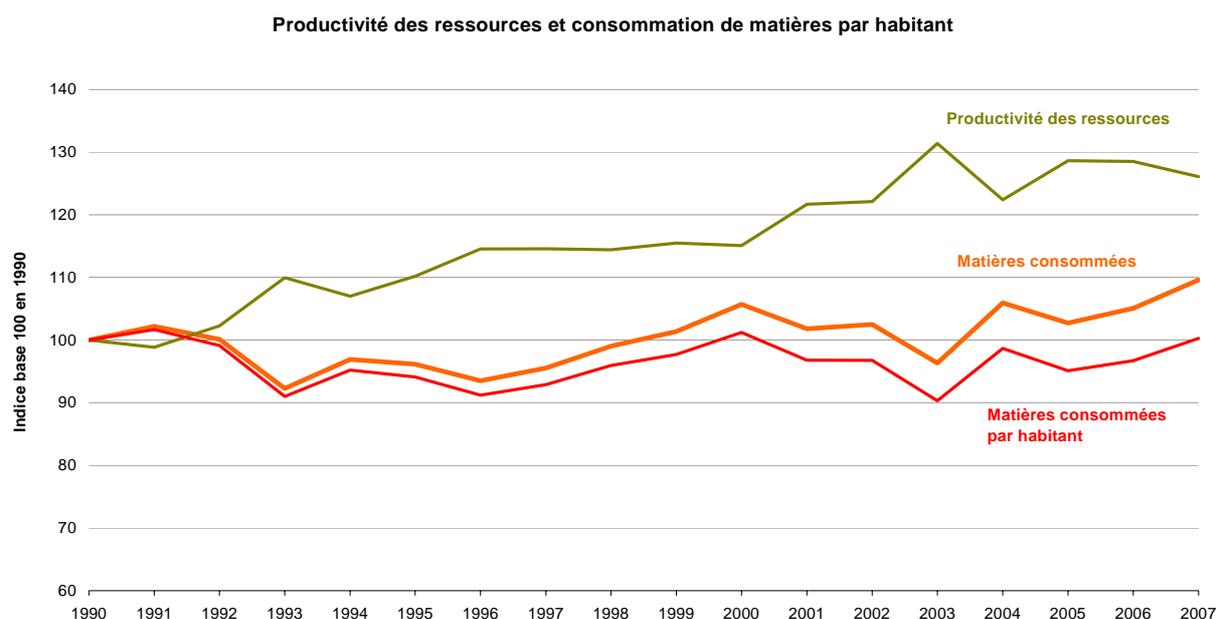
Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Défi n° 3 : Productivité des ressources et consommation de matières par habitant

La productivité des ressources a augmenté en France de 26% entre 1990 et 2007. Cette évolution traduit un découplage entre la croissance économique et la consommation intérieure de matières premières et ressources naturelles. Cependant, en 2007, la consommation intérieure de matières de 14,3 tonnes/habitant reste comparable à celle de 1990.

En outre, depuis 1990, la croissance économique continue de s'accompagner d'une dépendance plus forte aux importations. Les « flux cachés » liés aux importations, aux exportations et aux matières inutilisées, sont estimés à 12 tonnes par habitant en 2007 qui s'ajoutent à la consommation apparente.



Note : Métropole et DOM.

Source : SOeS, 2009.

Définition

La productivité des ressources est égale au PIB mesuré à prix constants divisé par la consommation intérieure apparente de matières (euros par kg). La consommation intérieure apparente de matières agrège, en tonnes, les combustibles fossiles, les produits minéraux et agricoles, extraits du territoire national ou importés sous forme de matières premières ou de produits finis, moins les exportations. Elle mesure la quantité totale de matières physiquement utilisées pour satisfaire les besoins de la population.

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Objectifs de la stratégie nationale :

Défi clé n°3 : Consommation et production durables

Nos modes de production et de consommation se traduisent par une **exploitation excessive et croissante des ressources naturelles**. Ils affectent le climat, la diversité biologique, les équilibres naturels, voire la stabilité des sociétés humaines. Dans ce contexte, **l'enjeu est d'orienter nos modes de production et de consommation vers une économie plus durable**, qui limite ses impacts sur l'environnement tout en améliorant notre compétitivité, notre qualité de vie ainsi que les conditions sociales de production.

Choix stratégiques :

- Agir simultanément sur l'offre et la demande et développer l'information sur les qualités écologiques et sociales des produits pour changer les comportements
- Rendre accessible au plus grand nombre les produits et services plus durables
- Soutenir la croissance verte et l'innovation des entreprises
- Développer une production agroalimentaire plus durable

Enjeux

La stratégie de l'UE en faveur du développement durable vise le découplage entre la croissance économique et l'impact environnemental associé à l'utilisation des ressources naturelles et des matières premières. Les progrès dans le découplage peuvent être approchés par le biais d'indicateurs de productivité des ressources. La productivité des ressources donne un aperçu de l'efficacité matérielle d'une économie et du découplage entre utilisation des ressources naturelles et croissance économique. Par contre, elle ne renseigne que partiellement sur l'impact de nos modes de production et de consommation et sur les risques d'épuisement des ressources.

Analyse

La productivité des ressources a augmenté en France de 26% entre 1990 et 2007. Elle correspond à une consommation de matières de 14,3 tonnes par habitant en 2007, du même ordre qu'en 1990. L'évolution de la productivité des ressources reste ainsi modérée au regard des transformations de l'appareil productif et du développement des activités de service notamment.

En Europe, la productivité des ressources s'élevait en 2005 à 1,3 euros par kilos pour l'UE-27 et à 1,8 en France. Sur la période 1995-2005 le découplage apparent en France est comparable à celui de l'UE dans son ensemble.

Parallèlement depuis 1990, la croissance économique continue de s'accompagner d'une dépendance plus forte aux importations, notamment en produits finis et semi-finis.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Or, la fabrication de ces derniers a elle-même nécessité la consommation d'autres ressources à l'étranger (notamment la consommation d'énergie associée à la fabrication et au transport) et a entraîné le rejet d'émissions et de déchets dans le milieu naturel. Ces ressources, appelées « flux cachés », ne sont pas comptabilisées dans la consommation intérieure apparente de matières. Les « flux cachés » liés aux importations, aux exportations et aux matières inutilisées, sont ainsi estimés à 12 tonnes par habitant en 2007 qui s'ajoutent à la consommation apparente.

Pour en savoir plus

- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr> (rubrique « environnement »)
- <http://www.insee.fr> (Dossier « développement durable »)
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (Eurostat)

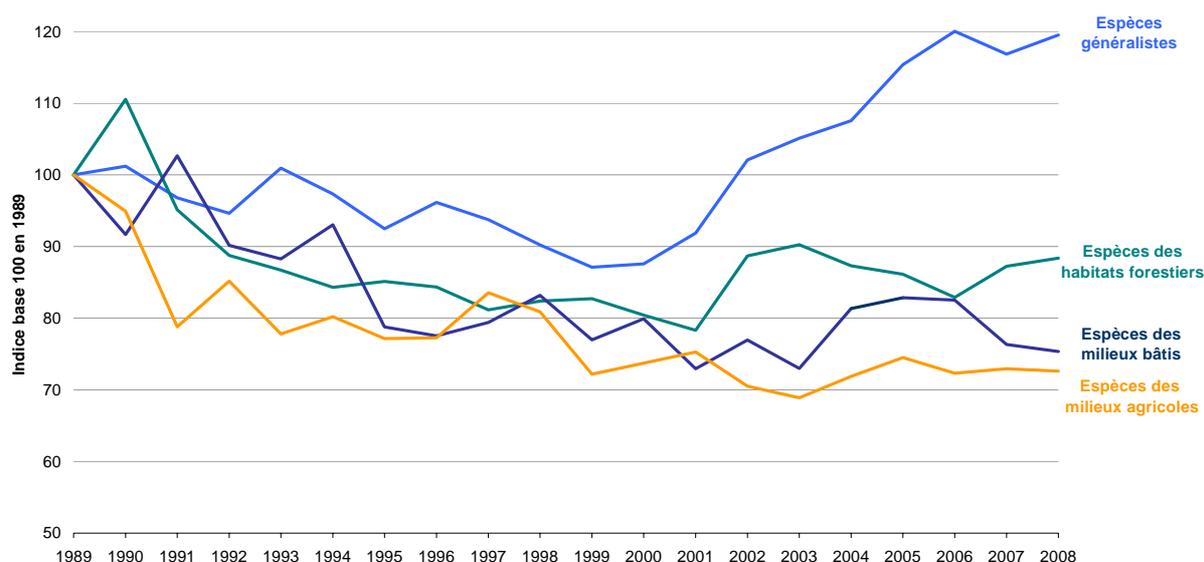
Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Défi n°4 : Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs

Entre 1989 et 2008, les populations d'oiseaux communs sont globalement en déclin en France. Les populations d'espèces dites spécialistes reculent, en particulier celles des milieux agricoles alors que celles des espèces généralistes sont en augmentation. Les causes du déclin sont multiples mais la dégradation ou la perte des habitats est la principale menace. L'action de l'UE pour préserver la biodiversité se fonde en priorité sur la mise en œuvre du réseau «Natura 2000» : ce réseau couvre 17% du territoire terrestre de l'UE-27.

Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs en France



Note : France métropolitaine.

Source : Muséum national d'histoire naturelle, 2009.

Définition

Les indicateurs présentés ici ont été calculés à partir des données du programme STOC (suivi temporel des oiseaux communs) et concernent 65 espèces communes d'oiseaux nicheurs en France. Pour chaque espèce, est calculé l'indice de variation d'abondance (variation annuelle du nombre d'individus) sur la période considérée (1989-2008), pour l'ensemble des sites suivis en France. Les espèces sont ensuite classées selon leur degré de spécialisation par rapport à trois grands types d'habitats, et la moyenne géométrique des indices des espèces d'un même groupe fournit l'indicateur de l'habitat considéré.

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Objectifs de la stratégie nationale :

Défi clé n°4 : Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Choix stratégiques :

- Mieux connaître et comprendre la biodiversité ; mieux partager nos connaissances
- Evaluer les bénéfices et les coûts de préservation des services rendus par la nature
- Réduire les pressions sur les écosystèmes et les ressources naturelles
- Lutter contre l'artificialisation des espaces et la banalisation des paysages

Objectifs chiffrés :

- Stopper la perte de la biodiversité sauvage et domestique
- Avant 2020, mettre sous protection forte au moins 2% du territoire terrestre métropolitain.

Enjeux

Conformément à ses engagements internationaux, la France a adopté une stratégie nationale pour la biodiversité en 2004, dont la finalité globale est de stopper la perte de biodiversité d'ici 2010. La France possède, avec l'Espagne, l'avifaune la plus riche d'Europe. Les oiseaux communs sont suivis sur l'ensemble du territoire et constituent de bons marqueurs des pressions opérées sur le milieu.

Analyse

Entre 1989 et 2008, les populations d'oiseaux communs de France métropolitaine ont globalement décliné : la tendance d'évolution (droite de régression) toutes espèces confondues est de -10%. Cette tendance s'explique par un recul des populations d'espèces dites spécialistes : -20% pour les espèces fréquentant les milieux agricoles, -20% pour les spécialistes bâtis, et -11% pour les spécialistes forestiers. A l'inverse, les espèces dites généralistes sont en augmentation (+20%).

Les mêmes tendances sont observées en Europe. Les causes du déclin sont multiples. La dégradation ou la perte des habitats demeure la principale menace. L'action de l'UE pour préserver la biodiversité se fonde en priorité sur les directives «Oiseaux» et «Habitats-faune-flore». L'ensemble des sites désignés au titre de ces deux directives constitue le réseau «Natura 2000». Ce réseau couvre 17% du territoire terrestre de l'UE-27.

Pour en savoir plus

- <http://www2.mnhn.fr/vigie-nature> (rubrique «STOC »)
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr> (rubrique « environnement »)
- <http://www.insee.fr> (Dossier « développement durable »)
- <http://biodiversity.eionet.europa.eu/> (Centre thématique pour la biodiversité)
- <http://www.eea.europa.eu> (Agence européenne pour l'environnement)
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (Eurostat)

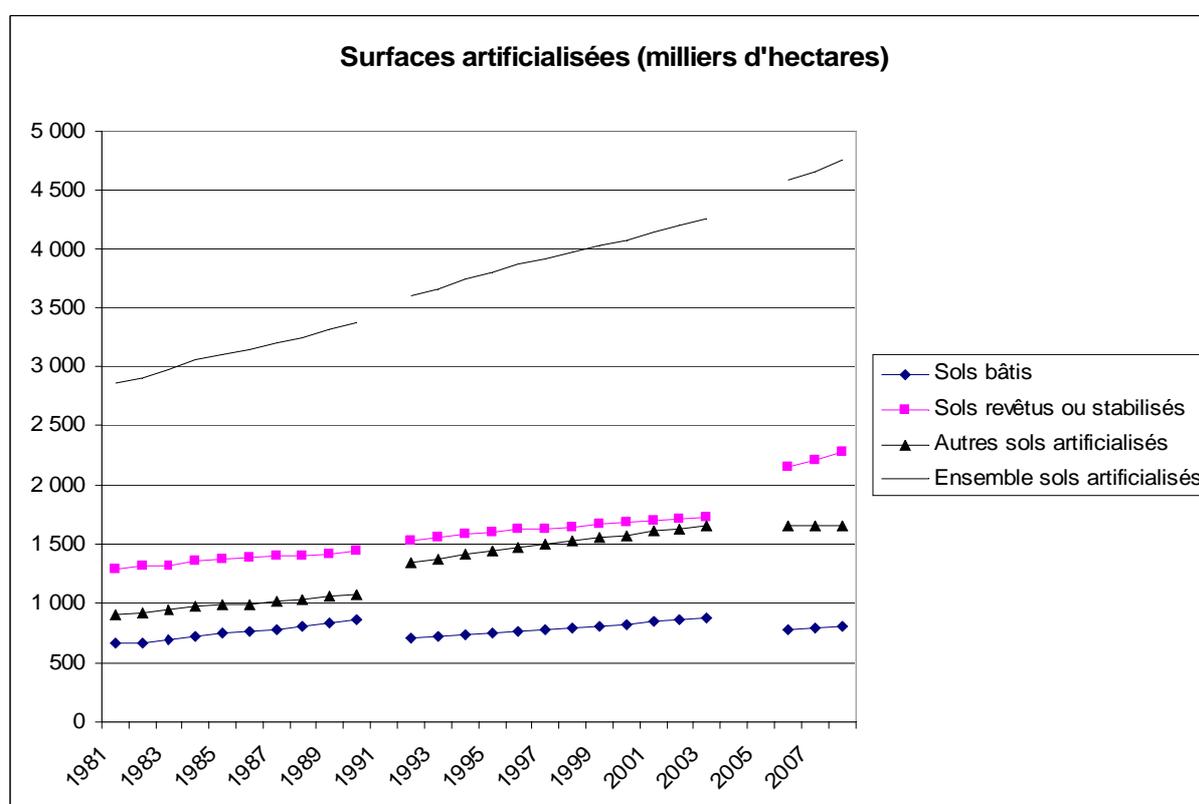
Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Défi n°4 : Artificialisation des sols

Les espaces artificialisés connaissent une progression continue depuis plusieurs décennies, aux dépens principalement des terres agricoles mais aussi d'espaces naturels. Le taux d'artificialisation est de 8,7 % en 2008 d'après l'enquête Teruti-Lucas, soit une progression de 67% depuis 1981. Ces évolutions ont des incidences sur les sols et l'eau par l'imperméabilisation des surfaces. La consommation d'espaces naturels et ruraux s'accompagne d'une fragmentation et d'un cloisonnement des milieux naturels, défavorables à de nombreuses espèces.



Champ : France métropolitaine.

Ruptures de séries en 1992 et 2006. Les données des années 1991, 2004 et 2005 ne sont pas disponibles.

Source : SSP, enquêtes Teruti, Teruti-Lucas.

Définitions

L'enquête Teruti-Lucas réalisée par le Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche à partir d'observations de terrain réalisées sur un échantillon représentatif de l'ensemble du territoire, permet de suivre annuellement l'évolution de l'occupation des sols depuis 1981. Les changements d'échantillon en 1991-1992 et 2005 et le changement de nomenclature en 2005 induisent des ruptures de série. Toutefois, au-delà des effets de rupture, la permanence des tendances permet de rendre compte des évolutions sur une période de 27 ans.

Fiche préparée conjointement par le SSP (service de statistique et de prospective du ministère de l'agriculture) et le SOeS (Service de l'observation et des statistiques du CGDD)

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Dans Teruti, les sols artificialisés recouvrent :

- les sols bâtis,
- les sols revêtus ou stabilisés : routes, voies ferrées, chemins permanents et leurs annexes, parkings, cours, places, aéroports, etc.
- les autres sols artificialisés : mines, carrières, décharges, chantiers, terrains vagues ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).

Objectifs de la stratégie nationale :

Défi n°4 : Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Choix stratégique : Lutter contre l'artificialisation des espaces et la banalisation des paysages

La disparition des terres agricoles et des espaces ruraux au profit d'une urbanisation excessive menace les écosystèmes, les espaces naturels et le potentiel de production agroalimentaire.

La politique d'aménagement doit gérer les conflits d'usages des territoires. Elle doit veiller à respecter les grands équilibres, assurer les continuités des écosystèmes, notamment par la constitution du réseau des trames vertes et bleues, et favoriser une interpénétration harmonieuse entre les milieux urbains, ruraux, agricoles et naturels. Elle doit aussi contribuer à préserver le « caractère » des espaces et des paysages, comme une valeur supplémentaire, culturelle, esthétique et touristique de l'activité humaine.

Enjeux

Les espaces qui subissent une artificialisation ne sont plus disponibles pour d'autres usages, par exemple agricole, ou comme habitats naturels. Les reculs d'espaces artificialisés sont assez rares. On peut citer l'exemple d'anciennes carrières qui peuvent se couvrir naturellement de végétation ou être mises en eau ; dans ce dernier cas, on aboutit à des plans d'eau artificiels.

L'étalement des espaces artificialisés concourt à l'augmentation des déplacements et ainsi à celle des émissions de polluants et gaz à effet de serre.

Les sols artificialisés sont souvent imperméabilisés, ce qui amplifie les phénomènes de ruissellement, perturbe le régime des eaux, avec une possible augmentation des risques d'inondation et affecte leur qualité.

L'artificialisation aboutit aussi à une fragmentation et un cloisonnement des milieux naturels, qui peuvent gêner les populations de certaines espèces pour l'accomplissement de leur cycle de vie, leurs migrations, voire le déplacement de leur aire de répartition dans le cadre des changements climatiques.

Analyse

D'après Teruti, le taux d'artificialisation en 2008 est de 8,7 % des surfaces de France métropolitaine. Il a progressé de 1,9 million d'hectares depuis 1981 soit 67 %, ce qui correspond à une progression moyenne annuelle de 62 000 ha.

Fiche préparée conjointement par le SSP (service de statistique et de prospective du ministère de l'agriculture) et le SOeS (Service de l'observation et des statistiques du CGDD)

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Les sols artificialisés s'étendent principalement aux dépens des terres agricoles, mais aussi des forêts et autres espaces naturels, enfin des landes et friches qui constituent souvent une occupation du sol transitoire entre deux occupations stables.

Le graphique p.1 montre l'évolution des surfaces artificialisées entre 1981 et 2008. Il montre clairement que l'artificialisation provient en premier lieu des sols revêtus ou stabilisés, ensuite des autres sols artificialisés, enfin des sols bâtis. Il semble donc que la consommation d'espaces naturels par mètre carré bâti ait tendance à s'accroître sur la période.

Pour en savoir plus

- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr> (rubrique « environnement », thème « occupation des sols »)
- <http://www.eea.europa.eu> (Agence européenne pour l'environnement)
- <http://agreste.agriculture.gouv.fr/> (thématique « territoire, environnement », données 2006 à 2008 issues de Teruti-Lucas, enquête annuelle sur l'utilisation des terres réalisée par le SSP – Ministère de l'Agriculture)

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

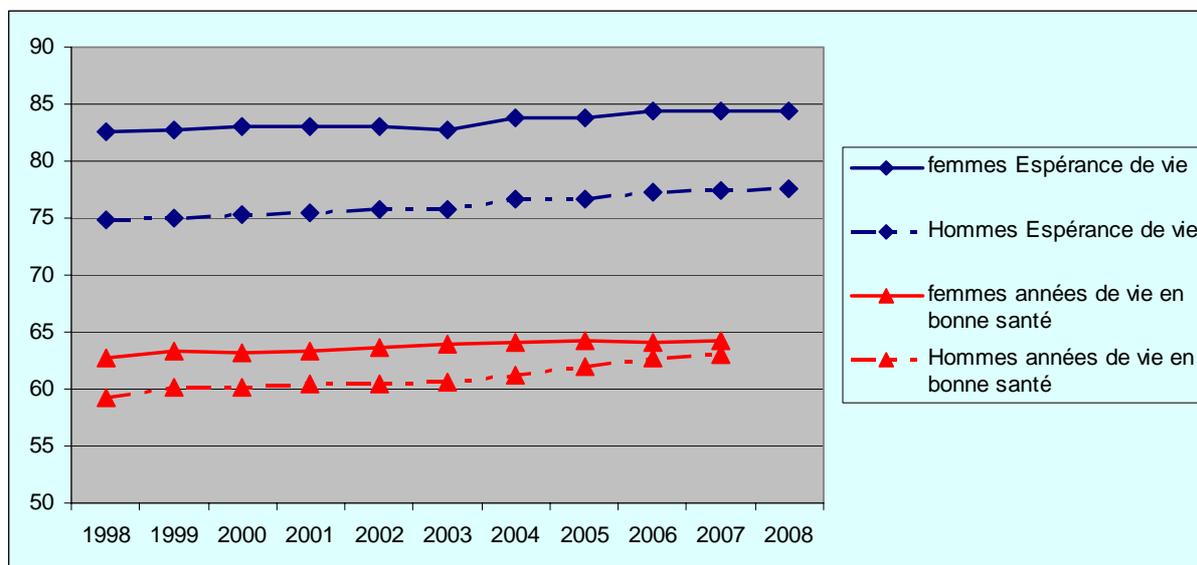
Défi n° 5 (1.1): Espérance de vie à la naissance, espérance de vie en bonne santé

En France, en 2007, l'espérance de vie "en bonne santé", c'est-à-dire sans limitation d'activités, depuis la naissance est estimée à 64,2 ans pour les femmes et à 63,1 ans pour les hommes. C'est un résultat comparable à celui de pays voisins, mais un peu inférieur aux pays nordiques. Entre 1995 et 2003, l'espérance de vie en bonne santé à la naissance avait augmenté d'un an et demi pour les femmes et d'une demi-année pour les hommes, mais ces derniers bénéficient d'une nette amélioration récente qui a effacé cette différence d'évolution.

L'espérance de vie à la naissance est en 2008 de 77,6 années pour les hommes et de 84,3 années pour les femmes, ce qui correspond en 2008 respectivement à 1,4 années et 2,2 années de plus que la moyenne de l'UE à 27. Toutefois le gain d'espérance de vie a été plus rapide pour les hommes que pour les femmes sur les dix dernières années : respectivement 2,9 et 1,9 années entre 1998 et 2008.

Par catégorie sociale, l'écart d'espérance de vie à 35 ans entre les cadres et les ouvriers était au milieu des années 1990 de 7 années pour les hommes et de 3 années pour les femmes. Il s'était accru pour les hommes par rapport au début des années 1980.

Espérance de vie à la naissance et espérance de vie en bonne santé (en années)

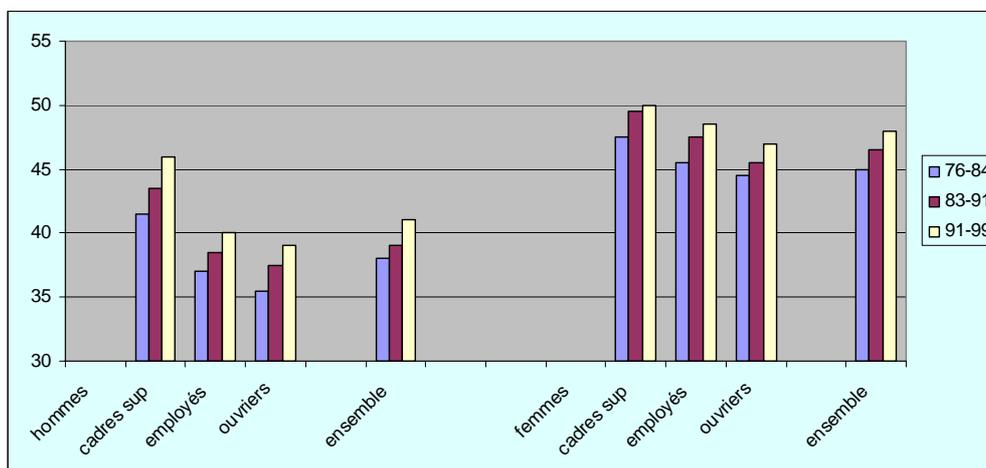


Source : Eurostat, indicateurs européens de développement durable

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Espérance de vie à 35 ans par catégorie sociale



Source : Insee, échantillon démographique permanent et Etat-civil, IP n°1025

Définition

L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne - l'âge moyen au décès - d'une génération fictive qui connaîtrait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

L'espérance de vie en bonne santé (à la naissance), ou années de vie en bonne santé (AVBS), mesure le nombre d'années en bonne santé qu'une personne peut s'attendre à vivre (à la naissance). Une bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activités dans les gestes de la vie quotidienne et l'absence d'incapacités. L'AVBS, aussi appelé espérance de vie sans incapacité (EVSI), est un indicateur d'espérance de santé qui combine des informations sur la mortalité et la morbidité. Il est calculé séparément pour les hommes et les femmes. Les informations utilisées pour son calcul sont des mesures de prévalence (proportions) de la population d'un âge spécifique étant dans des conditions de bonne ou mauvaise santé et des informations de mortalité par âge. L'absence de limitations d'activités et l'absence d'incapacités sont recueillies auprès des personnes par enquête. Les réponses sont de ce fait sensibles aux formulations employées, ce qui est à l'origine d'une rupture de série observée en 2003.

La mortalité par catégorie sociale est analysée sur une période de 9 années, à partir de l'Échantillon démographique permanent (EDP, échantillon de la population au 1/100ème). Cette amplitude de 9 ans est retenue pour disposer d'effectifs suffisants de décès et de population selon la catégorie sociale au moment du recensement. Les retraités sont reclassés selon leur ancienne profession, et les chômeurs ayant déjà travaillé selon la catégorie sociale du dernier emploi qu'ils ont occupé. Est ainsi étudiée la mortalité des années 1991-1999 selon la catégorie sociale en 1990 (mortalité du « milieu des années quatre-vingt-dix »).

Le classement dans une catégorie sociale à un moment donné et l'état de santé à ce moment ne sont pas indépendants. Pour limiter les effets à court terme du changement de catégorie suite à un problème de santé important, l'analyse n'intègre pas les décès survenus l'année d'observation de la catégorie sociale.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Comme l'espérance de vie à la naissance ou l'espérance de vie en bonne santé, l'espérance de vie à 35 ans par CS neutralise les effets d'âge en se servant d'une génération fictive de personnes survivantes à 35 ans qui auraient tout au long de leur vie les probabilités de décès de la catégorie suivie observées à chaque âge sur la période étudiée. Pour ce calcul, les probabilités de décès ont été extrapolées pour les âges après 80 ans, faute d'effectifs suffisants pour les estimer directement.

Objectifs du défi 5 la stratégie nationale

sur la santé publique, la prévention et la gestion des risques

Maintenir le bon état de santé de la population, préserver l'accès aux soins de qualité pour tous, accroître les capacités d'anticipation, réduire la vulnérabilité aux risques.

Enjeux

L'espérance de vie à la naissance comme l'espérance de vie « en bonne santé » c'est à dire sans limitation d'activité ou sans incapacité majeure répond à un enjeu de bien être, en mesurant les résultats globaux de la politique de santé. Les différences par catégories sociales témoignent des inégalités à prendre en compte en ce domaine.

Analyse

En France, en 2007, l'espérance de vie « en bonne santé » à la naissance est estimée à 64,2 ans pour les femmes. Elle est plus faible pour les hommes (63,1 ans). Entre 1995 et 2003, l'espérance de vie en bonne santé à la naissance avait augmenté d'un an et demi pour les femmes et d'une demi-année pour les hommes, mais ces derniers bénéficient d'une nette amélioration récente qui a effacé cette différence d'évolution. Ces durées sont comparables à celles de pays voisins, mais un peu inférieures à celles observées dans les pays nordiques. Pour les femmes et les hommes âgés de 65 ans, l'espérance de vie en bonne santé est respectivement de 9,9 et 9,4 années.

L'espérance de vie à la naissance est en 2008 de 77,6 années pour les hommes et de 84,3 années pour les femmes. L'avantage par rapport à la moyenne de l'UE à 27 est également moins important pour les hommes que pour les femmes : il est respectivement de 1,4 années et 2,2 années en 2008. Toutefois sur les dix dernières années, le gain en espérance de vie a été plus rapide pour les hommes que pour les femmes, permettant un rattrapage partiel de l'écart : ce gain représente en effet 2,9 années pour les hommes et 1,9 année pour les femmes entre 1998 et 2008.

Par catégorie sociale, il faut une période de plusieurs années pour assurer une certaine fiabilité aux probabilités de décès et donc à l'espérance de vie. Elle est calculée à 35 ans, et pour une période de 9 années, la dernière connue étant 1991-1999 soit le milieu des années 1990 pour la catégorie professionnelle au recensement de 1990. A cette période, l'espérance de vie à 35 ans des cadres hommes est de 46 ans contre 40 ans pour les employés et 39 ans pour les ouvriers, les professions intermédiaires, les agriculteurs et les artisans - commerçants- chefs d'entreprises se trouvant dans une situation intermédiaire (autour de 43 ans). L'écart est deux fois moindre chez les femmes : à 35 ans, les femmes cadres avaient une espérance de vie de 50 ans, contre 48,5 ans pour les employées et 47 ans pour les ouvrières.

**Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD**

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Entre le début des années 1980 et le milieu des années 1990 l'espérance de vie à 35 ans a augmenté pour tous les catégories sociales, mais les écarts entre catégories sociales se sont accrus pour les hommes tandis qu'ils sont restés stables pour les femmes.

Pour en savoir plus

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (Eurostat)

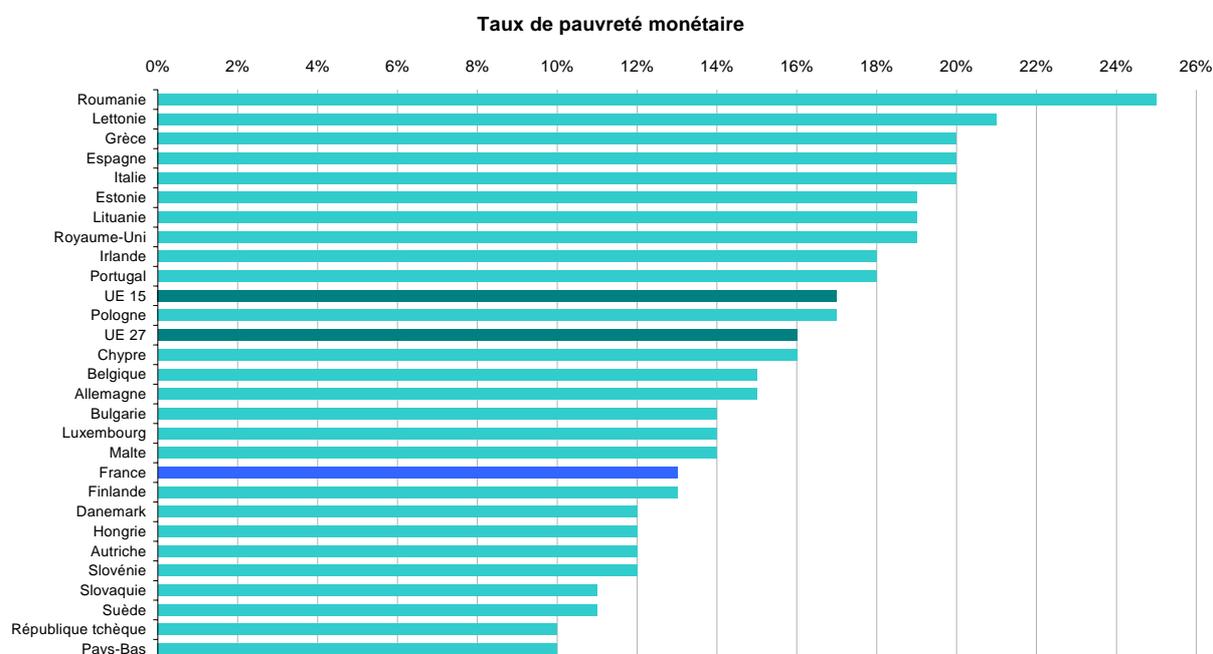
<http://www.insee.fr>

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Défi n°6 (1.1): Le taux de pauvreté monétaire

La pauvreté monétaire touche 13% des personnes en France en 2007, mais presque 30% de celles vivant dans des familles monoparentales. La moyenne européenne se situe à 16%, avec des écarts importants entre pays. Après avoir nettement diminué dans les années 1970-1980, et être resté sur une tendance à la baisse dans les années 1990, le taux de pauvreté ne se réduit plus.



Source : Insee, Eurostat, 2009. Note : 2007 pour la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ; 2006 pour les autres pays et l'UE. France métropolitaine.

Définition

Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion d'individus dont le **niveau de vie** est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé **seuil de pauvreté** (exprimé en euros) fixé à 60% du niveau de médian national (le niveau de vie dépassé par la moitié de la population, après transferts sociaux et fiscaux).

**Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD**

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Objectifs du défi 6 la stratégie nationale

concernant la démographie, l'immigration et l'inclusion sociale

Ce défi vise à préserver les systèmes de protection sociale et s'attache à lutter contre toutes les exclusions dues notamment à l'âge, à la pauvreté, à l'insuffisance d'éducation et de formation.

Ces choix stratégiques impliquent notamment de:

- faciliter l'accès le maintien et le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées ou qui risquent de l'être,
- anticiper les effets des changements démographiques et développer la solidarité inter-générationnelle

Enjeux

Si le Revenu national permet d'évaluer la prospérité économique moyenne, il ne renseigne pas sur la façon dont cette prospérité est partagée entre les individus. Pour appréhender l'objectif de cohésion sociale, central dans le concept de développement durable, il faut également prendre en compte les inégalités de revenus et, en amont, les inégalités d'accès à l'emploi et à l'éducation. Le principal indicateur mobilisé à cet effet est le taux de pauvreté monétaire, c'est-à-dire la part des personnes dont le niveau de vie (revenu disponible une fois pris en compte impôts et prestations sociales et compte tenu de la composition du ménage) est inférieur à 60% du niveau de vie médian.

Analyse

En France métropolitaine, le seuil de pauvreté (à 60 % du niveau de vie médian) se situe à 10 900 € en 2007 (soit 910 € mensuels).

La pauvreté monétaire ainsi définie touche 13% des personnes en 2007, mais presque 30% des familles monoparentales. La moyenne européenne se situe à 16%, avec des écarts importants entre pays : 11 ou 12% en Suède et au Danemark, contre 19 à 20 % au Royaume-Uni, en Italie ou en Espagne. Après avoir nettement diminué dans les années 1970-1980, et être resté sur une tendance à la baisse dans les années 1990, le taux de pauvreté ne se réduit plus.

Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr> (Insee)
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (Eurostat)
- <http://www.ifen.fr> (SoeS environnement)

**Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD**

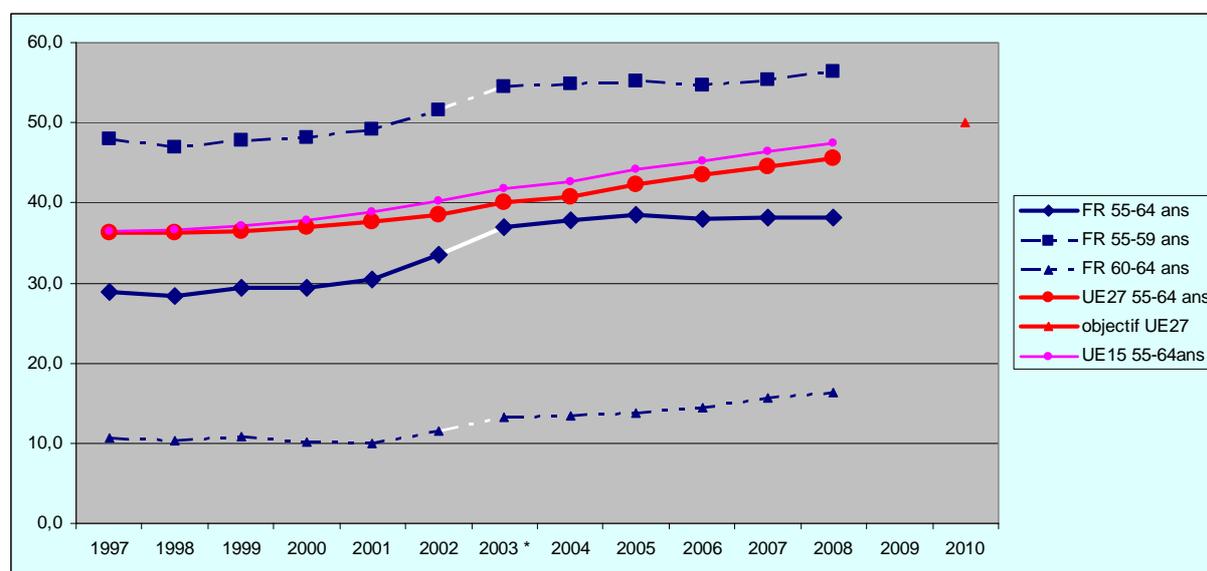
Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Défi n° 6 (1.2) : Taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans

En 2008, le taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans est en France de 38,2 % quand il se situe à 45,6% dans l'Union à 27. L'objectif de l'UE est d'atteindre un taux de 50% à l'horizon de 2010. La France connaît un écart significatif par rapport à cet objectif annoncé. Compte tenu notamment des dispositions légales concernant l'âge de la retraite, la différence est très sensible en France entre les 55-59 ans dont le taux d'emploi est de 56,3 % en 2008, et les 60-64 ans dont le taux d'emploi se situe à 16,3 %.

Taux d'emploi des personnes âgées de 55-64 ans



Sources : Insee enquête Emploi pour la France, Eurostat (LFS) pour l'UE.

Champ France métropolitaine

Notes : Le passage à l'enquête Emploi trimestrielle en 2003 introduit une rupture de série entre 2002 et 2003 qui n'est pas corrigée sur les données France.

L'âge utilisé est l'âge révolu, notion qu'utilise Eurostat dans les comparaisons européennes.

Définition

Le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans est obtenu en divisant le nombre de personnes actives occupées âgées de 55 à 64 ans par la population totale de la même tranche d'âge.

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

La source en France comme dans les différents pays européens est l'enquête Emploi (dite aussi LFS selon l'acronyme anglais). Le champ est celui de la France métropolitaine. La notion d'âge utilisée est l'âge révolu (et non l'âge en fin d'année habituellement retenu à l'Insee), compte-tenu de la pratique d'Eurostat dans les comparaisons européennes.

Le passage en 2003 à l'enquête emploi trimestrielle introduit une rupture de série. Eurostat a effectué des estimations qui conduisent à lisser cette rupture entre la fin des années 1990 et 2003 sur le taux d'emploi des 55-64 ans.

Objectifs du défi 6 la stratégie nationale

concernant la démographie, l'immigration et l'inclusion sociale

Ce défi vise à préserver les systèmes de protection sociale et s'attache à lutter contre toutes les exclusions dues notamment à l'âge, à la pauvreté, à l'insuffisance d'éducation et de formation.

Ces choix stratégiques impliquent notamment de :

-faciliter l'accès le maintien et le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées ou qui risquent de l'être,

-anticiper les effets des changements démographiques et développer la solidarité entre générations.

Enjeux

Le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans est considéré comme un levier privilégié pour limiter l'exclusion de ces personnes du marché du travail et maîtriser les dépenses pour le financement des retraites. L'objectif de l'UE est d'atteindre un taux d'emploi de 50% à l'horizon de 2010.

Analyse

En 2008, le taux d'emploi moyen des travailleurs âgés de 55 à 64 ans est de 45,6 % dans l'UE-27, mais seulement de 38,2 % en France, alors que l'objectif de l'UE comme celui de la France est d'atteindre 50 % en 2010. Une amélioration sensible a eu lieu depuis la fin des années 1990 mais elle est en partie due à un effet de structure démographique, avec l'arrivée dans la tranche d'âge de générations plus nombreuses et plus actives.

Compte tenu notamment des dispositions légales concernant l'âge de la retraite, la différence est grande en France entre le taux d'emploi des 55-59 ans qui se situe à 56,3 % en 2008 (58,9 % pour les hommes et 53,9 % pour les femmes) et celui des 60-64 ans qui est de 16,3 % (18,3 % pour les hommes et 14,5 % pour les femmes).

Pour en savoir plus

- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (Eurostat)
- <http://ifen.fr> (SOeS environnement)
- <http://www.insee.fr> (Insee)

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

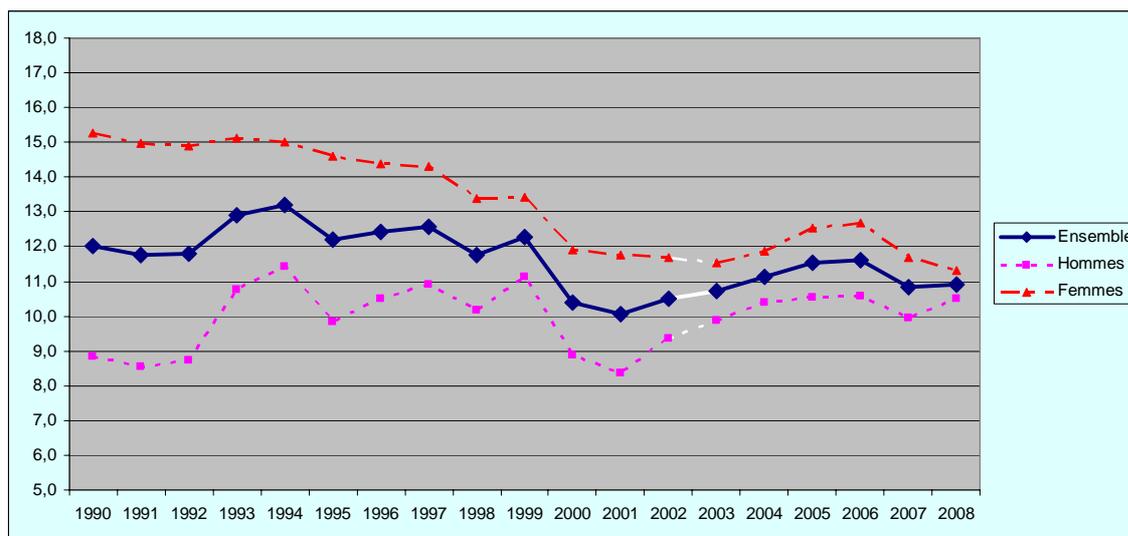
Proposition d'indicateurs de contexte

Défi 6 (1.3) : part des jeunes hors emploi et hors formation parmi les 16-25ans

La part des jeunes de 16 à 25 ans hors emploi et hors formation constitue une mesure de difficultés d'insertion qui est moins dépendante de la conjoncture que le taux de chômage. Elle est très proche de 11 % en 2008. Cette part avait nettement baissé dans la seconde moitié des années quatre vingt dix.

La France est un des pays de l'Union européenne qui se distingue par des tensions importantes concernant l'insertion des jeunes sur le marché du travail. C'est ce qui ressort des comparaisons sur le taux de chômage des 15-24 ans.

Part des jeunes de 16 à 25 ans, hors emploi et hors formation (en %)



Source : Insee, enquête Emploi trimestrielle depuis 2003, enquête Emploi annuelle antérieurement.

Champ : France métropolitaine

Notes : une rupture de série a lieu en 2003. La notion d'âge utilisée est l'âge en fin d'année

Définition

La part des jeunes de 16 à 25 ans sans emploi et hors formation est le complément à 100 de la part des jeunes de 16-25 ans en emploi ou en formation définie dans le décret du 20 mai 2009 sur la mesure de la pauvreté. Il s'agit des jeunes qui n'ont pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure durant la semaine de référence, ont fini leurs études initiales et n'ont pas repris de cours ou une formation même courte depuis 3 mois.

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

L'âge considéré est l'âge en fin d'année comme dans les publications habituelles de l'Insee sur le taux de chômage (et non l'âge révolu c'est-à-dire l'âge en cours d'année qu'utilise Eurostat dans les comparaisons européennes de taux de chômage par âge). Le champ est celui de la France métropolitaine.

La source utilisée est l'enquête Emploi trimestrielle depuis 2003 et l'enquête Emploi annuelle antérieurement. Une rupture de série a lieu entre 2002 et 2003.

Par rapport au taux de chômage des jeunes (15-24ans), cette notion a l'avantage d'être plus structurelle et moins dépendante des retournements économiques. En effet en cas de faible activité économique, les difficultés sur le marché du travail non seulement se répercutent fortement sur les nouveaux entrants (numérateur du taux de chômage) mais pèsent également sur le nombre d'actifs de 15-24 ans (dénominateur), en incitant les jeunes à poursuivre leurs études ou à suivre des formations complémentaires.

Objectifs du défi 6 de la stratégie nationale

sur la démographie, l'immigration et l'inclusion sociale

Ce défi vise à préserver les systèmes de protection sociale et s'attache à lutter contre toutes les exclusions dues notamment à l'âge, à la pauvreté, à l'insuffisance d'éducation et de formation.

Ces choix stratégiques impliquent notamment de:

- faciliter l'accès à l'emploi
- développer la solidarité intergénérationnelle

Enjeux

Dans le défi 6 sur l'insertion sociale, la stratégie nationale de développement durable est notamment axée sur le renforcement de la cohésion sociale, l'accès à l'emploi, aux savoirs et à la protection sociale.

L'accès des jeunes à l'emploi et à la formation est un élément déterminant de leur insertion et de cohésion sociale. Cette insertion contribue au développement du capital humain et à sa mobilisation pour le développement à venir.

L'indicateur mesure la part des jeunes qui sont soit au chômage soit inactifs sans avoir suivi récemment de formation, et se trouvent donc dans une situation d'attente comportant des difficultés d'insertion potentielles et une absence de perspectives qui peuvent marginaliser. L'objectif est de réduire cette part.

Analyse

Les jeunes de 16-25 ans hors emploi et hors formation représentent 10,9 % de cette tranche d'âge en 2008⁴. Suivie dans le tableau de bord de la pauvreté, cette part constitue une mesure de difficultés

⁴ En utilisant l'âge en fin d'année. En âge révolu, elle se situe à 11,7%.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

d'insertion et d'absence de perspectives qui est moins dépendante de la conjoncture que le taux de chômage des 15-24 ans. La très nette baisse observée entre 1994 et 2001 (de 13,2 % à 10,1 %) puis le retournement à la hausse jusqu'en 2006 où cette part se situe à 11,6 %, restent toutefois en partie le reflet de ces retournements économiques.

Les jeunes femmes sont un peu plus exposées à ce type de situation que les jeunes hommes : en 2008, elles sont 11,3 % hors emploi et hors formation contre 10,5 %. L'écart était de 3,6 points en 1994.

Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans, ou mieux l'importance du chômage dans l'ensemble des effectifs de la classe d'âge des 15-24 ans, peut donner un éclairage complémentaire en permettant des comparaisons internationales. Si le taux de chômage des 15-24 ans apparaît élevé, atteignant 19,0 % en 2008 en âge révolu, alors qu'il est de 15,6 % pour l'ensemble de l'union européenne à 27-, c'est en partie du fait de l'organisation de la formation et du faible nombre d'actifs dans cette tranche d'âge. Rapporté à l'ensemble de la classe d'âge, le chômage touche en effet 7,1 % des jeunes de 15-24 ans (âge révolu) en France soit un niveau voisin de la moyenne européenne (6,9 % pour l'UE 27 et 7,4% pour l'UE 15). L'Espagne (11,7%) mais aussi la Suède (10,7 %) et le Royaume-Uni (9,2 %) connaissent en effet des taux plus élevés. Comme la France, l'Italie (6,6%) n'est plus si écartée, tandis que l'Allemagne reste avec le Danemark et d'autres pays du Nord ou de l'Est à un niveau sensiblement plus faible (5,5% ou moins) que rejoint désormais la Pologne après avoir connu un taux très haut jusqu'en 2004-2005.

Pour en savoir plus

<http://www.insee.fr>

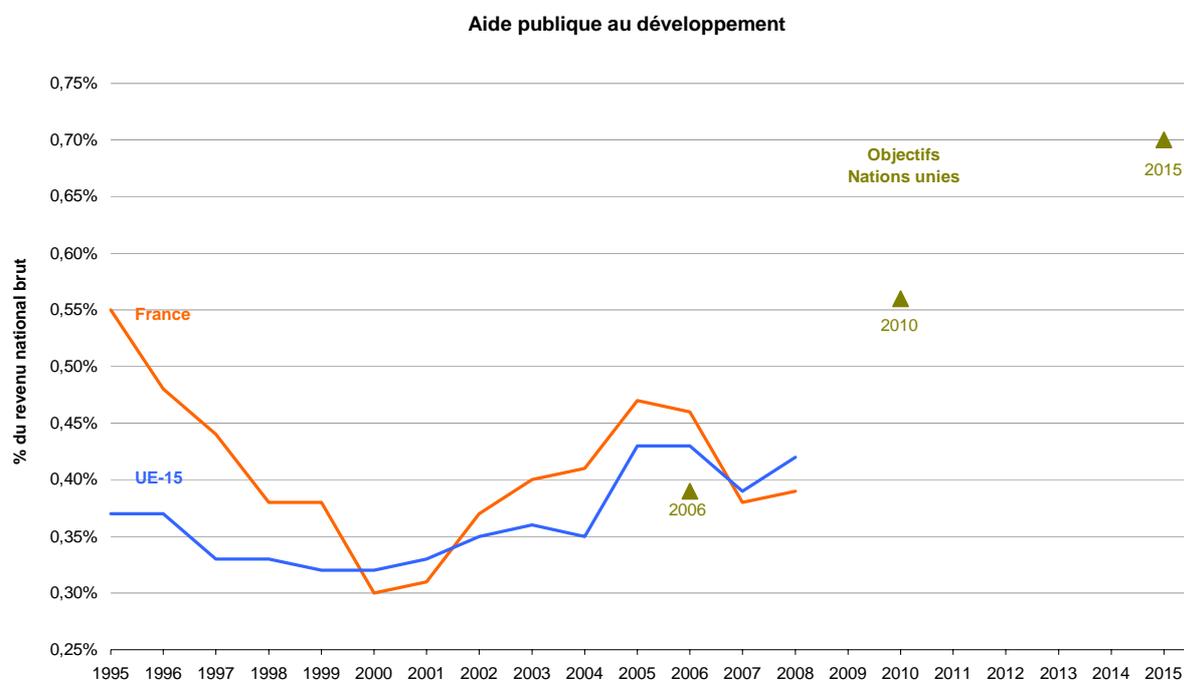
[http:// www.travail-solidarite.gouv.fr](http://www.travail-solidarite.gouv.fr) (études et recherche Dares et Drees)

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Défi n° 7 (1.1) : Aide publique au développement

En 2008, la France consacre 0,39% de son revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement. Elle s'est engagée en 2000 auprès des Nations unies à atteindre 0,56% d'ici 2010 et 0,7% en 2015. L'aide publique européenne représente 0,42% du RNB en 2008 : l'objectif collectif était de 0,39% à cette date, mais il est de 0,7 % en 2015.



Source : Eurostat, 2009.

Définition

L'aide publique au développement (APD) est définie comme le montant net des dons et prêts accordés à des conditions favorables par des organismes publics aux pays et aux territoires figurant sur la liste des bénéficiaires du "Comité d'aide au développement" (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Outre les apports financiers, l'aide englobe la coopération technique.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Objectifs du défi 7 la stratégie nationale

concernant les défis internationaux du développement durable et la pauvreté dans le monde

La finalité est une meilleure intégration mondiale des exigences du développement durable en contribuant à la sécurité alimentaire et énergétique des pays les plus défavorisés.

Cette finalité comprend le renforcement de la gouvernance mondiale en matière de développement durable, le renforcement de l'effort de solidarité, de lutter contre le changement climatique et ses effets sur les populations et promouvoir le respect des droits de l'homme.

Un des objectifs chiffrés consiste à faire passer le volume de l'aide à 0,7% du revenu national brut (RNB) d'ici 2015 et atteindre l'objectif intermédiaire de 0,56% d'ici 2010.

Enjeux

Le défi traduit des préoccupations d'équité à l'échelle mondiale. Le développement durable ne saurait se concevoir sans réduction de la pauvreté dans le monde et diminution des grands déséquilibres dans le partage des richesses. L'aide publique au développement fournit une mesure de la solidarité effective des pays de l'UE à l'égard du reste du monde.

L'Union européenne est à l'origine d'environ la moitié de l'effort d'aide publique au niveau mondial et le principal partenaire commercial de nombreux pays en développement. Chaque Etat membre et la France en particulier s'est engagé à atteindre l'objectif de 0,7% du revenu national brut fixé par les Nations unies. Ces engagements individuels se sont doublés d'un engagement collectif d'atteindre une moyenne européenne de 0,39% en 2006.

Analyse

En 2008, la France consacre 0,39% de son revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement. Cette part a diminué depuis 2005 où elle était de 0,47 %. La France comme les autres pays européens s'est engagée en 2000 auprès des Nations unies dans le cadre des objectifs dits du « Millénaire » à atteindre 0,56% d'ici 2010 et 0,7% en 2015 comme les .

La France est avec le Royaume Uni (4,3 % en 2008) et l'Allemagne (0,38 %) en 2008 l'un des trois donateurs les plus importants de l'Union. Au niveau de l'Union européenne, l'aide publique au développement représente 0,42% du RNB en 2008 : l'objectif collectif était de 0,39% à cette date, mais il est aussi de 0,7 % en 2015. Le Danemark, la Suède, le Luxembourg et les Pays-Bas ont d'ores et déjà dépassé cet objectif 2015 de 0,7%.

Pour en savoir plus

- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (Eurostat)
- <http://www.afd.fr> (Agence française de développement)
- <http://www.ifen.fr> (SOeS environnement)
- <http://www.insee.fr> (Dossier développement durable)

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

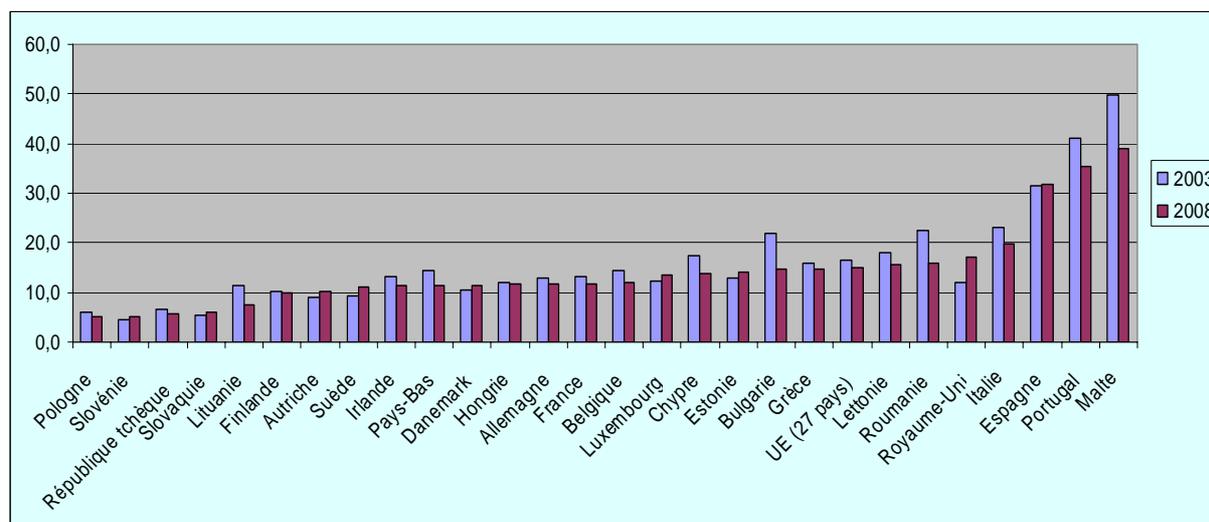
Défi n°8 (1.1) : formation et sorties précoces

Avec 11,8 % de sorties précoces en 2008 parmi les 18-24 ans, la France est positionnée dans un groupe des pays européens relativement proches de la cible des 10 % visés par l'Union en 2010, même si elle reste au-dessus de cette cible. Elle se distingue ainsi des pays latins. L'effort d'amélioration représente une amélioration de 1,4 points. Le taux de sorties précoces dans l'ensemble de l'union européenne se situe à 14,9 % ; il était de 16,6 % en 2003.

« Sorties précoces » : part des 18-24 ans ne suivant ni études ni formation

et dont le niveau d'éducation ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur

En %



Source et calculs Eurostat, enquêtes force de travail

Rupture de série pour Chypre, l'Espagne, le Royaume-Uni et la Suède.

Note de lecture : les pays sont ordonnés en fonction de la valeur en 2008.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Définition

L'indicateur mesure la proportion de jeunes de 18-24 ans qui n'étudient plus et n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire supérieur (postes 0 à 2 inclus de la nomenclature internationale CITE). En France il s'agit des jeunes de cette classe d'âge qui ne poursuivent plus ni études ni formation et n'ont ni CAP ni BEP ni diplôme plus élevé. Cet indicateur fait partie des indicateurs de Lisbonne sur la société de la connaissance et la recherche ; il est associé à l'objectif de réduire l'échec scolaire.

Il est calculé à partir de l'enquête force de travail. Pour la France comme pour beaucoup d'autres pays européens, l'année 2003 correspond au passage à l'enquête emploi trimestrielle qui entraîne une rupture de série. Une rupture de série a lieu en 2005 pour Chypre, l'Espagne et surtout le Royaume-Uni et la Suède.

Objectifs du défi 8 de la stratégie nationale sur la société de la connaissance

et de sa partie 8.1 sur l'éducation et la formation

Fournir aux citoyens les moyens de s'épanouir personnellement, s'intégrer socialement et participer à la société de la connaissance. Leur donner la possibilité d'acquérir des connaissances des capacités et des compétences et d'actualiser celles qu'ils possèdent.

Favoriser l'insertion sociale et l'employabilité par l'éducation et la formation.

La stratégie européenne de Lisbonne fixe comme objectif pour 2010 de faire passer le pourcentage de « sorties précoces » des 18-24 ans (c'est à dire sans diplôme de l'enseignement secondaire supérieur) en dessous de 10 % (contre 18 % en 2000).

Dans la stratégie de Lisbonne les priorités communes sur l'éducation et la formation professionnelle se concrétisent par cinq objectifs à l'horizon 2010 qui comprennent avec la généralisation du second cycle de l'enseignement secondaire, la réduction des sorties précoces et des faiblesses en lecture, l'augmentation des flux de diplômés de sciences et de technologie, et le développement à tous âges de la transmission de connaissances.

Enjeux

La détention d'un niveau d'éducation secondaire supérieur peut être considérée comme une garantie de disposer d'un bagage scolaire suffisant pour participer à la société de la connaissance, avec les mutations qu'elle comporte potentiellement. C'est pourquoi les gouvernements européens se sont fixés comme objectif qu'à l'horizon 2010, les « sorties précoces » au sein des 18-24 ans c'est à dire les jeunes qui ne sont plus en formation et n'ont pas eu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur représentent moins de 10 % de cette classe d'âge.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Analyse

Avec 11,8 % de sorties précoces en 2008 parmi les 18-24 ans, la France est positionnée dans un groupe des pays européens relativement proches de la cible visée, même si elle reste au-dessus des 10 % visés par l'Union en 2010. Elle se distingue des pays latins (Espagne, Portugal, Italie..) qui pâtissent d'une généralisation tardive de leur enseignement secondaire et présentent encore, dans l'ensemble, de fortes proportions de jeunes sans bagage suffisant (de 35% à 19% en 2008). Celles-ci ont toutefois assez nettement diminué au Portugal et en Italie depuis 2003.

L'effort fait par la France entre 2003 et 2008 pour atteindre la cible représente une amélioration de 1,4 points. Sur cette période, l'effort apparaît un peu plus marqué dans l'ensemble de l'Union européenne où ce taux de sorties précoces se situe à 14,9 % en 2008 (contre 16,6 % en 2003). Les Pays Bas et la Belgique ont connu une amélioration notable (baisse de 2 à 3 points depuis 2003) qui les positionnent désormais au même niveau ou à un niveau plus avantageux que l'Allemagne et la France.

Pour en savoir plus

- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/themes>
- <http://www.oecd.org/education>
- <http://www.education.gouv.fr/pid132/les-publications.html>
- <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html>
- <http://www.insee.fr/fr/themes> (éducation-formation)

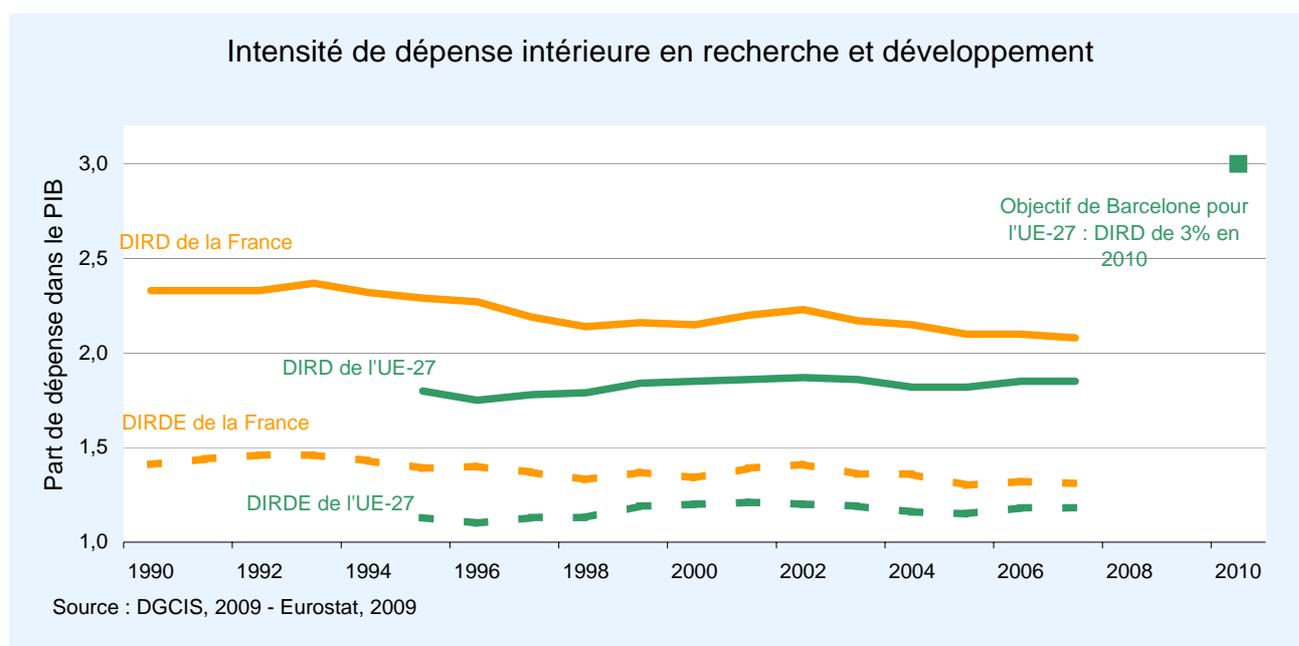
Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Défi n°8 (1.2) : Part de Recherche et Développement dans le PIB

Le poids de la dépense intérieure de recherche et développement dans le PIB français a baissé depuis l'adoption de la stratégie de Lisbonne en 2000, visant à faire de l'Union « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » d'ici 2010. Il s'élève à 2,08 % en 2007, ce qui est loin de l'objectif de Barcelone visant à investir 3 % du PIB européen dans la recherche et développement à l'horizon de 2010.

Dans l'Union à 27, l'intensité des dépenses intérieures de R&D s'établit à 1,85 % du PIB. Elle est restée stable sur la période 2000-2007. En France comme dans l'UE-27, les entreprises contribuent à 63 % des dépenses de R&D sur toute la période.



Définition

La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achat d'équipements nécessaires à la réalisation de travaux interne à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Elle est connue au niveau national par une enquête auprès des établissements de recherche, qu'il s'agisse d'établissements publics ou privés (entreprises) géré par le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Objectifs du défi 8 de la stratégie nationale sur la société de la connaissance

Et de sa partie 8.2 sur la recherche et développement

Ce défi vise à développer une société et une économie de la connaissance par un soutien accru à la recherche et l'innovation dont dépend largement la compétitivité et donc la pérennité du modèle économique et social.

Il s'articule au niveau européen avec la stratégie de Lisbonne de croissance et d'emploi, visant à faire d'ici 2010 de l'Union « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

Au niveau national comme européen, un des objectifs chiffrés est d'atteindre une intensité en R&D de 3 % par rapport au PIB ; il est assorti d'un objectif de financement aux deux tiers par les entreprises.

Ce défi vise aussi à accroître l'effort national de R&D consacré au DD et aux grands défis sociétaux (y c. par rapport aux questions climatiques), à promouvoir une recherche « impliquée » et assurer le transfert des connaissances vers les entreprises, et à mieux associer la société aux politiques de recherche.

Enjeux

La Recherche-Développement est un facteur clé de la croissance et de l'emploi à moyen terme, en étant la source d'innovations qui permettent un positionnement compétitif dans le développement de la société de la connaissance. Elle est un des moyens de répondre aux grands défis sociétaux, (énergie, climat, santé...) et de favoriser une croissance durable et une « économie verte ».

Le suivi des dépenses de R&D dans leur ensemble et de celles des entreprises par rapport au PIB, répond directement à l'objectif de la stratégie de Lisbonne d'atteindre un taux d'investissement de R&D correspondant à 3 % du PIB, au niveau européen comme au niveau national.

Analyse

En 2007, la France s'éloigne de l'objectif de Barcelone. Elle consacre 2,05 % de son PIB pour investir dans les dépenses de R&D alors que celles-ci représentaient 2,33 % du PIB en 1990. La part de ces dépenses dans le PIB baisse continuellement depuis 1990, même si les performances françaises sont reparties temporairement à la hausse entre 2000 et 2002, au moment où a été lancée la stratégie de Lisbonne. Les entreprises réalisent en France 63 % des dépenses de R&D. Cette part est stable depuis 1999 et proche de la répartition des dépenses R&D entre public et privé existant dans l'UE-27.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Dans L'UE 27, la part des dépenses de R&D s'est stabilisée à 1,85 % du PIB depuis l'adoption de la stratégie de Lisbonne. La dynamique était positive pendant les années 1990, entraînée par certains pays comme la Suède (déjà à plus de 3 % dès 1990), la Finlande (plus de 3% depuis 2000), l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark qui ont nettement augmenté leurs efforts à la fin des années 1990 et sont restés orientés favorablement ensuite. En revanche d'autres pays comme la France et le Royaume-Uni ont légèrement diminué leur effort depuis 1990. Globalement, la stratégie de Lisbonne n'a pas infléchi la politique des états-membres à l'égard des dépenses de R&D. La politique européenne de recherche dispose d'un budget communautaire assez modeste. Elle s'inspire d'un principe de solidarité qui profite aux pays en retard dans le domaine comme la République-Tchèque ou l'Estonie.

Pour en savoir plus

- <http://cisad.adc.education.fr/reperes/public/chiffres/> (SIES)
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/> (bases de données de la rubrique sciences et technologie)
- <http://www.insee.fr>

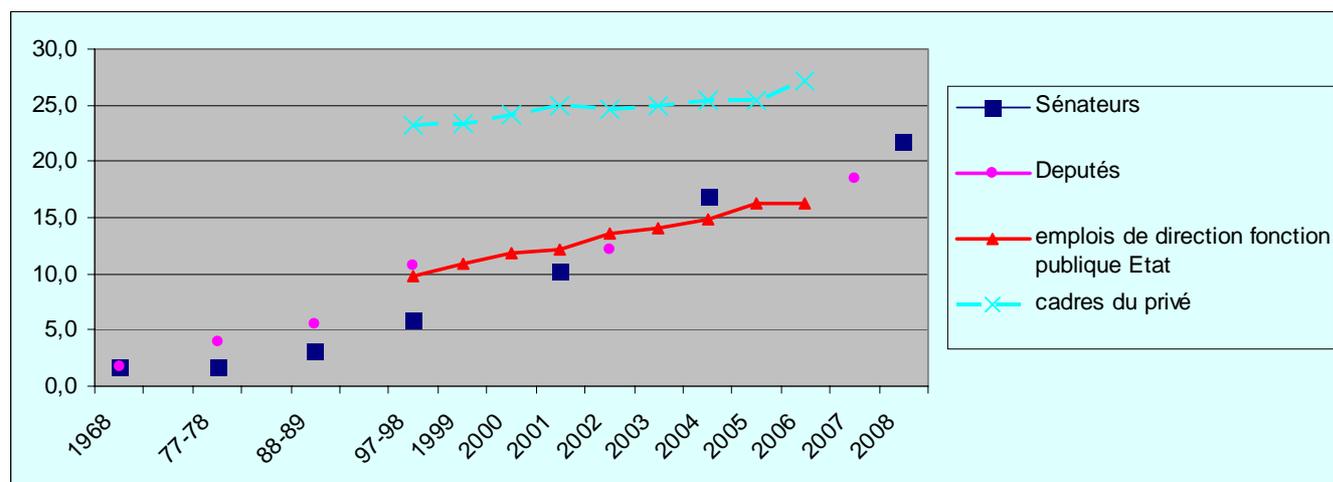
Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Défi n°9 (9.1): participation des femmes à la gouvernance, part des sénatrices

En 2008 21,8 % des élus au Sénat sont des femmes contre 5,9 % en 1998 et 1,7 % en 1977. Favorisée par les dispositions de la loi du 10 juillet 2000, cette augmentation reste nettement en retrait de la part des femmes candidates (42 %) et de leur poids dans le corps électoral (53 %). Cette proportion relativement faible indique un retard de la France sur les questions de parité entre hommes et femmes par rapport aux pays les plus avancés, alors que la parité participe du développement durable et peut être un vecteur d'une meilleure gouvernance. De fait, les femmes ne représentent que 18,5 % des élus à l'assemblée nationale en 2007, et 16,3 % des emplois de direction dans la fonction publique d'Etat en 2006.

Part des femmes dans certains emplois ou fonctions (en %)



Sources : ministère de l'intérieur pour les résultats aux élections, DGAFP pour la fonction publique, Insee - DADS pour les cadres du secteur privé et semi-public.

Champ ; France métropolitaine, salariés à temps complet pour les salariés du secteur privé et semi public.

Note : Pour faciliter la lecture, les années d'élections 1977 au Sénat et 1978 à l'Assemblée nationale sont représentées par un seul point en abscisse. Il en est de même des années 1988 (Assemblée nationale) et 1989 (Sénat), comme des années 1997 (Assemblée nationale) et 1998 (Sénat).

Le champ des responsabilités prises en compte n'est pas le même dans le secteur privé et semi public et dans la fonction publique d'Etat.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Définition

L'indicateur principal est la part des femmes parmi les personnes élues au Sénat. Cet indicateur fait partie de ceux retenus par le rapport du CNIS sur les inégalités sociales. Afin d'éclairer les évolutions, il est complété par des regards complémentaires sur la parité concernant les élus à l'assemblée nationale, les emplois de direction dans la fonction publique d'Etat et les emplois de cadre du privé.

Dans la fonction publique d'Etat, les emplois de direction pris en compte sont les emplois de préfets et recteurs, de direction d'administration centrale, les chefs de mission de même rang, les chefs de service et directeurs adjoints, les sous directeurs, les chefs de service d'inspection générale, les TPG, chefs de service déconcentrés, les dirigeants des juridictions nationales et des juridictions territoriales judiciaires ou administratives (parquet, TGI, cour d'appel, TA, cours administratives d'appel), ainsi que des cours régionales des comptes (source DGAFP, enquête spécifique).

Dans le secteur privé et semi public, ce sont les emplois de cadre (définition Insee) qui sont suivis. Ce champ plus large ne correspond pas au même niveau dans l'échelle des responsabilités que le champ sélectionné dans la fonction publique d'Etat, ce qui rend les résultats non comparables.

Objectifs du défi 9 la stratégie nationale concernant la gouvernance

Cet objectif vise à faciliter notre adaptation au changement et à aider notre société à évoluer en associant les parties prenantes.

Il implique de favoriser l'appropriation des objectifs par le public, développer la gouvernance locale, expérimenter de nouvelles voies, mettre en œuvre le devoir d'exemplarité des acteurs publics dans la gouvernance

Enjeux

Viser une amélioration de la parité homme- femme dans les fonctions électives nationales et les emplois décisionnels de la fonction publique ou du secteur privé et semi-public peut être vue comme une manière d'aider la société à évoluer en associant toutes les compétences. C'est aussi une manière de favoriser l'expérimentation de nouvelles voies pour l'appropriation d'objectifs de développement durable.

L'indicateur principal sur la part des sénatrices dans l'ensemble des élus au sénat donne une information régulière (triennale) dépendant du fonctionnement de l'ensemble de la société et non pas directement des lois sur la parité dans les mandats électoraux promulgués depuis 2000 (élections municipales pour les communes de plus de 3500 habitants, élections régionales et européennes).

Analyse

En 2008 21,8 % des élus au Sénat sont des femmes contre 5,9 % en 1998 et 1,7 % en 1977. Favorisée par les dispositions de la loi du 10 juillet 2000, cette augmentation reste nettement en retrait de la part des femmes candidates (42 %) et de leur poids dans le corps électoral (53 %). L'effet des lois sur la parité est particulièrement sensible sur les conseillers municipaux (35 % de femmes en 2008), les conseillers régionaux (47,6 % de femmes en 2004), et les élus au parlement européen (44,4 % de femmes en 2009). La part des femmes députées évolue plus lentement : elles représentent 18,5 % des élus à l'assemblée nationale en 2007 contre 10,8 % en 1997 et 4,0 % en 1978.

Fiche préparée par l'Insee

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Dans les emplois de direction de la fonction publique d'Etat, la part des femmes reste faible, inférieure même à celles des femmes occupant des fonctions électives nationales : 16,3 % en 2006 alors qu'elles représentent un peu plus de 50% des effectifs. Elles étaient 9,7 % en 1998.

Dans le secteur privé et semi public, la part des femmes parmi les cadres est de 27,1 % en 2006 (contre 23,2 % en 1998). Si cette part apparaît plus large, c'est d'abord parce qu'il ne s'agit pas du même niveau dans l'échelle des responsabilités. Ainsi 17,1 % seulement des chefs d'entreprises de 10 salariés et plus sont des femmes.

Dans le rapport mondial sur le développement humain du PNUD, la France est classée en 2009 au 17^e rang pour l'indice de la participation des femmes. Il s'agit d'un indice synthétique, avec les défauts inhérents à ce genre d'instrument ; il combine notamment les parts dans les postes de ministres, de parlementaires, de cadres, de techniciens, et les différences de salaires, en utilisant également les dates clés pour l'accès aux votes et mandats électifs.

Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr> (dossier sur la parité)
- <http://www.observatoire-parite.gouv.fr> (reperes statistiques)
- <http://www.fonction-publique.gouv.fr/rubrique69.html> (partie statistiques)
- <http://www.undp.org/french/> (PNUD rapport sur le développement humain)